



Assemblée générale

Distr. générale
30 décembre 2022
Français
Original : anglais

Soixante-dix-septième session
Point 138 de l'ordre du jour

Projet de budget-programme pour 2023

Rapport de la Cinquième Commission*

Rapporteur : M. Marinko Avramović (Bosnie-Herzégovine)

I. Introduction

1. À sa 3^e séance plénière, le 16 septembre 2022, l'Assemblée générale a décidé, sur la recommandation du Bureau, d'inscrire à l'ordre du jour de sa soixante-dix-septième session la question intitulée « Projet de budget-programme pour 2023 » et de la renvoyer à la Cinquième Commission.
2. La Cinquième Commission a examiné la question à ses 5^e, 7^e, 10^e, 12^e, 15^e, 17^e, 18^e, 19^e, 20^e, 23^e et 24^e séances ainsi qu'à la reprise de sa 25^e séance, les 12 et 14 octobre, les 2, 7, 15, 21 et 28 novembre et les 5, 8, 14, 16 et 30 décembre 2022. Les déclarations et observations faites au cours des débats tenus en présentiel sont consignées dans les comptes rendus analytiques correspondants¹.
3. À la 5^e séance, le 12 octobre, le Secrétaire général et le Président du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires ont fait des déclarations liminaires.
4. Pour l'examen de la question, la Commission était saisie des documents suivants :

* À la reprise de sa 25^e séance, le 30 décembre 2022, la Cinquième Commission a examiné et adopté le présent projet de rapport, soumis par le Secrétariat au nom du Rapporteur, qui avait été distribué aux membres de la Commission sous la cote provisoire [A/C.5/77/L.26](#). Avant l'adoption du projet de rapport, le Contrôleur et Sous-Secrétaire général à la planification des programmes, aux finances et au budget a informé la Commission des modifications d'ordre technique à apporter au projet de résolution sur le projet de budget-programme pour 2023 ([A/C.5/77/L.25](#)) compte tenu des décisions qu'elle avait prises (voir par. 63 du présent rapport). Le projet de rapport est intégralement reproduit dans le présent document.

¹ [A/C.5/77/SR.5](#), [A/C.5/77/SR.7](#), [A/C.5/77/SR.10](#), [A/C.5/77/SR.12](#), [A/C.5/77/SR.15](#), [A/C.5/77/SR.17](#), [A/C.5/77/SR.18](#), [A/C.5/77/SR.19](#), [A/C.5/77/SR.20](#), [A/C.5/77/SR.23](#), [A/C.5/77/SR.24](#) et [A/C.5/77/SR.25/Add.1](#).



Projet de budget-programme pour 2023

Rapports du Secrétaire général²

Rapport correspondant du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires ([A/77/7](#))

Rapport du Comité consultatif indépendant pour les questions d'audit intitulé « Contrôle interne : projet de budget-programme pour 2023 » ([A/77/85](#))

Rapport du Bureau des services de contrôle interne intitulé « Évaluation des femmes et de la paix et de la sécurité dans les missions : élections et transitions politiques » ([A/77/83](#))

Note du Secrétaire général appelant l'attention sur le rapport du Corps commun d'inspection intitulé « Gestion de la continuité des opérations dans les entités des Nations Unies » ([A/77/256](#))

Note du Secrétaire général transmettant ses observations et celles du Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination sur le rapport du Corps commun d'inspection sur la gestion de la continuité des opérations dans les entités des Nations Unies ([A/77/256/Add.1](#))

Prévisions révisées concernant les activités menées par les entités des Nations Unies pour atténuer l'insécurité alimentaire mondiale et ses conséquences humanitaires

Rapport du Secrétaire général sur les prévisions révisées concernant les activités menées par les entités des Nations Unies pour atténuer l'insécurité alimentaire mondiale et ses conséquences humanitaires ([A/77/576](#))

Rapport correspondant du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires ([A/77/7/Add.26](#))

Demande de subvention pour le Tribunal spécial pour le Liban

Rapport du Secrétaire général sur l'utilisation de la subvention de 2022 et demande de subvention pour le Tribunal spécial pour le Liban pour 2023 ([A/77/548](#) et [A/77/548/Corr.1](#))

Rapport correspondant du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires ([A/77/7/Add.24](#))

Demande de subvention pour le Tribunal spécial résiduel pour la Sierra Leone

Rapport du Secrétaire général sur l'utilisation de l'autorisation d'engagement de dépenses et demande de subvention pour le Tribunal spécial résiduel pour la Sierra Leone ([A/77/352](#))

² [A/77/6 \(Introduction\)](#), [A/77/6 \(Sect. 1\)](#), [A/77/6 \(Sect. 2\)](#), [A/77/6 \(Sect. 3\)](#), [A/77/6 \(Sect. 4\)](#), [A/77/6 \(Sect. 5\)](#), [A/77/6 \(Sect. 6\)](#), [A/77/6 \(Sect. 7\)](#), [A/77/6 \(Sect. 8\)](#) et [A/77/6 \(Sect. 8\)/Corr.1](#), [A/77/6 \(Sect. 9\)](#), [A/77/6 \(Sect. 10\)](#), [A/77/6 \(Sect. 11\)](#), [A/77/6 \(Sect. 12\)](#), [A/77/6 \(Sect. 13\)](#), [A/77/6 \(Sect. 14\)](#) et [A/77/6 \(Sect. 14\)/Corr.1](#), [A/77/6 \(Sect. 15\)](#), [A/77/6 \(Sect. 16\)](#), [A/77/6 \(Sect. 17\)](#), [A/77/6 \(Sect. 18\)](#), [A/77/6 \(Sect. 19\)](#), [A/77/6 \(Sect. 20\)](#), [A/77/6 \(Sect. 21\)](#), [A/77/6 \(Sect. 22\)](#), [A/77/6 \(Sect. 23\)](#), [A/77/6 \(Sect. 24\)](#) et [A/77/6 \(Sect. 24\)/Corr.1](#), [A/77/6 \(Sect. 25\)](#), [A/77/6 \(Sect. 26\)](#), [A/77/6 \(Sect. 27\)](#), [A/77/6 \(Sect. 28\)](#), [A/77/6 \(Sect. 29\)](#), [A/77/6 \(Sect. 29A\)](#), [A/77/6 \(Sect. 29B\)](#), [A/77/6 \(Sect. 29C\)](#), [A/77/6 \(Sect. 29E\)](#), [A/77/6 \(Sect. 29F\)](#), [A/77/6 \(Sect. 29G\)](#), [A/77/6 \(Sect. 30\)](#), [A/77/6 \(Sect. 31\)](#), [A/77/6 \(Sect. 32\)](#), [A/77/6 \(Sect. 33\)](#), [A/77/6 \(Sect. 34\)](#), [A/77/6 \(Sect. 35\)](#), [A/77/6 \(Sect. 36\)](#), [A/77/6 \(Income sect. 1\)](#), [A/77/6 \(Income sect. 2\)](#) et [A/77/6 \(Income sect. 3\)](#).

Rapport correspondant du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires ([A/77/7/Add.9](#))

Demande de subvention pour les Chambres extraordinaires au sein des tribunaux cambodgiens

Rapport du Secrétaire général sur l'utilisation de l'autorisation d'engagement de dépenses et demande de subvention pour les Chambres extraordinaires au sein des tribunaux cambodgiens ([A/77/513](#))

Rapport correspondant du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires ([A/77/7/Add.17](#))

Prévisions de dépenses relatives aux missions politiques spéciales, aux missions de bons offices et aux autres initiatives politiques autorisées par l'Assemblée générale ou le Conseil de sécurité

Rapports du Secrétaire général ([A/77/6 \(Sect. 3\)/Add.1](#), [A/77/6 \(Sect. 3\)/Add.2](#), [A/77/6 \(Sect. 3\)/Add.3](#), [A/77/6 \(Sect. 3\)/Add.4](#), [A/77/6 \(Sect. 3\)/Add.5](#), [A/77/6 \(Sect. 3\)/Add.6](#), [A/77/6 \(Sect.3\)/Add.7](#) et [A/77/6 \(Sect.3\)/Add.7/Corr.1](#) et [A/77/6 \(Sect.3\)/Add.8](#))

Rapports correspondants du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires ([A/77/7/Add.1](#), [A/77/7/Add.2](#), [A/77/7/Add.3](#), [A/77/7/Add.4](#), [A/77/7/Add.5](#), [A/77/7/Add.6](#), [A/77/7/Add.19](#) et [A/77/7/Add.25](#))

Rapport du Secrétaire général sur l'examen des modalités de financement et de soutien des missions politiques spéciales ([A/66/340](#))

Rapport correspondant du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires ([A/66/7/Add.21](#))

Plan stratégique patrimonial pour le Palais des Nations

Neuvième rapport d'étape annuel du Secrétaire général ([A/77/492](#))

Note du Secrétaire général transmettant le quatrième rapport du Comité des commissaires aux comptes sur le plan stratégique patrimonial de l'Office des Nations Unies à Genève ([A/77/94](#))

Rapport correspondant du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires ([A/77/7/Add.13](#))

Rapport sur l'exécution du budget-programme de 2021

Rapport du Secrétaire général ([A/77/347](#))

Rapport correspondant du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires ([A/77/7/Add.18](#))

Mesures visant à remédier à la détérioration et aux capacités limitées des installations de conférence de l'Office des Nations Unies à Nairobi

Rapport du Secrétaire général ([A/77/367](#) et [A/77/367/Corr.1](#))

Rapport correspondant du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires ([A/77/7/Add.15](#))

État d'avancement des travaux de rénovation de l'Africa Hall à la Commission économique pour l'Afrique à Addis-Abeba

Rapport du Secrétaire général ([A/77/339](#))

Rapport correspondant du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires ([A/77/7/Add.16](#))

État d'avancement du projet de rénovation du bâtiment nord de la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes à Santiago

Rapport du Secrétaire général ([A/77/315](#))

Rapport correspondant du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires ([A/77/7/Add.8](#))

Projet de mise aux normes parasismiques et de remplacement des équipements en fin de vie au siège de la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique, à Bangkok

Rapport du Secrétaire général ([A/77/330](#))

Rapport correspondant du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires ([A/77/7/Add.12](#))

État d'avancement du remplacement des bâtiments A à J de l'Office des Nations Unies à Nairobi

Rapport du Secrétaire général ([A/77/349](#) et [A/77/349/Corr.1](#))

Rapport correspondant du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires ([A/77/7/Add.14](#))

Prévisions budgétaires révisées découlant de la création du Bureau des Nations Unies pour la jeunesse

Rapport du Secrétaire général ([A/77/541](#) et [A/77/541/Corr.1](#))

Rapport correspondant du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires ([A/77/605](#))

Prévisions révisées comme suite aux résolutions et décisions adoptées par le Conseil des droits de l'homme à ses quarante-neuvième, cinquantième et cinquante et unième sessions ordinaires et à ses trente-quatrième et trente-cinquième sessions extraordinaires en 2022

Rapport du Secrétaire général sur les prévisions révisées comme suite aux résolutions et décisions adoptées par le Conseil des droits de l'homme à ses quarante-neuvième, cinquantième et cinquante et unième sessions ordinaires et à sa trente-quatrième session extraordinaire en 2022 ([A/77/579](#))

Rapport du Secrétaire général sur les prévisions révisées comme suite aux résolutions et décisions adoptées par le Conseil des droits de l'homme à sa trente-cinquième session extraordinaire, en 2022 ([A/77/579/Add.1](#))

Rapport correspondant du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires ([A/77/7/Add.27](#))

Centre du commerce international

Rapport du Secrétaire général sur le projet de budget-programme pour 2023 : Chapitre 13 (Centre du commerce international) [[A/77/6 \(Sect. 13\)](#)]

Rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires ([A/77/7](#), par. IV.96 à IV.104)

Incidences sur le budget-programme des recommandations et décisions figurant dans le rapport de la Commission de la fonction publique internationale pour 2022

État présenté par le Secrétaire général conformément à l'article 153 du Règlement intérieur de l'Assemblée générale ([A/C.5/77/4](#))

Rapport correspondant du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires ([A/77/7/Add.11](#))

Conditions d'emploi et rémunération des personnes qui n'ont pas la qualité de fonctionnaire du Secrétariat

Rapport du Secrétaire général intitulé « Conditions d'emploi et rémunération des personnes qui n'ont pas la qualité de fonctionnaire du Secrétariat : membres de la Cour internationale de Justice et Président et juges du Mécanisme international appelé à exercer les fonctions résiduelles des Tribunaux pénaux » ([A/77/346](#))

Rapport correspondant du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires ([A/77/7/Add.7](#))

Rapport du Secrétaire général sur les conditions d'emploi et la rémunération des personnes, autres que les fonctionnaires du Secrétariat, qui sont au service de l'Assemblée générale : membres à temps complet de la Commission de la fonction publique internationale et Président du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires ([A/76/340](#))

Plan d'équipement

Rapport du Secrétaire général ([A/77/519](#))

Rapport correspondant du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires ([A/77/7/Add.23](#))

Progiciel de gestion intégré (Umoja)

Rapport du Secrétaire général intitulé « Développement et fonctionnement du système Umoja : progrès accomplis » ([A/77/495](#))

Note du Secrétaire général transmettant le onzième et dernier rapport annuel du Comité des commissaires aux comptes sur la mise en service du progiciel de gestion intégré ([A/77/135](#))

Rapport correspondant du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires ([A/77/7/Add.21](#))

Stratégie Informatique et communications

Rapport du Secrétaire général ([A/77/489](#))

Rapport correspondant du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires ([A/77/7/Add.22](#))

Note du Secrétaire général appelant l'attention sur le rapport du Corps commun d'inspection intitulé « La cybersécurité dans les entités des Nations Unies » ([A/77/88](#))

Note du Secrétaire général transmettant ses observations et celles du Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination sur le rapport du Corps commun d'inspection intitulé « La cybersécurité dans les entités des Nations Unies » ([A/77/88/Add.1](#))

Prévisions révisées : incidence des variations des taux de change et d'inflation

Rapport du Secrétaire général ([A/77/632](#))

Rapport correspondant du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires ([A/77/7/Add.38](#))

Fonds de réserve : état récapitulatif des incidences sur le budget-programme et des prévisions révisées

Rapport du Secrétaire général ([A/C.5/77/27](#))

Rapport correspondant du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires ([A/77/7/Add.39](#))

5. Le tableau ci-après récapitule les recommandations de la Cinquième Commission sur le projet de budget-programme pour 2023, avant et après actualisation des coûts. On en trouvera une version plus détaillée, présentée par chapitre, dans l'annexe I. Ces recommandations sont fondées sur les propositions du Secrétaire général, les recommandations correspondantes du Comité consultatif, les prévisions de dépenses révisées et les états des incidences sur le budget-programme présentés par le Secrétaire général, et les crédits à ouvrir pour donner effet aux résolutions adoptées par l'Assemblée générale à sa session en cours. Les montants approuvés des dépenses à imputer sur le fonds de réserve pour 2023 sont récapitulés dans l'annexe II.

Récapitulatif des recommandations de la Cinquième Commission sur le projet de budget-programme pour 2023, avant et après actualisation des coûts

(En milliers de dollars des États-Unis)

	Avant actualisation des coûts			Actualisation des coûts				Incidences de l'ajustement des taux de vacance décidé par la Cinquième Commission		Total après actualisation des coûts
	Propositions du Secrétaire général	Ajustements recommandés par le Comité consultatif	Ajustements recommandés par la Cinquième Commission	Total avant actualisation des coûts	Propositions du Secrétaire général	Ajustements recommandés par le Comité consultatif	Ajustements proposés par la Cinquième Commission	Total de l'actualisation des coûts		
	(1)	(2)	(3)	(4) = (1) + (2) + (3)	(5)	(6)	(7)	(8) = (5) + (6) + (7)	(9)	(10) = (4) + (8) + (9)
Budget-programme	3 224 058,8	(56 558,4)	4 359,2	3 171 859,6	89 756,8	(3 768,3)	(3 770,4)	82 218,1	(18 166,2)	3 235 911,5
Prévisions révisées et incidences sur le budget-programme	112 049,9	25 330,3	16 643,5	154 023,7	4 397,7	2 366,4	(329,4)	6 434,7	(61,6)	160 396,8
Total	3 336 108,7	(31 228,1)	21 002,7	3 325 883,3	94 154,5	(1 401,9)	(4 099,8)	88 652,8	(18 227,8)	3 396 308,3

II. Examen de projets de résolution

A. Projet de résolution [A/C.5/77/L.8](#)

6. À la reprise de la 25^e séance, le 30 décembre, le représentant de la Fédération de Russie a présenté un projet de résolution intitulé « Projet de budget-programme pour 2023 : chapitre 8 (Affaires juridiques) » ([A/C.5/77/L.8](#)) au nom de son pays et des pays suivants : Bélarus, Chine, Cuba, Érythrée, Guinée équatoriale, Iran (République islamique d'), Kazakhstan, Nicaragua, République arabe syrienne, République populaire démocratique de Corée, Venezuela (République bolivarienne du) et Zimbabwe.

7. À la même séance, le représentant de la Tchéquie (s'exprimant au nom de l'Union européenne et de l'Albanie, de l'Andorre, de la Géorgie, de la Macédoine du Nord, de Monaco, du Monténégro et de la République de Moldova) a demandé un vote enregistré sur le projet de résolution [A/C.5/77/L.8](#) et, avant le vote, a fait une déclaration pour expliquer son vote.

8. À la même séance également, avant le vote, le représentant de la République arabe syrienne a fait une déclaration et le représentant du Qatar a pris la parole pour expliquer son vote.

9. Toujours à la reprise de sa 25^e séance, à l'issue d'un vote enregistré, la Commission a rejeté le projet de résolution [A/C.5/77/L.8](#) par 82 voix contre 18, avec 54 abstentions. Les voix se sont réparties comme suit :

Ont voté pour :

Bélarus, Bolivie (État plurinational de), Chine, Cuba, Érythrée, Éthiopie, Fédération de Russie, Iran (République islamique d'), Kazakhstan, Kirghizistan, Mali, Nicaragua, République arabe syrienne, République démocratique populaire lao, République populaire démocratique de Corée, Sri Lanka, Tadjikistan, Zimbabwe.

Ont voté contre :

Albanie, Allemagne, Andorre, Argentine, Australie, Autriche, Barbade, Belgique, Botswana, Brésil, Bulgarie, Canada, Chili, Chypre, Colombie, Costa Rica, Croatie, Danemark, El Salvador, Équateur, Espagne, Estonie, États-Unis d'Amérique, Finlande, France, Géorgie, Grèce, Guatemala, Guyana, Honduras, Hongrie, Îles Marshall, Irlande, Islande, Israël, Italie, Jamaïque, Japon, Koweït, Lettonie, Libéria, Liechtenstein, Lituanie, Luxembourg, Macédoine du Nord, Malaisie, Maldives, Malte, Mauritanie, Mexique, Micronésie (États fédérés de), Monaco, Monténégro, Norvège, Nouvelle-Zélande, Palaos, Panama, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Pays-Bas, Pérou, Pologne, Portugal, Qatar, République de Corée, République de Moldova, République dominicaine, Roumanie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Saint-Marin, Samoa, Slovaquie, Slovénie, Suède, Suisse, Tchéquie, Thaïlande, Timor-Leste, Trinité-et-Tobago, Türkiye, Ukraine, Uruguay, Yémen.

Se sont abstenus :

Afrique du Sud, Algérie, Angola, Arabie saoudite, Arménie, Bahreïn, Bangladesh, Bhoutan, Bosnie-Herzégovine, Brunéi Darussalam, Burkina Faso, Burundi, Cameroun, Côte d'Ivoire, Djibouti, Égypte, Émirats arabes unis, Fidji, Gabon, Ghana, Grenade, Haïti, Inde, Indonésie, Iraq, Jordanie, Kenya, Lesotho, Libye, Madagascar, Maurice, Mongolie, Namibie, Népal, Niger, Nigéria, Oman, Ouganda, Pakistan, Paraguay, Philippines, République-Unie de Tanzanie, Rwanda, Sainte-Lucie, Saint-Vincent-et-les Grenadines, Sénégal, Serbie, Sierra Leone, Singapour, Soudan, Togo, Tunisie, Viet Nam, Zambie.

B. Projet de résolution [A/C.5/77/L.6](#)

10. À la reprise de la 25^e séance, le 30 décembre, la représentante de l'Éthiopie a présenté un projet de résolution intitulé « Prévisions révisées comme suite aux résolutions et décisions adoptées par le Conseil des droits de l'homme à ses quarante-neuvième, cinquantième et cinquante et unième sessions ordinaires et à sa trente-quatrième session extraordinaire en 2022 » ([A/C.5/77/L.6](#)).

11. À la même séance, le représentant de la Tchéquie (s'exprimant au nom de l'Union européenne et de l'Albanie, de l'Andorre, de la Géorgie, de la Macédoine du Nord, de Monaco, du Monténégro et de la République de Moldova) a demandé un vote enregistré sur le projet de résolution [A/C.5/77/L.6](#) et, avant le vote, a fait une déclaration pour expliquer son vote.

12. À la reprise de la 25^e séance également, à l'issue d'un vote enregistré, la Commission a rejeté le projet de résolution [A/C.5/77/L.6](#) par 71 voix contre 32, avec 50 abstentions. Les voix se sont réparties comme suit :

Ont voté pour :

Algérie, Angola, Bélarus, Burkina Faso, Cameroun, Chine, Côte d'Ivoire, Cuba, Djibouti, Émirats arabes unis, Érythrée, Éthiopie, Fédération de Russie, Gabon, Iran (République islamique d'), Kenya, Madagascar, Mali, Maroc, Maurice, Nicaragua, Ouganda, Philippines, République arabe syrienne, République démocratique du Congo, République populaire démocratique de Corée, Sénégal, Somalie, Soudan, Sri Lanka, Tchad, Zimbabwe.

Ont voté contre :

Albanie, Allemagne, Andorre, Argentine, Arménie, Australie, Autriche, Belgique, Bosnie-Herzégovine, Botswana, Brésil, Bulgarie, Canada, Chili, Chypre, Colombie, Costa Rica, Croatie, Danemark, El Salvador, Équateur, Espagne, Estonie, États-Unis d'Amérique, Finlande, France, Géorgie, Grèce, Guatemala, Guyana, Honduras, Hongrie, Îles Marshall, Irlande, Islande, Italie, Jamaïque, Japon, Lettonie, Liechtenstein, Lituanie, Luxembourg, Macédoine du Nord, Malte, Mexique, Micronésie (États fédérés de), Monaco, Monténégro, Norvège, Nouvelle-Zélande, Palaos, Panama, Paraguay, Pays-Bas, Pérou, Pologne, Portugal, République de Corée, République de Moldova, République dominicaine, Roumanie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Saint-Marin, Slovaquie, Slovénie, Suède, Suisse, Tchéquie, Timor-Leste, Ukraine, Uruguay.

Se sont abstenus :

Afrique du Sud, Arabie saoudite, Bahreïn, Bangladesh, Barbade, Bhoutan, Bolivie (État plurinational de), Brunéi Darussalam, Burundi, Égypte, Fidji, Ghana, Grenade, Haïti, Îles Salomon, Inde, Indonésie, Iraq, Israël, Jordanie, Koweït, Lesotho, Liban, Libye, Malaisie, Maldives, Mongolie, Namibie, Népal, Niger, Nigéria, Oman, Ouzbékistan, Pakistan, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Qatar, République-Unie de Tanzanie, Rwanda, Sainte-Lucie, Saint-Vincent-et-les Grenadines, Samoa, Sierra Leone, Singapour, Tadjikistan, Thaïlande, Togo, Trinité-et-Tobago, Tunisie, Yémen, Zambie.

C. Projet de résolution [A/C.5/77/L.20](#)

13. À la reprise de la 25^e séance, le 30 décembre, le représentant de la Fédération de Russie a présenté un projet de résolution intitulé « Prévisions révisées comme suite aux résolutions et décisions adoptées par le Conseil des droits de l'homme à ses quarante-neuvième, cinquantième et cinquante et unième sessions ordinaires et à ses

trente-quatrième et trente-cinquième sessions extraordinaires, en 2022 » (A/C.5/77/L.20) au nom de son pays et des pays suivants : Bélarus, Chine, Érythrée, Iran (République islamique d'), Nicaragua, République arabe syrienne, République populaire démocratique de Corée et Venezuela (République bolivarienne du).

14. À la même séance, le représentant de la Tchéquie (s'exprimant au nom de l'Union européenne et de l'Albanie, de l'Andorre, de la Géorgie, de la Macédoine du Nord, de Monaco, du Monténégro et de la République de Moldova) a demandé un vote enregistré sur le projet de résolution A/C.5/77/L.20 et, avant le vote, a fait une déclaration pour expliquer son vote.

15. À la même séance également, avant le vote, le représentant de la République arabe syrienne a fait une déclaration.

16. Toujours à la reprise de la 25^e séance, après le vote, les représentants du Qatar, du Nicaragua et du Bélarus ont pris la parole pour expliquer leur vote.

17. À la même séance, à l'issue d'un vote enregistré, la Commission a rejeté le projet de résolution A/C.5/77/L.20 par 80 voix contre 15, avec 57 abstentions. Les voix se sont réparties comme suit :

Ont voté pour :

Bélarus, Bolivie (État plurinational de), Chine, Cuba, Érythrée, Éthiopie, Fédération de Russie, Guinée équatoriale, Iran (République islamique d'), Mali, Nicaragua, République arabe syrienne, République populaire démocratique de Corée, Sri Lanka, Zimbabwe.

Ont voté contre :

Albanie, Allemagne, Andorre, Argentine, Australie, Autriche, Belgique, Bosnie-Herzégovine, Botswana, Brésil, Bulgarie, Canada, Chili, Chypre, Colombie, Congo, Costa Rica, Croatie, Danemark, El Salvador, Équateur, Espagne, Estonie, États-Unis d'Amérique, Fidji, Finlande, France, Géorgie, Ghana, Grèce, Guatemala, Guyana, Honduras, Hongrie, Îles Marshall, Irlande, Islande, Israël, Italie, Jamaïque, Japon, Koweït, Lettonie, Liechtenstein, Lituanie, Luxembourg, Macédoine du Nord, Malte, Mexique, Micronésie (États fédérés de), Monaco, Monténégro, Norvège, Nouvelle-Zélande, Palaos, Panama, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Paraguay, Pays-Bas, Pérou, Pologne, Portugal, Qatar, République de Corée, République de Moldova, République dominicaine, Roumanie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Saint-Marin, Samoa, Sénégal, Slovaquie, Slovénie, Suède, Suisse, Tchéquie, Timor-Leste, Türkiye, Ukraine, Uruguay.

Se sont abstenus :

Afrique du Sud, Algérie, Angola, Arabie saoudite, Bahreïn, Bangladesh, Barbade, Bhoutan, Brunéi Darussalam, Burkina Faso, Burundi, Cameroun, Côte d'Ivoire, Djibouti, Égypte, Émirats arabes unis, Grenade, Haïti, Îles Salomon, Inde, Indonésie, Iraq, Jordanie, Kazakhstan, Kenya, Lesotho, Liban, Libye, Madagascar, Malaisie, Maldives, Maurice, Mauritanie, Mongolie, Namibie, Népal, Niger, Nigéria, Oman, Ouganda, Ouzbékistan, Pakistan, Philippines, République-Unie de Tanzanie, Rwanda, Sainte-Lucie, Saint-Vincent-et-les Grenadines, Sierra Leone, Singapour, Soudan, Tadjikistan, Thaïlande, Togo, Trinité-et-Tobago, Tunisie, Yémen, Zambie.

D. Projet de résolution A/C.5/77/L.23

18. À la reprise de sa 25^e séance, le 30 décembre, la Commission était saisie d'un projet de résolution intitulé « Questions relatives au projet de budget-programme pour

2023 » (A/C.5/77/L.23), déposé par son président à l'issue de consultations coordonnées par le représentant de la Jamaïque.

19. À la même séance, le représentant de la Tchéquie (s'exprimant au nom de l'Union européenne et de l'Albanie, de l'Andorre, de la Géorgie, de la Macédoine du Nord, de Monaco, du Monténégro et de la République de Moldova) a proposé oralement un amendement au projet de résolution A/C.5/77/L.23 consistant à insérer deux nouveaux paragraphes, libellés comme suit :

Prend note des paragraphes III.64, III.65, III.66 et III.67 du rapport du Comité consultatif ;

Décide d'inscrire un montant de 17 129 200 dollars des États-Unis, avant actualisation des coûts, au chapitre 8 (Affaires juridiques) du budget ordinaire de 2023 pour le Mécanisme international, impartial et indépendant chargé de faciliter les enquêtes sur les violations les plus graves du droit international commises en République arabe syrienne depuis mars 2011 et d'aider à juger les personnes qui en sont responsables ;

20. À la même séance également, le représentant de la Fédération de Russie a demandé un vote enregistré sur l'amendement proposé oralement par le représentant de la Tchéquie.

21. Toujours à la reprise de la 25^e séance, avant le vote, le représentant de la République arabe syrienne a fait une déclaration.

22. À la même séance, à l'issue d'un vote enregistré, la Commission a adopté l'amendement qu'il était proposé d'apporter au projet de résolution A/C.5/77/L.23 par 84 voix contre 19, avec 53 abstentions. Les voix se sont réparties comme suit :

Ont voté pour :

Albanie, Allemagne, Andorre, Argentine, Australie, Autriche, Barbade, Belgique, Botswana, Brésil, Bulgarie, Canada, Chili, Chypre, Colombie, Congo, Costa Rica, Côte d'Ivoire, Croatie, Danemark, El Salvador, Équateur, Espagne, Estonie, États-Unis d'Amérique, Finlande, France, Géorgie, Grèce, Guatemala, Guyana, Honduras, Hongrie, Îles Marshall, Irlande, Islande, Israël, Italie, Jamaïque, Japon, Koweït, Lettonie, Libéria, Liechtenstein, Lituanie, Luxembourg, Macédoine du Nord, Malaisie, Maldives, Malte, Maroc, Mexique, Micronésie (États fédérés de), Monaco, Monténégro, Norvège, Nouvelle-Zélande, Palaos, Panama, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Pays-Bas, Pérou, Pologne, Portugal, Qatar, République de Corée, République de Moldova, République dominicaine, Roumanie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Saint-Marin, Samoa, Slovaquie, Slovénie, Suède, Suisse, Tchéquie, Thaïlande, Timor-Leste, Trinité-et-Tobago, Türkiye, Ukraine, Uruguay, Yémen.

Ont voté contre :

Bélarus, Bolivie (État plurinational de), Cameroun, Chine, Cuba, Érythrée, Éthiopie, Fédération de Russie, Guinée équatoriale, Iran (République islamique d'), Kazakhstan, Kirghizistan, Mali, Nicaragua, République arabe syrienne, République démocratique populaire lao, République populaire démocratique de Corée, Sri Lanka, Zimbabwe.

Se sont abstenus :

Afrique du Sud, Algérie, Angola, Arabie saoudite, Arménie, Bahreïn, Bangladesh, Bhoutan, Bosnie-Herzégovine, Brunéi Darussalam, Burkina Faso, Burundi, Djibouti, Égypte, Émirats arabes unis, Fidji, Gabon, Ghana, Grenade, Haïti, Inde, Indonésie, Iraq, Jordanie, Kenya, Lesotho, Libye, Madagascar, Maurice, Mauritanie, Mongolie, Namibie, Népal, Niger, Nigéria, Oman,

Ouganda, Pakistan, Paraguay, Philippines, République-Unie de Tanzanie, Rwanda, Sainte-Lucie, Saint-Vincent-et-les Grenadines, Sénégal, Serbie, Sierra Leone, Singapour, Soudan, Togo, Tunisie, Viet Nam, Zambie.

23. À la même séance également, la Commission a adopté le projet de résolution [A/C.5/77/L.23](#) dans son ensemble, tel qu'amendé oralement, sans le mettre aux voix (voir par. 68 ci-après, projet de résolution I).

24. Après l'adoption du projet de résolution dans son ensemble, tel qu'amendé oralement, des déclarations ont été faites par la représentante d'Israël, qui a indiqué que son pays souhaitait se dissocier du projet de résolution, et par les représentants de la Fédération de Russie, de la Chine, de la République populaire démocratique de Corée, de Cuba, de la République arabe syrienne, du Belarus, de la République bolivarienne du Venezuela, de l'État plurinational de Bolivie, de la République islamique d'Iran, de l'Érythrée et du Nicaragua, qui ont indiqué qu'ils souhaitaient se dissocier de l'amendement concernant la section 8 (Affaires juridiques) apporté oralement au projet de résolution.

25. Après l'adoption du projet de résolution, le Président de la Commission a fait une déclaration.

E. Projet de résolution [A/C.5/77/L.24](#)

26. À la reprise de sa 25^e séance, le 30 décembre, la Commission était saisie d'un projet de résolution intitulé « Questions spéciales relatives au projet de budget-programme pour 2023 » ([A/C.5/77/L.24](#)), déposé par son président à l'issue de consultations coordonnées par les représentants des pays suivants : Arménie, Ghana, Israël, Lesotho, Libéria, Nouvelle-Zélande et Philippines. Au cours de ses débats, elle a examiné les questions énoncées ci-après.

Prévisions révisées concernant les activités menées par les entités des Nations Unies pour atténuer l'insécurité alimentaire mondiale et ses conséquences humanitaires

27. La Commission a examiné cette question à sa 20^e séance et à la reprise de sa 25^e séance, les 8 et 30 décembre.

Demande de subvention pour le Tribunal spécial pour le Liban

28. La Commission a examiné cette question à sa 20^e séance et à la reprise de sa 25^e séance, les 8 et 30 décembre.

Demande de subvention pour le Tribunal spécial résiduel pour la Sierra Leone

29. La Commission a examiné cette question à sa 12^e séance et à la reprise de sa 25^e séance, le 7 novembre et 30 décembre.

Demande de subvention pour les Chambres extraordinaires au sein des tribunaux cambodgiens

30. La Commission a examiné cette question à sa 17^e séance et à la reprise de sa 25^e séance, le 21 novembre et le 30 décembre.

Prévisions de dépenses relatives aux missions politiques spéciales, aux missions de bons offices et aux autres initiatives politiques autorisées par l'Assemblée générale ou le Conseil de sécurité

31. La Commission a examiné cette question à ses 7^e, 18^e, et 20^e séances, ainsi qu'à la reprise de sa 25^e séance, le 14 octobre, le 28 novembre et les 8 et 30 décembre.

32. À la reprise de la 25^e séance, le 30 décembre, le représentant de Cuba a proposé oralement un amendement à la section V du projet de résolution [A/C.5/77/L.24](#), intitulée « Prévisions de dépenses relatives aux missions politiques spéciales, aux missions de bons offices et aux autres initiatives politiques autorisées par l'Assemblée générale ou le Conseil de sécurité ». Les consultations au sujet de cette section avaient été coordonnées par la représentante de la Nouvelle-Zélande. L'amendement consistait à insérer deux nouveaux alinéas et deux nouveaux paragraphes libellés comme suit :

Rappelant qu'elle ne s'est pas prononcée sur la notion de la responsabilité de protéger ni sur sa portée, ses incidences ou ses modalités d'application,

Notant que les prévisions de dépenses relatives au groupe thématique I comprennent des descriptifs, des fonctions, une stratégie et des facteurs externes, des résultats, des mesures des résultats, des produits et d'autres informations concernant le Conseiller spécial du Secrétaire général pour la responsabilité de protéger,

Décide de supprimer les descriptifs, les fonctions, la stratégie et les facteurs externes, les résultats, les mesures des résultats, les produits et autres informations concernant le Conseiller spécial du Secrétaire général pour la responsabilité de protéger qui figurent dans le cadre stratégique et les descriptifs s'y rapportant pour le Bureau de la Conseillère spéciale du Secrétaire général pour la prévention du génocide (voir [A/77/6 \(Sect. 3\)/Add.2](#)) ;

Prie le Secrétaire général de publier un rectificatif à son rapport ([A/77/6 \(Sect. 3\)/Add.2](#)) ;

33. À la même séance, le représentant de la Tchéquie (au nom de l'Albanie, de l'Andorre, de la Géorgie, de la Macédoine du Nord, de Monaco, du Monténégro, de la République de Moldova et de l'Union européenne) a demandé un vote enregistré sur l'amendement proposé oralement par le représentant de Cuba et, avant le vote, a fait une déclaration pour expliquer son vote.

34. Avant le vote, les représentants des pays suivants ont également fait des déclarations : État plurinational de Bolivie, Bélarus, République islamique d'Iran, République populaire démocratique de Corée, Nicaragua, République arabe syrienne, Chine, République bolivarienne du Venezuela et Fédération de Russie.

35. À la même séance également, à l'issue d'un vote enregistré, la Commission a rejeté l'amendement qu'il était proposé d'apporter à la section V du projet de résolution [A/C.5/77/L.24](#), par 77 voix contre 22, avec 56 abstentions. Les voix se sont réparties comme suit :

Ont voté pour :

Bélarus, Bolivie (État plurinational de), Burkina Faso, Cambodge, Cameroun, Chine, Congo, Cuba, Égypte, Érythrée, Éthiopie, Fédération de Russie, Gabon, Guinée équatoriale, Haïti, Iran (République islamique d'), Nicaragua, République arabe syrienne, République populaire démocratique de Corée, Saint-Vincent-et-les Grenadines, Soudan, Zimbabwe.

Ont voté contre :

Albanie, Allemagne, Andorre, Argentine, Arménie, Australie, Autriche, Belgique, Botswana, Brésil, Bulgarie, Canada, Chili, Chypre, Colombie, Costa Rica, Croatie, Danemark, El Salvador, Équateur, Espagne, Estonie, États-Unis d'Amérique, Fidji, Finlande, France, Géorgie, Ghana, Grèce, Guatemala, Honduras, Hongrie, Îles Marshall, Irlande, Islande, Israël, Italie, Japon, Koweït, Lettonie, Libéria, Liechtenstein, Lituanie, Luxembourg, Macédoine du Nord, Malte, Mexique, Micronésie (États fédérés de), Monaco, Mongolie, Monténégro, Myanmar, Norvège, Nouvelle-Zélande, Palaos, Panama, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Pays-Bas, Pérou, Pologne, Portugal, Qatar, République de Corée, République de Moldova, Roumanie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Rwanda, Saint-Marin, Sénégal, Slovaquie, Slovénie, Suède, Suisse, Tchéquie, Türkiye, Ukraine, Uruguay.

Se sont abstenus :

Afrique du Sud, Algérie, Angola, Arabie saoudite, Bahreïn, Bangladesh, Barbade, Bhoutan, Bosnie-Herzégovine, Brunéi Darussalam, Burundi, Côte d'Ivoire, Djibouti, Émirats arabes unis, Guyana, Inde, Indonésie, Iraq, Jamaïque, Jordanie, Kenya, Lesotho, Liban, Libye, Madagascar, Malaisie, Maldives, Mali, Maroc, Maurice, Mauritanie, Namibie, Népal, Nigéria, Oman, Ouganda, Pakistan, Paraguay, Philippines, République démocratique populaire lao, République dominicaine, République-Unie de Tanzanie, Sainte-Lucie, Samoa, Serbie, Sierra Leone, Singapour, Sri Lanka, Tadjikistan, Thaïlande, Timor-Leste, Togo, Trinité-et-Tobago, Tunisie, Tuvalu, Yémen.

36. On trouvera dans le tableau ci-après les montants approuvés par l'Assemblée générale au titre des missions politiques spéciales pour 2023.

Montants approuvés et autorisés au titre des missions politiques spéciales pour 2023

(En milliers de dollars des États-Unis)

Groupe thématique I : envoyés, conseillers et représentants spéciaux ou personnels du Secrétaire général

Bureau du Conseiller spécial du Secrétaire général pour Chypre	3 036,3
Bureau de la Conseillère spéciale du Secrétaire général pour la prévention du génocide	2 816,4
Envoyé personnel du Secrétaire général pour le Sahara occidental	475,2
Bureau de l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour l'application de la résolution 1559 (2004) du Conseil de sécurité	372,2
Représentante de l'ONU aux discussions internationales de Genève	1 950,0
Bureau de l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour la Syrie	15 001,6
Bureau de l'Envoyée spéciale du Secrétaire général pour la Corne de l'Afrique	1 754,5
Bureau de l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour la région des Grands Lacs	5 737,9
Bureau de l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour le Yémen	17 051,3
Bureau de l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour le Myanmar	1 408,6
Total partiel (groupe thématique I)	49 604,0

Groupe thématique II : équipes de surveillance des sanctions, groupes d'experts et autres entités et mécanismes

Groupe d'experts sur la République démocratique du Congo	1 524,2
Groupe d'experts sur le Soudan	1 120,4
Groupe d'experts sur la République populaire démocratique de Corée	3 110,6

Groupe d'experts sur la Libye	1 410,4
Groupe d'experts sur la République centrafricaine	1 193,2
Groupe d'experts sur le Yémen	2 210,0
Groupe d'experts sur le Soudan du Sud	1 257,6
Équipe d'appui analytique et de surveillance des sanctions créée par les résolutions 1526 (2004) et 2253 (2015) concernant l'EIIL (Daech), Al-Qaida, les Taliban et les personnes et entités qui leur sont associées	5 854,9
Bureau du Médiateur créé par la résolution 1904 (2009) du Conseil de sécurité	617,3
Application de la résolution 2231 (2015) du Conseil de sécurité	1 533,5
Groupe d'experts sur le Mali	1 148,6
Groupe d'experts sur la Somalie	1 839,4
Appui au Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1540 (2004) relative à la non-prolifération de toutes les armes de destruction massive	3 135,5
Direction exécutive du Comité contre le terrorisme	11 424,8
Équipe d'enquêteurs des Nations Unies chargée de concourir à amener Daech/État islamique d'Iraq et du Levant à répondre de ses crimes	25 283,8
Groupe d'experts sur Haïti	1 405,7
Total partiel (groupe thématique II)	64 069,9
Groupe thématique III : bureaux régionaux, bureaux d'appui aux processus politiques et autres missions	
Bureau des Nations Unies pour l'Afrique de l'Ouest et le Sahel	14 835,2
Mission d'assistance des Nations Unies en Somalie	96 571,3
Centre régional des Nations Unies pour la diplomatie préventive en Asie centrale	3 292,7
Équipe des Nations Unies chargée d'appuyer la Commission mixte Cameroun-Nigéria	3 781,3
Bureau de la Coordinatrice spéciale des Nations Unies pour le Liban	10 183,1
Bureau régional des Nations Unies pour l'Afrique centrale	9 074,1
Mission d'appui des Nations Unies en Libye	88 046,5
Mission de vérification des Nations Unies en Colombie	67 244,3
Mission des Nations Unies en appui à l'Accord sur Hodeïda	36 071,6
Bureau intégré des Nations Unies en Haïti	27 902,1
Mission intégrée des Nations Unies pour l'assistance à la transition au Soudan	66 128,0
Total partiel (groupe thématique III)	423 130,2
Missions d'assistance des Nations Unies	
Mission d'assistance des Nations Unies en Afghanistan	132 479,2
Mission d'assistance des Nations Unies pour l'Iraq	96 910,6
Total partiel (missions d'assistance des Nations Unies)	229 389,8
Total des 39 missions (A/C.5/77/L.24, sect. V, par. 3) (déduction faite des contributions du personnel)	766 193,9
Crédits correspondant à la part des missions politiques spéciales dans le budget du Centre de services régional d'Entebbe (Ouganda) [résolution 76/278 de l'Assemblée générale, par. 7 c)]	2 141,1
Total [chapitre 3 (Affaires politiques)] (A/C.5/77/L.24, sect. V, par. 3) (déduction faite des contributions du personnel)	768 335,0

Plan stratégique patrimonial pour le Palais des Nations

37. La Commission a examiné cette question à sa 15^e séance et à la reprise de sa 25^e séance, le 15 novembre et le 30 décembre.

Rapport sur l'exécution du budget-programme de 2021

38. La Commission a examiné cette question à sa 18^e séance et à la reprise de sa 25^e séance, le 28 novembre et le 30 décembre.

Mesures visant à remédier à la détérioration et aux capacités limitées des installations de conférence de l'Office des Nations Unies à Nairobi

39. La Commission a examiné cette question à sa 17^e séance et à la reprise de sa 25^e séance, le 21 novembre et le 30 décembre.

État d'avancement des travaux de rénovation de l'Africa Hall à la Commission économique pour l'Afrique à Addis-Abeba

40. La Commission a examiné cette question à sa 17^e séance et à la reprise de sa 25^e séance, le 21 novembre et le 30 décembre.

État d'avancement du projet de rénovation du bâtiment nord de la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes à Santiago

41. La Commission a examiné cette question à sa 10^e séance et à la reprise de sa 25^e séance, le 2 novembre et le 30 décembre.

Projet de mise aux normes parasismiques et de remplacement des équipements en fin de vie au siège de la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique, à Bangkok

42. La Commission a examiné cette question à sa 15^e séance et à la reprise de sa 25^e séance, le 15 novembre et le 30 décembre.

État d'avancement du remplacement des bâtiments A à J de l'Office des Nations Unies à Nairobi

43. La Commission a examiné cette question à sa 15^e séance et à la reprise de sa 25^e séance, le 15 novembre et le 30 décembre.

Prévisions budgétaires révisées découlant de la création du Bureau des Nations Unies pour la jeunesse

44. La Commission a examiné cette question à sa 19^e séance et à la reprise de sa 25^e séance, les 5 et 30 décembre.

Prévisions révisées comme suite aux résolutions et décisions adoptées par le Conseil des droits de l'homme à ses quarante-neuvième, cinquantième et cinquante et unième sessions ordinaires et à ses trente-quatrième et trente-cinquième sessions extraordinaires en 2022

45. La Commission a examiné cette question à sa 23^e séance et à la reprise de sa 25^e séance, les 14 et 30 décembre.

46. À la reprise de la 25^e séance, le représentant de la Tchéquie (au nom de l'Albanie, de l'Andorre, des États-Unis d'Amérique, de la Géorgie, de la Macédoine du Nord, de Monaco, du Monténégro, de la République de Moldova et du Royaume-

Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord) a proposé oralement un amendement à la section XIV du projet de résolution [A/C.5/77/L.24](#), comme suit :

Au paragraphe 2, le segment de phrase « sous réserve des dispositions de la présente résolution » serait ajouté ;

Le paragraphe 4 serait remplacé par un nouveau paragraphe, libellé comme suit :

Ouvre des crédits supplémentaires d'un montant de 55 925 000 dollars, soit 3 735 600 dollars au chapitre 2 (Affaires de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social et gestion des conférences), 51 636 100 dollars au chapitre 24 (Droits humains), 455 700 dollars au chapitre 28 (Communication globale), 31 800 dollars au chapitre 29E [Administration (Genève)] et 65 800 dollars au chapitre 34 (Sûreté et sécurité) du projet de budget-programme pour 2023 ;

Au paragraphe 5, « 6 282 900 dollars » serait remplacé par « 6 773 900 dollars » ;

Les paragraphes 1 et 3 resteraient inchangés.

47. À la même séance, le représentant de la Fédération de Russie a demandé un vote enregistré sur l'amendement proposé oralement par le représentant de la Tchéquie.

48. À la même séance également, avant le vote, les représentants de la Chine, de l'Éthiopie, du Bélarus et de la République islamique d'Iran ont fait des déclarations.

49. Toujours à la même séance, avant le vote, les représentants du Costa Rica (également au nom de l'Argentine, du Chili, de l'Équateur, du Panama, du Paraguay, du Pérou, du Salvador et de l'Uruguay) et de la Suisse ont fait des déclarations pour expliquer leur vote.

50. Toujours à la même séance, avant le vote, les représentants du Qatar et des États-Unis d'Amérique ont fait des déclarations.

51. Toujours à la même séance, à l'issue d'un vote enregistré, la Commission a adopté l'amendement qu'il était proposé d'apporter à la section XIV du projet de résolution [A/C.5/77/L.24](#), par 84 voix contre 19, avec 50 abstentions. Les voix se sont réparties comme suit :

Ont voté pour :

Albanie, Allemagne, Andorre, Argentine, Australie, Autriche, Belgique, Bosnie-Herzégovine, Botswana, Brésil, Bulgarie, Canada, Chili, Chypre, Colombie, Congo, Costa Rica, Côte d'Ivoire, Croatie, Danemark, El Salvador, Équateur, Espagne, Estonie, États-Unis d'Amérique, Fidji, Finlande, France, Géorgie, Grèce, Guatemala, Guyana, Honduras, Hongrie, Îles Marshall, Irlande, Islande, Israël, Italie, Jamaïque, Japon, Koweït, Lettonie, Libéria, Liechtenstein, Lituanie, Luxembourg, Macédoine du Nord, Maldives, Malte, Mexique, Micronésie (États fédérés de), Monaco, Monténégro, Norvège, Nouvelle-Zélande, Palaos, Panama, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Paraguay, Pays-Bas, Pérou, Pologne, Portugal, Qatar, République de Corée, République de Moldova, République dominicaine, Roumanie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Saint-Marin, Samoa, Sénégal, Slovaquie, Slovénie, Suède, Suisse, Tchéquie, Thaïlande, Timor-Leste, Türkiye, Tuvalu, Ukraine, Uruguay.

Ont voté contre :

Bélarus, Bolivie (État plurinational de), Cameroun, Chine, Cuba, Érythrée, Éthiopie, Fédération de Russie, Gabon, Guinée équatoriale, Iran (République

islamique d'), Lesotho, Mali, Nicaragua, République arabe syrienne, République populaire démocratique de Corée, Somalie, Sri Lanka, Zimbabwe.

Se sont abstenus :

Afrique du Sud, Algérie, Angola, Arabie saoudite, Arménie, Bahreïn, Bangladesh, Barbade, Bhoutan, Brunéi Darussalam, Burkina Faso, Burundi, Djibouti, Égypte, Émirats arabes unis, Ghana, Haïti, Îles Salomon, Inde, Indonésie, Iraq, Jordanie, Kazakhstan, Kenya, Liban, Libye, Madagascar, Malaisie, Maroc, Maurice, Mauritanie, Namibie, Népal, Niger, Nigéria, Oman, Ouganda, Pakistan, Philippines, République-Unie de Tanzanie, Rwanda, Sainte-Lucie, Saint-Vincent-et-les Grenadines, Sierra Leone, Singapour, Soudan, Togo, Trinité-et-Tobago, Tunisie, Yémen.

52. Toujours à la même séance, le représentant de la Fédération de Russie a demandé un vote enregistré sur la section XIV du projet de résolution [A/C.5/77/L.24](#) telle qu'amendée oralement.

53. Toujours à la même séance, à l'issue d'un vote enregistré, la Commission a adopté la section XIV du projet de résolution [A/C.5/77/L.24](#) telle qu'amendée oralement, par 112 voix contre 12, avec 26 abstentions. Les voix se sont réparties comme suit :

Ont voté pour :

Afrique du Sud, Albanie, Allemagne, Andorre, Arabie saoudite, Argentine, Australie, Autriche, Bahreïn, Barbade, Belgique, Bolivie (État plurinational de), Bosnie-Herzégovine, Botswana, Brésil, Brunéi Darussalam, Bulgarie, Canada, Chili, Chypre, Colombie, Congo, Costa Rica, Croatie, Cuba, Danemark, Djibouti, Égypte, El Salvador, Émirats arabes unis, Équateur, Espagne, Estonie, États-Unis d'Amérique, Fidji, Finlande, France, Géorgie, Grèce, Guatemala, Guyana, Haïti, Honduras, Hongrie, Îles Marshall, Indonésie, Iraq, Irlande, Islande, Israël, Italie, Jamaïque, Japon, Jordanie, Kenya, Koweït, Lettonie, Liban, Libéria, Liechtenstein, Lituanie, Luxembourg, Macédoine du Nord, Madagascar, Malaisie, Maldives, Malte, Maroc, Maurice, Mexique, Micronésie (États fédérés de), Monaco, Monténégro, Namibie, Norvège, Nouvelle-Zélande, Oman, Palaos, Panama, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Paraguay, Pays-Bas, Pérou, Philippines, Pologne, Portugal, Qatar, République de Corée, République de Moldova, République dominicaine, République-Unie de Tanzanie, Roumanie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Saint-Marin, Samoa, Sénégal, Sierra Leone, Singapour, Slovaquie, Slovénie, Suède, Suisse, Tchèque, Thaïlande, Timor-Leste, Trinité-et-Tobago, Tunisie, Türkiye, Ukraine, Uruguay, Yémen, Zambie.

Ont voté contre :

Bélarus, Chine, Érythrée, Éthiopie, Fédération de Russie, Iran (République islamique d'), Mali, Nicaragua, République arabe syrienne, République populaire démocratique de Corée, Somalie, Sri Lanka.

Se sont abstenus :

Algérie, Angola, Arménie, Bangladesh, Bhoutan, Burkina Faso, Burundi, Cameroun, Côte d'Ivoire, Ghana, Îles Salomon, Inde, Lesotho, Libye, Népal, Niger, Nigéria, Ouganda, Pakistan, Sainte-Lucie, Saint-Vincent-et-les Grenadines, Soudan, Tchad, Togo, Tuvalu, Zimbabwe.

Centre du commerce international

54. La Commission a examiné cette question à sa 5^e séance et à la reprise de sa 25^e séance, le 12 octobre et le 30 décembre.

Incidences sur le budget-programme des recommandations et décisions figurant dans le rapport de la Commission de la fonction publique internationale pour 2022

55. La Commission a examiné cette question à sa 15^e séance et à la reprise de sa 25^e séance, le 15 novembre et le 30 décembre.

Prévisions révisées : incidence des variations des taux de change et d'inflation

56. La Commission a examiné cette question à sa 24^e séance et à la reprise de sa 25^e séance, les 16 et 30 décembre.

Fonds de réserve : état récapitulatif des incidences sur le budget-programme et des prévisions révisées

57. La Commission a examiné cette question à sa 24^e séance et à la reprise de sa 25^e séance, les 16 et 30 décembre.

58. À la reprise de sa 25^e séance, la Commission a adopté le projet de résolution [A/C.5/77/L.24](#) tel qu'amendé oralement, sans le mettre aux voix (voir par. 68 ci-après, projet de résolution II).

59. Après l'adoption du projet de résolution, des déclarations ont été faites par les représentants du Sri Lanka, de la République islamique d'Iran, de l'Éthiopie, de la République arabe syrienne, du Nicaragua, de la République bolivarienne du Venezuela, de la Chine, de la République populaire démocratique de Corée, de la Fédération de Russie, de l'Érythrée et du Bélarus, qui ont indiqué qu'ils souhaitaient se dissocier de la résolution dans la mesure où elle concernait le financement de certaines résolutions du Conseil des droits de l'homme.

F. Projet de résolution [A/C.5/77/L.25](#)

60. À la reprise de sa 25^e séance, le 30 décembre, la Commission était saisie d'un projet de résolution intitulé « Budget-programme de 2023 » ([A/C.5/77/L.25](#)).

61. À la même séance, la Commission a adopté le projet de résolution [A/C.5/77/L.25](#), sans le mettre aux voix (voir par. 68 ci-après, projet de résolution III).

62. Après l'adoption du projet de résolution, une déclaration a été faite par la représentante d'Israël, qui a indiqué que son pays souhaitait se dissocier de certains paragraphes et sections de la résolution.

63. Avant l'adoption du projet de résolution, le Sous-Secrétaire général à la planification des programmes, aux finances et au budget et Contrôleur a informé la Commission des modifications d'ordre technique à apporter au projet de résolution sur le projet de budget-programme pour 2023 compte tenu des décisions qu'elle avait prises.

G. Projet de résolution [A/C.5/77/L.9](#)

64. À la reprise de sa 25^e séance, le 30 décembre, la Commission était saisie d'un projet de résolution intitulé « Dépenses imprévues et extraordinaires de l'exercice 2023 » ([A/C.5/77/L.9](#)).

65. À la même séance, la Commission a adopté le projet de résolution [A/C.5/77/L.9](#), sans le mettre aux voix (voir par. 68 ci-après, projet de résolution IV).

H. **Projet de résolution [A/C.5/77/L.10](#)**

66. À la reprise de sa 25^e séance, le 30 décembre, la Commission était saisie d'un projet de résolution intitulé « Fonds de roulement pour 2023 » ([A/C.5/77/L.10](#)).

67. À la même séance, la Commission a adopté le projet de résolution [A/C.5/77/L.10](#), sans le mettre aux voix (voir par. 68 ci-après, projet de résolution V).

III. Recommandations de la Cinquième Commission

68. La Cinquième Commission recommande à l'Assemblée générale d'adopter les projets de résolution suivants :

Projet de résolution I Questions relatives au projet de budget-programme pour 2023

L'Assemblée générale,

Réaffirmant ses résolutions [41/213](#) du 19 décembre 1986 et [42/211](#) du 21 décembre 1987, la section VI de sa résolution [45/248 B](#) du 21 décembre 1990, ses résolutions [55/231](#) du 23 décembre 2000, [56/253](#) du 24 décembre 2001, [58/269](#) et [58/270](#) du 23 décembre 2003, la section XI de sa résolution [59/276](#) du 23 décembre 2004 et ses résolutions [60/283](#) du 7 juillet 2006, [61/263](#) du 4 avril 2007, [62/236](#) du 22 décembre 2007, [63/262](#) du 24 décembre 2008, [64/243](#) du 24 décembre 2009, [65/259](#) du 24 décembre 2010, [66/246](#) du 24 décembre 2011, [68/246](#) du 27 décembre 2013, [70/247](#) du 23 décembre 2015, [71/272 A](#) du 23 décembre 2016, [72/261](#) et [72/266 A](#) du 24 décembre 2017, [72/266 B](#) du 5 juillet 2018, [73/281](#) du 22 décembre 2018, [74/262](#) du 27 décembre 2019, [75/252](#) du 31 décembre 2020, [76/245](#) et [76/246 A](#) du 24 décembre 2021, [76/246 B](#) du 13 avril 2022 et [76/271](#) du 29 juin 2022,

Réaffirmant également, pour ce qui est de l'examen du projet de budget-programme, le mandat du Comité du programme et de la coordination et celui du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires,

Réaffirmant qu'il lui incombe d'analyser en profondeur et d'approuver, par l'entremise de la Cinquième Commission, les tableaux d'effectifs et les ressources financières, ainsi que les politiques suivies en matière de ressources humaines,

Constatant avec une profonde préoccupation que le non-paiement des contributions statutaires nuit au bon fonctionnement administratif et financier de l'Organisation des Nations Unies et à sa capacité d'exécuter ses mandats et programmes,

Ayant examiné le projet de budget-programme pour 2023¹, le rapport du Comité consultatif indépendant pour les questions d'audit sur le projet de budget-programme pour 2023² et le rapport correspondant du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires³,

Ayant examiné également le rapport du Bureau des services de contrôle interne intitulé « Évaluation des femmes et de la paix et de la sécurité dans les missions : élections et transitions politiques »⁴,

Ayant examiné en outre la note par laquelle le Secrétaire général appelait l'attention sur le rapport du Corps commun d'inspection intitulé « Gestion de la continuité des opérations dans les entités des Nations Unies »⁵, ainsi que la note du Secrétaire général transmettant ses observations et celles du Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination sur ledit rapport⁶,

¹ [A/77/6 \(Introduction\)](#), chapitres 1 à 36, chapitres 1 à 3 des recettes et rectificatifs.

² [A/77/85](#).

³ *Documents officiels de l'Assemblée générale, soixante-dix-septième session, Supplément n° 7 (A/77/7)*.

⁴ [A/77/83](#).

⁵ [A/77/256](#).

⁶ [A/77/256/Add.1](#).

1. *Réaffirme* que la Cinquième Commission est celle de ses grandes commissions qui est chargée des questions administratives et budgétaires et que c'est à celle-ci qu'il revient d'analyser en profondeur et d'approuver les ressources humaines et financières et les politiques s'y rapportant, pour que tous les programmes et toutes les activités prescrits soient exécutés intégralement et avec efficacité et efficience et pour que les politiques soient dûment appliquées ;
2. *Réaffirme* l'article 153 de son règlement intérieur ;
3. *Réaffirme également* le Règlement et les règles régissant la planification des programmes, les aspects du budget qui ont trait aux programmes, le contrôle de l'exécution et les méthodes d'évaluation⁷ ;
4. *Réaffirme en outre* les procédures et principes budgétaires arrêtés dans ses résolutions 41/213 et 42/211 ;
5. *Réaffirme* le Règlement financier et les règles de gestion financière de l'Organisation des Nations Unies⁸ ;
6. *Réaffirme également* sa résolution 77/ __ du __ 2022 ;
7. *Réaffirme en outre* sa résolution 77/ __ du __ 2022 ;
8. *Souscrit*, sous réserve des dispositions de la présente résolution, aux conclusions et recommandations que le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires a formulées dans son rapport ;
9. *Souligne* l'importance du financement, qui constitue le fondement essentiel de la gouvernance de l'Organisation des Nations Unies ;
10. *Souligne* qu'il importe de mettre pleinement en œuvre le Programme de développement durable à l'horizon 2030⁹ et prend note avec satisfaction de l'action que mène le Secrétaire général pour que des ressources suffisantes, durables et prévisibles soient allouées au développement, l'objectif étant de ne laisser personne de côté ;
11. *Engage instamment* tous les États Membres à s'acquitter dans les temps, intégralement et sans conditions des obligations financières que leur impose la Charte des Nations Unies ;
12. *Prie* le Secrétaire général de n'épargner aucun effort pour faciliter le paiement par les États Membres de leurs contributions statutaires ;
13. *Note* que les réformes structurelles devraient contribuer à accroître l'efficience et l'efficacité des programmes et activités prescrits sans nuire à leur mise en œuvre intégrale et prie le Secrétaire général de donner des résultats et des exemples en la matière dans son prochain projet de budget ;
14. *Prend note* du volume accru de la documentation qui constitue le projet de budget-programme, et note avec satisfaction que le Secrétaire général continue de s'attacher à améliorer la qualité, la clarté et la facilité d'utilisation du projet de budget-programme en concertation avec les États Membres, tout en préservant les informations dont les États Membres pourraient avoir besoin ;
15. *Souligne* que la budgétisation axée sur les résultats et la gestion axée sur les résultats sont deux outils de gestion complémentaires et qu'une meilleure application de la budgétisation axée sur les résultats permet à la fois d'améliorer la

⁷ ST/SGB/2018/3.

⁸ ST/SGB/2013/4 et ST/SGB/2013/4/Amend.1.

⁹ Résolution 70/1.

gestion et de faire mieux respecter le principe de responsabilité au Secrétariat, et engage le Secrétaire général à poursuivre ses efforts en ce sens ;

16. *Souligne* qu'il importe de disposer d'informations détaillées sur l'exécution du budget pour bien gérer le plan-programme et le budget-programme et prie le Secrétaire général de relier clairement les ressources inscrites au budget à des résultats concrets ;

17. *Prie* le Secrétaire général de faire figurer les prévisions de dépenses relatives aux grands projets de construction, à titre indicatif et pour information uniquement, dans les principaux montants indiqués dans l'introduction des prochains projets de budget-programme ;

18. *Prie également* le Secrétaire général de continuer à renforcer la procédure de contrôle interne concernant la planification des programmes, l'établissement du budget, l'exécution, le contrôle et l'évaluation, et l'établissement de rapports ;

19. *Invite* le Secrétaire général à continuer de privilégier des pratiques ayant un bon rapport coût-efficacité et efficaces dans les futurs projets de budget ;

20. *Prie* le Secrétaire général de veiller à ce que tous les programmes du budget ordinaire fassent l'objet d'un examen des dépenses au moins une fois tous les cinq ans, à partir du projet de budget-programme pour 2024 ;

21. *Prie également* le Secrétaire général de faire figurer les calculs des montants bruts et nets dans les prochains projets de budget-programme ;

22. *Prend note* du fait que des informations ont été fournies en ligne aux États Membres et encourage le Secrétaire général à continuer d'agir en ce sens ;

23. *Prie* le Secrétaire général de mener à bien les activités qui précèdent la publication des avis de vacance quelle que soit la situation de trésorerie de l'Organisation et de prendre des dispositions en ce sens de façon à être en mesure de lancer et d'achever les procédures de recrutement dans les meilleurs délais ;

24. *Prend note* du paragraphe 35 du rapport du Comité consultatif ;

25. *Redit sa préoccupation* face au nombre élevé de postes vacants et prie le Secrétaire général de pourvoir rapidement les emplois vacants, de passer en revue ceux qui sont vacants depuis 24 mois ou plus, de proposer soit leur maintien, en justifiant clairement leur utilité, soit leur suppression, et de donner en annexe à ses futurs rapports une liste de tous les emplois vacants de longue date et des mesures prises ;

26. *Rappelle* le paragraphe 51 du rapport du Comité consultatif, souligne qu'il importe d'utiliser des hypothèses budgétaires cohérentes, réalistes et exactes pour les postes et les emplois de temporaire et décide que le taux de vacance qu'elle a approuvé pour les postes et emplois existants s'appliquera aussi aux reclassements, réaffectations, transformations et transferts (y compris géographiques), ainsi qu'à la création d'emplois de temporaire ;

27. *Rappelle également* le paragraphe 57 du rapport du Comité consultatif, réaffirme que l'égalité des six langues officielles de l'Organisation des Nations Unies est d'une importance primordiale et prie le Secrétaire général de prendre de nouvelles mesures pour promouvoir le multilinguisme et le traitement égal et adéquat des six langues officielles et de lui rendre compte de la question dans le prochain projet de budget-programme ;

28. *Prend note* du paragraphe 62 du rapport du Comité consultatif ;

29. *Prend note également* du paragraphe 75 du rapport du Comité consultatif et souligne que tous les postes financés au moyen de fonds extrabudgétaires doivent être administrés et gérés avec la même rigueur que les postes inscrits au budget ordinaire ;

30. *Décide* qu'aux fins des calculs budgétaires pour 2023, un taux de vacance de 12,4 pour cent sera utilisé pour les administrateurs et un taux de vacance de 10,2 pour cent sera utilisé pour les agents des services généraux ;

31. *Décide également* que le tableau d'effectifs de 2023 sera celui qui figure dans l'annexe de la présente résolution ;

Titre I

Politiques, direction et coordination d'ensemble

Chapitre premier

Politiques, direction et coordination d'ensemble

32. *Rappelle* sa résolution [72/279](#) du 31 mai 2018, prie de nouveau le Secrétaire général de faire rapport chaque année au Conseil économique et social, lors du débat que celui-ci consacre aux activités opérationnelles de développement, sur la mise en place du système redynamisé des coordonnateurs résidents, notamment sur son financement, afin qu'il en soit rendu compte aux États Membres ;

33. *Prend note* du paragraphe I.7 du rapport du Comité consultatif ;

34. *Prend note également* du paragraphe I.9 du rapport du Comité consultatif ;

Chapitre 2

Affaires de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social et gestion des conférences

35. *Rappelle* le paragraphe 8 de sa résolution [75/252](#), accueille avec satisfaction l'augmentation de la productivité globale des services de traduction dans tous les centres de conférence et les efforts que le personnel linguistique a accomplis pour satisfaire aux normes de production révisées et, à cet égard, prie le Secrétaire général de veiller à ce qu'une formation et un appui technique adéquats soient fournis afin d'assurer l'égalité de traitement de toutes les langues officielles ;

36. *Rappelle également* le paragraphe I.59 du rapport du Comité consultatif et salue l'action menée par le Secrétaire général pour que la documentation produite soit de grande qualité, que des outils tels qu'eLUNA soient utilisés pour tirer parti du volume élevé de phrases et membres de phrase recyclés et que la traduction automatique soit exploitée au mieux de sorte que les services de documentation soient fournis de manière plus efficiente et dans les meilleurs délais ;

37. *Rappelle en outre* les paragraphes I.57 et I.59 du rapport du Comité consultatif, prie le Secrétaire général d'appliquer intégralement les normes révisées de productivité individuelle pour la traduction et confirme les coefficients qui ont servi à fixer la norme de traduction à 5,8 pages par jour et à relever les normes de productivité pour l'autorévision et la révision ;

38. *Rappelle* le paragraphe 8 de sa résolution [75/252](#) et le paragraphe 37 de sa résolution [76/245](#), accueille avec satisfaction l'augmentation de la productivité globale des services de traduction dans tous les centres de conférence rendue possible par les nouvelles méthodes de travail et les nouvelles technologies et, à cet égard, prie le Secrétaire général de prendre des mesures pour garantir que les six langues officielles de l'Organisation sont traitées sur un pied d'égalité et que les États Membres bénéficient de la même qualité de service, dans le plein respect des

particularités de chaque langue et compte tenu du fait que les progrès informatiques ne procurent pas les mêmes avantages pour toutes les langues ;

Titre II
Affaires politiques

Chapitre 3
Affaires politiques

39. *Prend note* du paragraphe II.62 du rapport du Comité consultatif ;

Titre III
Justice internationale et droit international

Chapitre 8
Affaires juridiques

40. *Prend note* des paragraphes III.64, III.65, III.66 and III.67 du rapport du Comité consultatif ;

41. *Décide* d'inscrire un montant de 17 129 200 dollars des États-Unis, avant actualisation des coûts, au chapitre 8 (Affaires juridiques) du budget ordinaire de 2023 pour le Mécanisme international, impartial et indépendant chargé de faciliter les enquêtes sur les violations les plus graves du droit international commises en République arabe syrienne depuis mars 2011 et d'aider à juger les personnes qui en sont responsables ;

Titre IV
Coopération internationale pour le développement

Chapitre 9
Affaires économiques et sociales

42. *Prend note* du paragraphe IV.18 du rapport du Comité consultatif ;

Chapitre 10
Pays les moins avancés, pays en développement sans littoral et petits États insulaires en développement

43. *Note* l'importance de la science, de l'innovation et de la technologie pour ce qui est de relever les défis de l'humanité et invite le Secrétaire général à envisager d'étendre le soutien apporté en coopération avec la Banque de technologies pour les pays les moins avancés à d'autres pays vulnérables, y compris les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement ;

Chapitre 11
Appui du système des Nations Unies à l'Agenda 2063 de l'Union africaine : L'Afrique que nous voulons

44. *Rappelle* que le développement de l'Afrique est de longue date une priorité de l'Organisation des Nations Unies et réaffirme sa volonté de répondre aux besoins uniques de ce continent ;

Chapitre 12
Commerce et développement

45. *Décide* que les postes proposés seront répartis comme suit : un poste P-4 et un poste P-3 de statisticien au Service des statistiques, deux postes P-2 au

sous-programme 1, un poste P-4 et un poste P-3 au sous-programme 4 et un poste P-5, un poste P-3 et un poste P-2 au sous-programme 5 ;

Chapitre 15

Établissements humains

46. *Rappelle* les recommandations formulées par le Comité consultatif au paragraphe IV.140 de son rapport, notamment celle qui consistait à encourager le Programme des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-Habitat) à continuer de coopérer étroitement avec le système des coordonnateurs résidents et à étudier les possibilités d'intensifier la coopération avec d'autres entités de manière à tirer parti du savoir-faire et des capacités ainsi mutualisés pour renforcer l'action menée par le système afin d'exécuter, au bénéfice des États Membres, les activités relatives aux programmes ;

47. *Rappelle également* le paragraphe IV.132 du rapport du Comité consultatif, prend note de l'analyse fonctionnelle effectuée par ONU-Habitat et décide que les postes qu'il est proposé de transformer seront répartis comme suit : un poste P-3 au Secrétariat des organes directeurs (organes directeurs) ; deux postes P-4 au Bureau de la Directrice exécutive (direction exécutive et administration) ; deux postes P-4 à la Division des solutions globales ; un poste D-1 et un poste d'agent local au Service de la gestion, des services consultatifs et de la conformité (appui au programme) ;

Chapitre 17

ONU-Femmes

48. *Prend note* du paragraphe IV.168 du rapport du Comité consultatif ;

49. *Prend note également* du paragraphe IV.170 du rapport du Comité consultatif et approuve le reclassement de P-3 à P-4 du poste de spécialiste des finances et du budget ;

50. *Prend note en outre* du paragraphe IV.177 du rapport du Comité consultatif ;

51. *Prend note* du paragraphe IV.178 du rapport du Comité consultatif et souligne que le Secrétaire général doit continuer à améliorer la représentation équilibrée des genres parmi le personnel des Nations Unies ;

Titre V

Coopération régionale pour le développement

Chapitre 21

Développement économique et social en Amérique latine et dans les Caraïbes

52. *Prend acte* de la coopération que la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes entretient avec le système des Nations Unies pour le développement, notamment du travail qu'elle accomplit en collaboration avec les entités du système concernant les descriptifs de programme de pays, ainsi que de la création du Fonds de résilience des Caraïbes, et prend acte également de la coopération qu'elle entretient avec la Plateforme de collaboration régionale pour l'Amérique latine et les Caraïbes, qui a contribué à promouvoir des stratégies et messages régionaux communs visant à apporter un soutien aux pays de la région qui le demandent ;

Titre VI

Droits humains et affaires humanitaires

Chapitre 26

Réfugiés de Palestine

53. *Prend note* du paragraphe VI.74 du rapport du Comité consultatif et rappelle qu'elle a décidé d'envisager d'augmenter progressivement la dotation provenant du budget ordinaire de l'Organisation des Nations Unies, de manière à couvrir non seulement les dépenses afférentes au personnel de l'Office recruté sur le plan international, conformément à sa résolution 3331 B (XXIX) du 17 décembre 1974, mais aussi les dépenses opérationnelles liées aux fonctions de la composante Direction exécutive et administration de l'Office et qu'elle a invité le Secrétaire général à faire des propositions en ce sens, qui seront examinées par les commissions concernées à sa soixante-dix-huitième session ;

54. *Décide* d'approuver le montant des ressources demandées par le Secrétaire général ;

Chapitre 27

Aide humanitaire

55. *Encourage* le Secrétaire général à envisager de renforcer sa collaboration avec les organisations régionales et sous-régionales, selon qu'il convient, afin d'améliorer les capacités d'utilisation des nouvelles technologies à l'appui de l'action humanitaire ;

Titre VII

Communication globale

Chapitre 28

Communication globale

56. *Prie* le Secrétaire général de continuer d'étudier la possibilité d'établir des liens avec les organisations régionales et sous-régionales africaines pour faire mieux connaître le mandat et les activités de l'Organisation des Nations Unies sur le continent, notamment en ce qui concerne le Programme 2030 et d'autres initiatives connexes, et de lui faire rapport à ce sujet à sa soixante-dix-huitième session ;

57. *Prend note* du paragraphe VII.8 a) du rapport du Comité consultatif ;

Titre VIII

Services communs d'appui

Chapitre 29A

Département des stratégies et politiques de gestion et de la conformité

58. *Prend note* du paragraphe VIII.8 du rapport du Comité consultatif ;

Chapitre 29B

Département de l'appui opérationnel

59. *Prend note* du paragraphe VIII.36 du rapport du Comité consultatif et décide de créer un poste de spécialiste de la gestion du matériel (P-3) ;

Chapitre 29C

Bureau de l'informatique et des communications

60. *Prend note* du paragraphe VIII.60 du rapport du Comité consultatif et approuve les transferts proposés ;

Titre XII
Sûreté et sécurité

Chapitre 34
Sûreté et sécurité

61. *Prend note* des paragraphes XII.8 et XII.13 du rapport du Comité consultatif et approuve la création d'un poste de directeur (D-2), d'un poste de spécialiste de la gestion de programme (P-4) et d'un poste de spécialiste de la gestion de l'information (adjoint de 1^{re} classe) (P-2) à la Division de l'appui opérationnel spécialisé ;

Chapitre 2 des recettes
Recettes générales

62. *Décide* d'augmenter de 7 900 600 dollars les recettes attendues des intérêts bancaires au chapitre 2 des recettes ;

Chapitre 3 des recettes
Services à l'intention du public

63. *Décide* d'augmenter de 3 177 000 dollars les recettes prévues au chapitre 3 des recettes, tout en maintenant les tarifs des garages à leur niveau actuel et sans modifier les politiques régissant l'exploitation des garages.

Annexe
Tableau d'effectifs de 2023

<i>Catégorie</i>	<i>Nombre de postes</i>
<i>Chapitres des dépenses</i>	
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur	
Vice-Secrétaire générale	1
Secrétaires généraux adjoints	37
Sous-Secrétaires généraux	34
D-2	116
D-1	311
P-5	924
P-4	1 598
P-3	1 515
P-2/1	541
Total partiel	5 077
Agents des services généraux	
1 ^{re} classe	273
Autres classes	2 288
Total partiel	2 561
Autres catégories de personnel	
Agents des services de sécurité	306
Agents locaux	1 902
Agents du Service mobile	106
Administrateurs recrutés sur le plan national	90

<i>Catégorie</i>	<i>Nombre de postes</i>
Agents des corps de métier	93
Total partiel	2 497
Total (chapitres des dépenses)	10 135
<i>Chapitre 3 des recettes</i>	
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur	
P-5	2
P-4	4
P-3	4
P-2/1	3
Total partiel	13
Agents des services généraux	
1 ^{re} classe	7
Autres classes	42
Total partiel	49
Autres catégories de personnel	
Agents des services de sécurité	2
Total partiel	2
Total (chapitre 3 des recettes)	64
Total	10 199

Projet de résolution II

Questions spéciales relatives au projet de budget-programme pour 2023

L'Assemblée générale,

I

Prévisions révisées concernant les activités menées par les entités des Nations Unies pour atténuer l'insécurité alimentaire mondiale et ses conséquences humanitaires

Rappelant sa résolution [77/3](#) du 27 octobre 2022,

Ayant examiné le rapport du Secrétaire général¹ et le rapport correspondant du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires²,

1. *Prend acte* du rapport du Secrétaire général ;
2. *Souscrit* aux conclusions et recommandations que le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires a formulées dans son rapport ;
3. *Approuve* des ressources supplémentaires d'un montant de 10 566 000 dollars des États-Unis au titre du projet de budget-programme pour 2023, soit 2 137 400 dollars au chapitre 12 (Commerce et développement), 7 735 400 dollars au chapitre 27 (Aide humanitaire), et 693 200 dollars au chapitre 36 (Contributions du personnel), à compenser par l'inscription du même montant, 693 200 dollars, au chapitre premier des recettes (Recettes provenant des contributions du personnel) ;
4. *Approuve également* l'ouverture de crédits d'un montant de 9 872 800 dollars (déduction faite des contributions du personnel) qu'il est proposé d'imputer sur le fonds de réserve, pour que l'Organisation puisse continuer de mener des activités visant à atténuer l'insécurité alimentaire mondiale et ses conséquences humanitaires en 2023 ;
5. *Approuve en outre* l'ouverture de crédits d'un montant de 693 200 dollars au chapitre 36 (Contributions du personnel), à compenser par l'inscription du même montant au chapitre premier des recettes (Recettes provenant des contributions du personnel) ;

II

Rapport sur l'utilisation de la subvention de 2022 et demande de subvention pour le Tribunal spécial pour le Liban pour 2023

Rappelant la section IV de sa résolution [75/253](#) B du 16 avril 2021 et la section XVII de sa résolution [76/246](#) A du 24 décembre 2021,

Ayant examiné le rapport du Secrétaire général³ et le rapport correspondant du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires⁴,

1. *Prend acte* du rapport du Secrétaire général ;
2. *Souscrit* aux conclusions et recommandations que le Comité consultatif a formulées dans son rapport ;

¹ [A/77/576](#).

² [A/77/7/Add.26](#).

³ [A/77/548](#) et [A/77/548/Corr.1](#).

⁴ [A/77/7/Add.24](#).

3. *Note avec gratitude* que le Gouvernement libanais assume année après année 49 pour cent du financement du Tribunal spécial pour le Liban et continue de soutenir celui-ci, et est consciente de son engagement en faveur du succès du Tribunal malgré les circonstances exceptionnelles auxquelles il est confronté, dont une crise socioéconomique et financière sans précédent qui a remis en cause sa capacité de maintenir son soutien financier envers le Tribunal ;

4. *Exprime sa gratitude* aux donateurs qui soutiennent le Tribunal, prie le Secrétaire général d'intensifier les efforts de collecte de fonds, notamment en trouvant de nouveaux donateurs, et encourage tous les États Membres à apporter leur concours au Tribunal pour l'aider à mener ses activités en 2023 ;

5. *Souligne* qu'elle accorde un rang de priorité élevé aux travaux du Tribunal ;

6. *Se félicite* que le Tribunal ait achevé son mandat judiciaire et commencé à exercer ses fonctions résiduelles et souligne qu'il importe de conserver les archives du Tribunal de manière sûre et sous forme accessible afin de préserver l'héritage de celui-ci ;

7. *Souligne* que le Tribunal spécial pour le Liban sera le premier tribunal ad hoc de l'Organisation des Nations Unies à fermer ses portes une fois qu'il se sera acquitté de ses fonctions résiduelles, en principe d'ici à la fin de l'année 2023, et note que des efforts considérables ont été déployés pour atteindre cet objectif et qu'il ne devrait donc pas y avoir de ressources à prévoir pour le Tribunal après 2023 ;

8. *Souligne* qu'il importe de recenser les meilleures pratiques et les enseignements tirés de l'expérience du Tribunal et de les partager avec les entités concernées des Nations Unies ;

9. *Note avec satisfaction* que le Tribunal s'emploie à réduire ses coûts tout en exécutant ses activités plus efficacement et plus rapidement, à tirer davantage parti des enseignements tirés de l'expérience et à prendre les mesures voulues pour réaliser des économies et des gains d'efficacité supplémentaires, afin qu'il puisse réduire et achever rapidement ses fonctions résiduelles en 2023, de manière transparente, responsable et rationnelle ;

10. *Se félicite* que le montant des ressources demandées pour 2023 au titre du Tribunal soit bien inférieur à celui de 2022 ;

11. *Prie* le Secrétaire général de faire figurer des informations détaillées sur les dépenses finales et le solde inutilisé, ainsi que sur la restitution de ce reliquat aux États Membres, dans le rapport sur l'exécution du budget-programme de 2022 qui lui sera présenté durant la partie principale de sa soixante-dix-huitième session ;

12. *Ouvre*, au chapitre 8 (Affaires juridiques) du projet de budget-programme pour 2023, des crédits d'un montant de 2 968 000 dollars, sous la forme d'une subvention pour le Tribunal pour 2023, étant entendu que toute contribution volontaire reçue aurait pour effet de réduire l'utilisation faite des fonds alloués par l'Organisation des Nations Unies, dont il serait rendu compte dans le rapport sur l'exécution du budget-programme de 2023 ;

III

Demande de subvention pour le Tribunal spécial résiduel pour la Sierra Leone

Rappelant sa résolution [58/284](#) du 8 avril 2004, la section VII de sa résolution [59/276](#) du 23 décembre 2004, la section II de sa résolution [59/294](#) du 22 juin 2005, la section XII de sa résolution [65/259](#) du 24 décembre 2010, la section IX de sa résolution [66/247](#) du 24 décembre 2011, la section I de sa résolution [67/246](#) du

24 décembre 2012, la section VII de sa résolution [70/248](#) A du 23 décembre 2015, la section III de sa résolution [71/272](#) A du 23 décembre 2016, la section VIII de sa résolution [72/262](#) A du 24 décembre 2017, la section III de sa résolution [73/279](#) A du 22 décembre 2018, la section VI de sa résolution [74/263](#) du 27 décembre 2019, la section XVI de sa résolution [75/253](#) A du 31 décembre 2020 et la section XI de sa résolution [76/246](#) A,

Ayant examiné le rapport du Secrétaire général sur l'utilisation de l'autorisation d'engagement de dépenses et la demande de subvention pour le Tribunal spécial résiduel pour la Sierra Leone⁵ et le rapport correspondant du Comité consultatif⁶,

1. *Prend acte* du rapport du Secrétaire général ;
2. *Souscrit* aux conclusions et recommandations que le Comité consultatif a formulées dans son rapport ;
3. *Réaffirme* qu'elle accorde un rang de priorité élevé aux travaux du Tribunal spécial résiduel pour la Sierra Leone ;
4. *Accueille favorablement* l'aide en nature fournie sous diverses formes par le Gouvernement sierra-léonais au Tribunal spécial résiduel, notamment sous forme de locaux à usage de bureaux mis gracieusement à la disposition du Tribunal ;
5. *Accueille de même favorablement* le concours apporté par plusieurs pays, qui prend la forme de contributions volontaires, d'un audit annuel du Tribunal spécial résiduel auquel il est procédé à titre gracieux et d'une aide en nature pour l'exécution des peines, la réinstallation de témoins, l'hébergement des archives et des prisonniers du Tribunal et l'accueil d'activités de collecte de fonds ;
6. *Souligne* que la subvention prélevée sur le budget ordinaire est un mécanisme de financement permettant de pallier l'insuffisance des contributions volontaires et encourage tous les États Membres à apporter leur concours au Tribunal spécial résiduel ;
7. *Prie* le Secrétaire général de continuer de s'employer à obtenir des contributions volontaires, notamment en trouvant de nouveaux donateurs et en tenant des consultations régulières avec les principales parties prenantes, de mettre en œuvre des stratégies novatrices de collecte de fonds et de lui rendre compte de la question durant la partie principale de sa soixante-dix-huitième session ;
8. *Apprécie* les efforts faits par le Tribunal spécial résiduel pour prendre des mesures d'efficacité, encourage le Tribunal à continuer de s'employer à définir d'autres mesures d'efficacité et d'économie à mettre en place au vu des problèmes de financement persistants, et prie le Secrétaire général de rendre compte à ce sujet dans son prochain rapport ;
9. *Se félicite* de l'action menée par le Tribunal spécial résiduel pour numériser les dossiers judiciaires, note que cette opération n'a pas encore été complètement menée à bien et encourage le Tribunal à poursuivre ses efforts pour achever, dans la limite des ressources existantes, la numérisation de toutes les archives ;
10. *Rappelle* le paragraphe 28 du rapport du Comité consultatif et prie le Secrétaire général de rechercher d'autres moyens de financer durablement le Tribunal spécial résiduel et de lui faire rapport à ce sujet durant la partie principale de sa soixante-dix-huitième session ;

⁵ [A/77/352](#).

⁶ [A/77/7/Add.9](#).

11. *Autorise* le Secrétaire général à engager des dépenses ne dépassant pas 2 765 000 dollars pour compléter les contributions volontaires destinées au financement du Tribunal spécial résiduel pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2023 et le prie de rendre compte des dépenses relevant de cette autorisation d'engagement dans son prochain rapport ;

IV

Demande de subvention pour les Chambres extraordinaires au sein des tribunaux cambodgiens

Rappelant la section I de sa résolution 68/247 B du 9 avril 2014, la section I de sa résolution 69/274 A du 2 avril 2015, la section IV de sa résolution 70/248 A, la section II de sa résolution 71/272 A, la section IX de sa résolution 72/262 A, la section IV de sa résolution 73/279 A, la section V de sa résolution 74/263, la section XX de sa résolution 75/253 A et la section XII de sa résolution 76/246 A,

Ayant examiné le rapport du Secrétaire général sur l'utilisation de l'autorisation d'engagement de dépenses et la demande de subvention pour les Chambres extraordinaires au sein des tribunaux cambodgiens⁷ et le rapport correspondant du Comité consultatif⁸,

1. *Prend acte* du rapport du Secrétaire général ;
2. *Souscrit*, sous réserve des dispositions de la présente résolution, aux conclusions et recommandations que le Comité consultatif a formulées dans son rapport ;
3. *Réaffirme* qu'elle accorde un rang de priorité élevé aux travaux des Chambres extraordinaires au sein des tribunaux cambodgiens ;
4. *Note avec satisfaction* que l'État cambodgien, pays hôte, continue d'apporter son concours aux Chambres extraordinaires ;
5. *Rappelle* le paragraphe 9 du rapport du Comité consultatif et souligne qu'il importe de conserver les dossiers des Chambres extraordinaires dans les trois langues officielles des tribunaux et de rendre ces documents facilement accessibles au grand public ;
6. *Encourage* les Chambres extraordinaires à continuer de prendre des mesures appropriées pour faire des économies et réaliser des gains d'efficacité, et à s'acquitter de leur mandat judiciaire de manière transparente, responsable et rationnelle et sans tarder, afin que la phase résiduelle puisse commencer en temps voulu ;
7. *Rappelle* le paragraphe 11 du rapport du Comité consultatif et réaffirme que les dépenses de la composante internationale des Chambres extraordinaires doivent être financées par des contributions volontaires, continue d'encourager tous les États Membres à fournir de nouvelles contributions volontaires à l'appui des Chambres extraordinaires et prie le Secrétaire général de continuer de s'employer activement à obtenir des contributions volontaires supplémentaires, notamment en trouvant de nouveaux donateurs ;
8. *Engage* tous les États Membres à fournir de nouvelles contributions volontaires pour la composante internationale et la composante nationale des Chambres extraordinaires afin de leur permettre de s'acquitter rapidement de leur mandat ;

⁷ A/77/513.

⁸ A/77/7/Add.17.

9. *Accueille avec satisfaction* les contributions supplémentaires du Gouvernement allemand devant servir à financer les activités des Chambres extraordinaires pendant les trois premières années de la phase résiduelle ;

10. *Autorise* le Secrétaire général à engager des dépenses d'un montant ne dépassant pas 3 809 900 dollars pour compléter les contributions volontaires destinées au financement de la composante internationale des Chambres extraordinaires pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2023 afin de permettre à celles-ci de s'acquitter de leur mandat judiciaire, et prie le Secrétaire général de rendre compte dans son prochain rapport des dépenses relevant de cette autorisation d'engagement ;

V

Prévisions de dépenses relatives aux missions politiques spéciales, aux missions de bons offices et aux autres initiatives politiques autorisées par l'Assemblée générale ou le Conseil de sécurité

Ayant examiné les rapports du Secrétaire général⁹ et les rapports correspondants du Comité consultatif¹⁰,

1. *Prend acte* des rapports du Secrétaire général ;
2. *Souscrit* aux conclusions et recommandations que le Comité consultatif a formulées dans ses rapports ;
3. *Approuve*, au titre du chapitre 3 (Affaires politiques) du projet de budget-programme pour 2023, un budget d'un montant global de 766 193 900 dollars pour les 39 missions politiques spéciales autorisées par elle ou par le Conseil de sécurité, et un montant de 2 141 100 dollars pour la part du budget du Centre de services régional d'Entebbe (Ouganda) à financer par les missions politiques spéciales ;

VI

Plan stratégique patrimonial pour le Palais des Nations

Rappelant la partie XI de sa résolution [64/243](#) du 24 décembre 2009, la section VII de sa résolution [66/247](#), la section V de sa résolution [68/247](#) A du 27 décembre 2013, les sections III et VII de sa résolution [69/262](#) A du 29 décembre 2014, la section X de sa résolution [70/248](#) A, la section XVIII de sa résolution [71/272](#) A, la section XVI de sa résolution [72/262](#) A, la section XIII de sa résolution [73/279](#) A, la section VII de sa résolution [74/263](#), la section IX de sa résolution [75/253](#) A et la section XVIII de sa résolution [76/246](#) A,

Ayant examiné le neuvième rapport d'étape annuel du Secrétaire général sur le plan stratégique patrimonial de l'Office des Nations Unies à Genève¹¹, la note du Secrétaire général transmettant le quatrième rapport du Comité des commissaires aux comptes sur le plan stratégique patrimonial pour le Palais des Nations¹² et le rapport correspondant du Comité consultatif¹³,

1. *Prend acte* du rapport du Secrétaire général ;

⁹ [A/77/6 \(Sect.3\)/Add.1](#), [A/77/6 \(Sect.3\)/Add.2](#), [A/77/6 \(Sect.3\)/Add.3](#), [A/77/6 \(Sect.3\)/Add.4](#), [A/77/6 \(Sect.3\)/Add.5](#), [A/77/6 \(Sect.3\)/Add.6](#), [A/77/6 \(Sect.3\)/Add.7](#), [A/77/6 \(Sect.3\)/Add.7/Corr.1](#) et [A/77/6 \(Sect.3\)/Add.8](#).

¹⁰ [A/77/7/Add.1](#), [A/77/7/Add.2](#), [A/77/7/Add.3](#), [A/77/7/Add.4](#), [A/77/7/Add.5](#), [A/77/7/Add.6](#), [A/77/7/Add.19](#) et [A/77/7/Add.25](#).

¹¹ [A/77/492](#).

¹² [A/77/94](#).

¹³ [A/77/7/Add.13](#).

2. *Souscrit* aux conclusions et recommandations que le Comité consultatif a formulées dans son rapport ;

3. *Se réjouit* que le Gouvernement suisse continue d'apporter son soutien au projet de construction à Genève ;

4. *Souligne* qu'il importe que l'équipe chargée du plan stratégique patrimonial se coordonne étroitement avec le Secrétariat à New York, en particulier avec le Service de la politique de gestion mondiale des biens, pour assurer le succès de tous les aspects du projet ;

5. *Insiste* sur le fait qu'un dispositif de gouvernance et de contrôle efficace, la transparence et le respect du principe de responsabilité doivent occuper une place centrale dans la gestion du projet pour que les objectifs soient atteints sans dépassement du budget approuvé et dans les délais prévus ;

6. *Prie* le Secrétaire général de veiller à ce que les recommandations du Comité des commissaires aux comptes soient appliquées intégralement et rapidement ;

7. *Félicite* l'Office des Nations Unies à Genève pour l'action qu'il mène en vue d'éliminer les obstacles que rencontrent les personnes handicapées, l'encourage à poursuivre dans cette voie et attend avec intérêt de recevoir des informations actualisées à ce sujet dans les prochains rapports d'étape ;

8. *Demande de nouveau* que soit préservé le patrimoine historique du Palais des Nations ;

9. *Regrette* que le projet ait commencé à prendre du retard et les coûts à augmenter avant même le début de la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19), ce qui a entraîné des retards successifs dans l'exécution d'ensemble du projet ;

10. *Note avec préoccupation* qu'il est très peu probable que tous les éléments du cahier des charges soient livrés dans les limites de l'enveloppe maximale qui a été approuvée et, à cet égard, prie le Secrétaire général de tout faire pour éviter des dépassements en appliquant des pratiques de gestion de projet saines et de faire en sorte que le projet soit exécuté dans le respect du cahier des charges et du budget d'ensemble qu'elle a approuvés dans sa résolution 70/248 A ;

11. *Prie* le Secrétaire général de veiller à ce que toute modification susceptible d'avoir une incidence sur le cahier des charges du plan stratégique patrimonial lui soit soumise pour examen et décision ;

12. *Prie également* le Secrétaire général de faire tout son possible pour éviter tout dépassement du budget ou des délais, notamment en assurant un contrôle rigoureux des coûts, en procédant à un examen régulier et systématique des risques, en effectuant une analyse de la valeur et en prenant des mesures d'économie, de sorte que le coût du projet ne dépasse pas le budget approuvé, prend note des mesures prises à ce jour et attend avec intérêt de recevoir de plus amples informations à ce sujet dans le prochain rapport d'étape du Secrétaire général ;

13. *S'en tient de nouveau* au cahier des charges et au calendrier d'exécution du plan stratégique patrimonial qui ont été proposés ainsi qu'au montant estimatif des dépenses, qui ne doit pas dépasser 836 500 000 francs suisses ;

14. *Prie* le Secrétaire général de continuer à recenser les meilleures pratiques et les enseignements tirés d'autres grands projets de construction, notamment en ce qui concerne l'analyse de la valeur, la procédure d'appel d'offres en plusieurs étapes et l'utilisation de matériaux et savoirs locaux, et d'envisager de les appliquer au

projet, le cas échéant, pour que les objectifs soient atteints sans dépassement du budget approuvé et dans les délais prévus ;

15. *Prie également* le Secrétaire général de continuer de veiller à ce que l'achat de matériel et de services pour les besoins du chantier se fasse dans le strict respect des règles et règlements en vigueur et des dispositions de ses résolutions régissant la passation des marchés de l'Organisation des Nations Unies ;

16. *Rappelle* l'objectif du projet consistant à réduire la consommation d'énergie du Palais des Nations d'au moins 25 pour cent par rapport au niveau de 2010, année prise comme référence ;

17. *Prie une nouvelle fois* le Secrétaire général de veiller à ce qu'il soit pris tout le soin nécessaire des œuvres d'art, chefs-d'œuvre et autres cadeaux lors de la phase du plan stratégique patrimonial consacrée à l'étude technique et pendant les travaux de rénovation du Palais des Nations, et lui demande de coopérer avec les États Membres qui souhaitent s'occuper de ceux dont ils ont fait don ;

18. *Réaffirme* sa décision de ne pas approuver l'installation d'un système de ventilation et de climatisation au Palais des Nations dans le cadre du plan stratégique patrimonial ;

19. *Remercie* les États Membres d'avoir versé des contributions volontaires pour financer le plan stratégique patrimonial et prie le Secrétaire général de continuer de les solliciter activement pour qu'ils fassent des contributions volontaires et des contributions en nature, de continuer également de chercher à obtenir des dons auprès d'entités privées, dans le plein respect des règles et règlements de l'Organisation et des accords concernant les dons au bénéfice du plan, et de fournir des informations détaillées sur la question dans son prochain rapport d'étape ;

20. *Encourage* le Secrétaire général, lorsqu'il cherche à obtenir des États Membres qu'ils fournissent des contributions volontaires ou en nature, à donner la priorité aux activités qui cadrent avec le cahier des charges du projet ;

21. *Décide* de continuer de se servir du compte pluriannuel des travaux de construction utilisé pour le budget ordinaire pour financer les dépenses afférentes au plan stratégique patrimonial en 2023 ;

22. *Décide également* de reprendre l'examen des modalités de mise en recouvrement des contributions destinées au plan stratégique patrimonial durant la partie principale de sa soixante-dix-huitième session et d'étudier la question de la monnaie qui servira au calcul des crédits à ouvrir et des montants à mettre en recouvrement, et prie le Secrétaire général de fournir des informations détaillées et à jour sur ces questions ;

23. *Décide en outre* de revenir sur la question de l'ouverture d'un compte spécial pluriannuel pour le plan stratégique patrimonial durant la partie principale de sa soixante-dix-huitième session ;

24. *Décide* que les remboursements annuels des emprunts contractés auprès du pays hôte seront financés au moyen du budget ordinaire jusqu'à ce qu'elle en décide autrement ;

25. *Demande de nouveau* que tous les revenus locatifs et toutes les recettes provenant de la valorisation du patrimoine foncier dont l'Organisation est propriétaire à Genève soient inscrits au chapitre 2 des recettes (Recettes générales) du budget-programme ;

26. *Rappelle* la section VII de sa résolution [74/263](#) et encourage le Secrétaire général à poursuivre les efforts qu'il mène pour optimiser les revenus à long terme en

concluant pour les parcelles appartenant à l'Organisation à Genève des baux de longue durée répondant aux besoins des collectivités locales ;

27. *Ouvre* pour 2023 des crédits de 26 347 900 dollars, soit 24 429 800 francs suisses, au chapitre 33 (Travaux de construction, transformation et amélioration des locaux et gros travaux d'entretien) du projet de budget-programme pour 2023 ;

VII

Rapport sur l'exécution du budget-programme de 2021

Rappelant ses résolutions 72/266 A du 24 décembre 2017, 75/252, 75/253 A, 75/254 A à C et 75/255 du 31 décembre 2020, 75/253 B et 75/253 C du 30 juin 2021, ainsi que la section I de sa résolution 76/246 A,

Ayant examiné le rapport sur l'exécution du budget-programme de 2021¹⁴ et le rapport correspondant du Comité consultatif¹⁵,

1. *Prend acte* du rapport du Secrétaire général ;
2. *Souscrit*, sous réserve des dispositions de la présente résolution, aux conclusions et recommandations que le Comité consultatif a formulées dans son rapport ;
3. *Prend note* du rapport sur l'exécution du budget-programme de 2021, qui donne une bonne vue d'ensemble de l'exécution du budget de 2021, et prie le Secrétaire général de continuer à l'améliorer ;
4. *Rappelle* le paragraphe 74 du rapport du Comité consultatif, décide de fusionner les rapports du Secrétaire général sur les transferts entre chapitres et sur l'exécution du budget-programme, et prie le Secrétaire général de publier ce rapport unique avant la fin du mois de mai, après la présentation des états financiers, dont le délai est fixé au 31 mars, dans la limite des ressources disponibles ;
5. *Rappelle également* le paragraphe 33 du rapport du Comité consultatif, note que le Règlement financier et les règles de gestion financière de l'Organisation des Nations Unies¹⁶ doivent être respectés et prie le Secrétaire général de restituer les fonds non engagés ;
6. *Prie* le Secrétaire général de consulter les délégations lorsqu'il envisage des mesures d'austérité qui pourraient avoir une incidence sur les travaux qu'elles mènent dans les organes principaux de l'Organisation des Nations Unies et de tout faire pour en atténuer les effets ;
7. *Prend note* du montant définitif des dépenses de 2021, qui est de 3 017 890 800 dollars, et du montant effectif des recettes de 2021, qui s'élève à 286 980 000 dollars ;
8. *Approuve* l'inscription au crédit des États Membres d'un montant de 178 876 700 dollars correspondant à l'excédent net pour 2021, qui viendra en déduction des contributions dont ils seront redevables en 2023 ;
9. *Approuve également* l'inscription au crédit des États Membres d'un montant de 1 474 000 dollars correspondant au solde inutilisé des engagements spéciaux autorisés au titre du budget-programme de 2020 ainsi que d'un montant de 14 766 100 dollars correspondant aux coûts recouverts par la Mission d'appui des

¹⁴ A/77/347.

¹⁵ A/77/7/Add.18

¹⁶ ST/SGB/2013/4 et ST/SGB/2013/4/Amend.1.

Nations Unies en Libye, sommes qui viendront en déduction des contributions dont les États Membres seront redevables en 2023 ;

VIII

Mesures visant à remédier à la détérioration et aux capacités limitées des installations de conférence de l'Office des Nations Unies à Nairobi

Rappelant sa résolution 73/270 du 22 décembre 2018, la section XIV de sa résolution 74/263, la section III de sa résolution 75/253 B et la section IV de sa résolution 76/246 A,

Ayant examiné le rapport du Secrétaire général¹⁷ et le rapport correspondant du Comité consultatif¹⁸,

1. *Prend acte* du rapport du Secrétaire général ;
2. *Souscrit*, sous réserve des dispositions de la présente résolution, aux conclusions et recommandations que le Comité consultatif a formulées dans son rapport ;
3. *Exprime sa gratitude* au Gouvernement kenyan pour l'appui constant qu'il apporte à l'Office des Nations Unies à Nairobi et compte que le Secrétaire général continuera de collaborer avec lui pour assurer la réussite du projet ;
4. *Constate* qu'il est nécessaire de remédier à la détérioration et aux capacités limitées des installations de conférence de l'Office des Nations Unies à Nairobi, et qu'il faut de toute urgence mettre en œuvre le projet visant à améliorer la situation, de sorte que ces installations puissent être davantage utilisées et que l'Office soit au même niveau que les autres centres de conférence de l'Organisation des Nations Unies ;
5. *Insiste* sur le fait qu'un dispositif de gouvernance et de contrôle efficace, la transparence et le respect du principe de responsabilité doivent occuper une place centrale dans la gestion du projet pour que les objectifs soient atteints sans dépassement du budget approuvé et dans les délais prévus ;
6. *Rappelle* le paragraphe 19 du rapport du Comité consultatif, et prie le Secrétaire général de veiller à ce que le Service de la politique de gestion mondiale des biens prenne une part active à l'exécution du projet, afin que ce dernier soit correctement supervisé et géré dans tous ses aspects et qu'il soit tenu compte dans ce cadre des enseignements tirés d'autres grands projets de construction ;
7. *Prie* le Secrétaire général de continuer à gérer activement et à atténuer tous les risques afférents au projet, de prendre toutes les mesures nécessaires pour garantir l'exécution du projet dans le respect du cahier des charges, du budget et du calendrier qu'elle a approuvés et de faire figurer dans son prochain rapport sur l'état d'avancement du projet des informations actualisées sur la gestion des risques et les mesures d'atténuation qui auront été prises ;
8. *Prie également* le Secrétaire général de continuer à recenser les meilleures pratiques et les enseignements tirés d'autres grands projets de construction, notamment en ce qui concerne l'analyse de la valeur, la procédure d'appel d'offres en plusieurs étapes et l'utilisation de matériaux et savoirs locaux, et d'envisager de les appliquer au projet, le cas échéant, pour que les objectifs soient atteints sans dépassement du budget approuvé et dans les délais prévus ;

¹⁷ A/77/367 et A/77/367/Corr.1.

¹⁸ A/77/7/Add.15.

9. *Note* que le démarrage de la phase de conception permettrait de rechercher des contributions volontaires et d'autres formes d'aide qui pourraient éventuellement contribuer à compenser le coût global du projet ;

10. *Prie* le Secrétaire général de veiller à ce que la conception, la construction et la rénovation des installations de l'Office des Nations Unies à Nairobi soient conformes aux normes et aux codes de construction et aux meilleures pratiques concernant les personnes handicapées ;

11. *Rappelle* le paragraphe 17 du rapport du Comité consultatif et prie le Secrétaire général de lui fournir, dans son prochain rapport sur l'état d'avancement du projet, des informations actualisées sur le nombre prévu de participants en présentiel, ainsi que sur la durée des conférences et autres manifestations pour ce qui est des entités s'étant engagées à utiliser les installations de conférence de l'Office des Nations Unies à Nairobi ou ayant exprimé leur intention de le faire ;

12. *Encourage* le Secrétaire général à continuer d'intensifier l'action menée par l'Office des Nations Unies à Nairobi pour augmenter le nombre de réunions intergouvernementales qui y sont tenues, et réaffirme que l'Office joue un rôle de premier plan en tant que centre de conférence de l'Organisation des Nations Unies et que ses installations doivent être utilisées en priorité pour la tenue de réunions intergouvernementales ;

13. *Rappelle* ses résolutions [56/242](#) du 24 décembre 2001 et [57/283](#) B du 15 avril 2003, note que le respect de la règle du siège augmentera encore le taux d'utilisation des installations de conférence à Nairobi, et prie le Secrétaire général de continuer à intensifier les efforts déployés par l'Office des Nations Unies à Nairobi pour se conformer au principe général établi dans la règle du siège ;

14. *Décide* de faire conduire les études techniques au titre de l'option B du projet relatif aux installations de conférence de l'Office des Nations Unies à Nairobi, sans préjudice de toute décision future qui serait prise lors de la phase de construction du projet ;

15. *Prend note* du paragraphe 23 du rapport du Comité consultatif, souligne que les services de sécurité fournis dans le cadre des projets relatifs aux bâtiments A à J et aux installations de conférence devraient être coordonnés afin de faire en sorte que les questions de sécurité dans le complexe soient envisagées selon une approche globale, et décide de créer un emploi d'agent de la sécurité physique (P-3) ;

16. *Décide* de ne pas transformer l'emploi d'informaticien (administrateur recruté sur le plan national) en un emploi d'informaticien (P-4) ;

17. *Rappelle* le paragraphe 27 du rapport du Comité consultatif et encourage le Secrétaire général à intensifier ses efforts pour faire appel, selon qu'il convient, à des connaissances, un savoir-faire et des moyens locaux dès les premières phases du projet ;

18. *Rappelle également* le paragraphe 32 du rapport du Comité consultatif et prie le Secrétaire général de continuer à établir d'éventuels liens et synergies entre ce projet et le projet de remplacement des bâtiments A à J ;

19. *Prie* le Secrétaire général de tenir compte des mesures envisagées en ce qui concerne les gains d'efficacité énergétique liés aux énergies renouvelables, le traitement des eaux usées, la gestion des déchets solides et la gestion de l'eau dans la conception du projet, en s'inspirant des enseignements tirés d'autres projets de construction ;

20. *Décide* d'ouvrir un compte pluriannuel des travaux de construction en cours au titre du projet relatif aux installations de conférence de l'Office des Nations Unies à Nairobi ;

21. *Ouvre* des crédits de 6 187 700 dollars pour le projet en 2023, soit 2 298 400 dollars au chapitre 29G [Administration (Nairobi)] et 3 889 300 dollars au chapitre 33 (Travaux de construction, transformation, amélioration des locaux et gros travaux d'entretien) du projet de budget-programme pour 2023 ;

22. *Autorise* le Secrétaire général à transférer le solde non utilisé de 2022, qui devrait, selon les prévisions, s'établir à 930 900 dollars environ, dans le compte pluriannuel des travaux de construction en cours ;

IX

État d'avancement des travaux de rénovation de l'Africa Hall à la Commission économique pour l'Afrique à Addis-Abeba

Rappelant la section III de sa résolution 65/259, la section VII de sa résolution 66/247, la section III de sa résolution 68/247 A, la section V de sa résolution 69/262, la section IX de sa résolution 70/248 A, la section V de sa résolution 71/272 A, la section XII de sa résolution 72/262 A, la section VIII de sa résolution 73/279 A, la section X de sa résolution 74/263, la section X de sa résolution 75/253 A et la section VIII de sa résolution 76/246 A,

Ayant examiné le rapport du Secrétaire général¹⁹ et le rapport correspondant du Comité consultatif²⁰,

1. *Prend acte* du rapport du Secrétaire général ;
2. *Souscrit* aux conclusions et recommandations que le Comité consultatif a formulées dans son rapport ;
3. *Remercie* l'État éthiopien, pays hôte, du concours constant qu'il apporte au projet, et encourage le Secrétaire général à continuer de collaborer avec lui, notamment en ce qui concerne la protection de l'environnement, en particulier en rendant le complexe et les espaces publics situés à proximité plus écologiques ;
4. *Accueille avec satisfaction* les contributions des Gouvernements malien et éthiopien, rappelle le paragraphe 5 du rapport du Comité consultatif et prie de nouveau le Secrétaire général de continuer à dialoguer avec les États Membres pour obtenir des contributions volontaires et des contributions en nature, dans le strict respect des règles et règlements de l'Organisation, et de communiquer des informations détaillées à ce sujet dans son prochain rapport sur l'état d'avancement du projet ;
5. *Encourage* le Secrétaire général à dialoguer avec les États membres de l'Union africaine et la Commission de l'Union africaine afin de mobiliser des contributions volontaires à l'appui du projet et du centre des visiteurs, compte tenu du fait que l'Africa Hall est le berceau historique de l'Organisation de l'unité africaine et du patrimoine africain qu'il représente ;
6. *Rappelle* le paragraphe 8 du rapport du Comité consultatif et prie le Secrétaire général de réexaminer le dossier de décision concernant le centre des visiteurs et de fournir des prévisions de recettes, des justifications et une évaluation des hypothèses utilisées afin d'assurer la viabilité financière future du centre tout en veillant à ce que les tarifs des services offerts au public soient raisonnables et

¹⁹ A/77/339.

²⁰ A/77/7/Add.16.

abordables pour un large éventail de groupes de revenus et de segments de la société et à ce que le centre contribue à mieux faire connaître le travail de l'Organisation ;

7. *Insiste* sur le fait qu'un dispositif de gouvernance et de contrôle efficace, la transparence et le respect du principe de responsabilité doivent occuper une place centrale dans la gestion du projet pour que les objectifs soient atteints sans dépassement du budget approuvé et dans les délais prévus ;

8. *Souligne* que le Service de la politique de gestion mondiale des biens doit continuer de prendre une part active à la supervision du projet afin que le contrôle des projets d'équipement soit centralisé, notamment pour ce qui est de la gestion des risques et de la prise en compte des enseignements tirés de l'expérience, et encourage le Secrétaire général à continuer de collaborer avec le Comité des parties prenantes, le Conseil consultatif et le pays hôte pour améliorer la coordination de l'exécution du projet ;

9. *Souligne également* que le Bureau des services de contrôle interne doit continuer d'exercer son contrôle sur la rénovation de l'Africa Hall, selon qu'il convient, et de rendre compte de ses principales constatations ;

10. *Prie* le Secrétaire général de continuer à recenser les meilleures pratiques et les enseignements tirés d'autres grands projets de construction, notamment en ce qui concerne l'analyse de la valeur, la procédure d'appel d'offres en plusieurs étapes et l'utilisation de matériaux et savoirs locaux, et d'envisager de les appliquer au projet, le cas échéant, pour que les objectifs soient atteints sans dépassement du budget approuvé et dans les délais prévus ;

11. *Prie de nouveau* le Secrétaire général de faire le point sur la gestion des principaux risques et sur les mesures d'atténuation prises en conséquence, en vue de respecter le calendrier qui a été approuvé pour le projet, d'éviter les dépassements de coûts et de faire en sorte que le projet soit exécuté dans le respect du cahier des charges, du budget et du calendrier qu'elle a approuvés, et prie le Secrétaire général de présenter des informations actualisées à ce sujet dans son prochain rapport sur l'état d'avancement du projet ;

12. *Félicite* le Secrétaire général d'avoir harmonisé la présentation des rapports sur l'état d'avancement des projets de construction de l'Organisation des Nations Unies, notamment en y faisant figurer un tableau actualisé des effectifs chargés de la gestion du projet, une comparaison des cinq principaux risques liés au projet et le calendrier du projet sous forme de diagramme de Gantt et de tableau, et le prie d'ajouter dans ses futurs rapports sur l'état d'avancement du projet un tableau présentant l'évolution du plan de dépense du projet ;

13. *Rappelle* le paragraphe 23 du rapport du Comité consultatif et prie le Secrétaire général de poursuivre l'analyse nécessaire pour établir l'état de référence de la consommation d'énergie et de lui présenter, dans son prochain rapport sur l'état d'avancement du projet, une mise à jour détaillée à cet égard ;

14. *Rappelle également* le paragraphe 23 du rapport du Comité consultatif et encourage le Secrétaire général à continuer de faire appel, selon qu'il convient, au savoir, aux matériaux, aux technologies et aux moyens locaux aux fins de l'exécution des projets de construction et de rénovation à la Commission économique pour l'Afrique à Addis-Abeba ;

15. *Se félicite une nouvelle fois* que le Secrétaire général demeure résolu à veiller à ce que l'authenticité historique et architecturale de l'Africa Hall soit préservée et le prie de nouveau de redoubler d'efforts pour obtenir le concours des principales parties prenantes en ce qui concerne l'objectif de préservation du patrimoine, mieux faire connaître dans le monde l'importance historique de l'Africa

Hall et la place qu'il occupe dans le patrimoine africain, et cultiver des partenariats avec les institutions universitaires et les instituts de recherche régionaux et internationaux, notamment les universités et musées, spécialisés dans l'histoire et la culture de l'Afrique ;

16. *Accueille favorablement* les mesures prises par le Secrétaire général pour que l'Africa Hall et le centre des visiteurs soient conformes aux normes et aux codes de construction ainsi qu'aux meilleures pratiques concernant les personnes handicapées, encourage la Commission économique pour l'Afrique à poursuivre les efforts engagés, et prie le Secrétaire général de présenter, dans son prochain rapport, des informations sur les progrès réalisés en la matière ;

17. *Ouvre* des crédits d'un montant net de 6 244 000 dollars aux fins de l'exécution du projet en 2023, soit 3 100 900 dollars au chapitre 18 (Développement économique et social en Afrique), 2 811 200 dollars au chapitre 33 (Travaux de construction, transformation et amélioration des locaux et gros travaux d'entretien) et 331 900 dollars au chapitre 34 (Sûreté et sécurité) du projet de budget-programme pour 2023, qui seront imputés sur le fond de réserve ;

X

État d'avancement du projet de rénovation du bâtiment nord de la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes à Santiago

Rappelant la section VII de sa résolution 69/274 A, la section VI de sa résolution 70/248 B du 1^{er} avril 2016, la section V de sa résolution 72/262 A, la section X de sa résolution 73/279 A, la section XI de sa résolution 74/263, la section XI de sa résolution 75/253 A et la section XVI de sa résolution 76/246 A,

Ayant examiné le rapport du Secrétaire général²¹ et le rapport correspondant du Comité consultatif²²,

1. *Prend acte* du rapport du Secrétaire général ;
2. *Souscrit* aux conclusions et recommandations que le Comité consultatif a formulées dans son rapport ;
3. *Constate* que les pays hôtes jouent un rôle de premier plan dans la construction et l'entretien des locaux occupés par l'Organisation des Nations Unies et souligne combien il importe de continuer de collaborer avec eux à cet égard ;
4. *Remercie* l'État chilien, pays hôte, des efforts qu'il continue de faire pour appuyer et faciliter les travaux de la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes ;
5. *Rappelle* le paragraphe 5 du rapport du Comité consultatif et prie de nouveau le Secrétaire général de continuer de s'employer activement à obtenir des contributions volontaires et des contributions en nature auprès des États Membres dans le strict respect des règles et règlements de l'Organisation, et de fournir des informations détaillées à ce sujet dans son prochain rapport sur l'état d'avancement du projet ;
6. *Prie* le Secrétaire général de continuer à recenser les meilleures pratiques et les enseignements tirés d'autres grands projets de construction, notamment en ce qui concerne l'analyse de la valeur, la procédure d'appel d'offres en plusieurs étapes et l'utilisation de matériaux et savoirs locaux, et d'envisager de les appliquer au

²¹ A/77/315.

²² A/77/7/Add.8.

projet, le cas échéant, pour que les objectifs soient atteints sans dépassement du budget approuvé et dans les délais prévus ;

7. *Insiste* sur le fait qu'un dispositif de gouvernance et de contrôle efficace, la transparence et le respect du principe de responsabilité doivent occuper une place centrale dans la gestion du projet pour que les objectifs soient atteints sans dépassement du budget approuvé et dans les délais prévus ;

8. *Souligne* que le Service de la politique de gestion mondiale des biens doit continuer de prendre une part active à la supervision du projet afin que le contrôle des projets d'équipement soit centralisé, notamment pour ce qui est de la gestion des risques et de la prise en compte des enseignements tirés de l'expérience ;

9. *Rappelle* le paragraphe 10 du rapport du Comité consultatif, souligne que l'achèvement du projet a été retardé d'un an, et prie le Secrétaire général de prendre toutes les mesures nécessaires pour éviter les retards ;

10. *Prie* le Secrétaire général de suivre de près et d'atténuer tous les risques liés au projet et de prendre toutes les mesures nécessaires pour faire en sorte que le projet soit exécuté dans le respect du cahier des charges, du budget et du calendrier qu'elle a approuvés, et le prie également de faire figurer, dans son prochain rapport sur l'état d'avancement du projet, des informations sur les mesures de gestion et d'atténuation des risques qui auront été prises ;

11. *Félicite* le Secrétaire général d'avoir harmonisé la présentation des rapports sur l'état d'avancement des projets de construction de l'Organisation des Nations Unies, notamment en y faisant figurer un tableau actualisé des effectifs chargés de la gestion du projet, une comparaison des cinq principaux risques liés au projet et le calendrier du projet sous forme de diagramme de Gantt et de tableau, et le prie d'ajouter dans ses futurs rapports sur l'état d'avancement du projet un tableau présentant l'évolution du plan de dépense du projet ;

12. *Prie de nouveau* le Secrétaire général de veiller à ce que, à l'issue du projet, les bâtiments rénovés soient conformes aux normes et aux codes de construction, notamment pour ce qui est des mesures en faveur des personnes handicapées qui concernent l'accès, la technologie et la sécurité au travail ;

13. *Note avec satisfaction* que le projet progresse conformément à ses objectifs en ce qui concerne la mise aux normes parasismiques, le rendement énergétique et le respect des codes et des normes de santé et de sécurité ;

14. *Se félicite* que la rénovation qui est prévue transforme le bâtiment nord de la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes en un bâtiment écologique et énergétiquement autonome, dont la consommation annuelle sera égale ou inférieure à la quantité d'énergie renouvelable qu'il produira ;

15. *Prie* le Secrétaire général de veiller à ce que toutes les activités contribuent à l'optimisation du rapport coût-efficacité et à la transparence et soient menées dans les limites des ressources existantes et conformément au cadre législatif de l'Organisation, notamment son règlement financier et ses règles de gestion financière, tout en continuant de lui en rendre pleinement compte ;

16. *Approuve* la reconduction de l'emploi de temporaire de spécialiste des achats (P-3) pour la période de janvier à avril 2023 ;

17. *Ouvre* des crédits de 640 400 dollars pour l'exécution du projet en 2023, soit 24 800 dollars au chapitre 21 (Développement économique et social en Amérique latine et dans les Caraïbes) et 615 600 dollars au chapitre 33 (Travaux de construction, transformation, amélioration des locaux et gros travaux d'entretien) du projet de budget-programme pour 2023, qui seront prélevés sur le fonds de réserve ;

XI

Projet de mise aux normes parasismiques et de remplacement des équipements en fin de vie au siège de la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique, à Bangkok

Rappelant la section XII de sa résolution 70/248 A, la section IV de sa résolution 71/272 A, la section XIII de sa résolution 72/262 A, la section VII de sa résolution 73/279 A, la section XII de sa résolution 74/263, la section XII de sa résolution 75/253 A et la section VII de sa résolution 76/246 A,

Ayant examiné le rapport du Secrétaire général²³, et le rapport correspondant du Comité consultatif²⁴,

1. *Prend acte* du rapport du Secrétaire général ;
2. *Souscrit* aux conclusions et recommandations que le Comité consultatif a formulées dans son rapport ;
3. *Remercie* l'État thaïlandais, pays hôte, des efforts qu'il continue de faire pour appuyer et faciliter les travaux de la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique, notamment en versant des contributions volontaires et en mettant les connaissances et les savoir-faire disponibles localement au service de l'exécution du projet ;
4. *Salue* les mesures visant à faciliter la coopération avec le pays hôte et engage la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique à continuer de coopérer avec le pays hôte ;
5. *Salue également* la cérémonie de pose de la première pierre qui a marqué officiellement le début des travaux de construction en novembre 2021 et constate avec satisfaction que les travaux avancent bien et qu'ils devraient être achevés dans le respect du budget et du calendrier qu'elle a approuvés ;
6. *Prie de nouveau* le Secrétaire général de continuer de s'employer activement à obtenir des contributions volontaires et des contributions en nature auprès des États Membres dans le strict respect des règles et règlements de l'Organisation, et de fournir des informations détaillées à ce sujet dans son prochain rapport sur l'état d'avancement du projet ;
7. *Insiste* sur le fait qu'un dispositif de gouvernance et de contrôle efficace, la transparence et le respect du principe de responsabilité doivent occuper une place centrale dans la gestion du projet pour que les objectifs soient atteints sans dépassement du budget approuvé et dans les délais prévus ;
8. *Félicite* la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique de la détermination avec laquelle elle s'est investie dans le projet, malgré les répercussions de la pandémie de COVID-19, et sait gré aux autorités du pays hôte de leurs conseils sur les mesures à prendre pour respecter les règles de santé et de sécurité locales et atténuer les risques à cet égard ;
9. *Souligne* que le Service de la politique de gestion mondiale des biens doit continuer de prendre une part active à la supervision du projet afin que le contrôle des projets d'équipement soit centralisé, notamment pour ce qui est de la gestion des risques et de la prise en compte des enseignements tirés de l'expérience ;
10. *Accueille avec satisfaction* les mesures adoptées par la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique pour réduire les coûts du projet à

²³ A/77/330.

²⁴ A/77/7/Add.12.

l'aide d'une analyse de la valeur et encourage le Secrétaire général à poursuivre ses efforts pour rechercher des gains d'efficacité, lorsque cela est possible, afin que le projet soit achevé dans le respect du budget, du cahier des charges et du calendrier qu'elle a approuvés ;

11. *Prie* le Secrétaire général de continuer à tenir compte des enseignements et des pratiques optimales tirés de projets de construction et de rénovation antérieurs et, en particulier, à mettre à profit l'expérience et le savoir-faire acquis lors de l'exécution d'autres grands projets d'équipement, de sorte que les objectifs du projet soient atteints sans dépassement du budget et dans les délais prévus, et le prie également de faire le point sur les mesures envisagées et appliquées à cet égard dans son prochain rapport sur l'état d'avancement du projet ;

12. *Rappelle* le paragraphe 8 du rapport du Comité consultatif et prie le Secrétaire général de continuer de gérer activement et d'atténuer tous les risques afférents au projet, de prendre toutes les mesures nécessaires pour garantir l'exécution du projet dans le respect du cahier des charges, du budget et du calendrier qu'elle a approuvés et de faire figurer dans son prochain rapport sur l'état d'avancement du projet des informations actualisées sur la gestion des risques et les mesures d'atténuation qui auront été prises ;

13. *Rappelle également* le paragraphe 11 du rapport du Comité consultatif, prie le Secrétaire général de continuer de gérer activement les modifications imposées à l'échelon de la maîtrise d'ouvrage et rappelle que tous frais supplémentaires occasionnés par des changements demandés à un stade avancé du projet par les locataires, qui pourraient être source de litiges, devraient être assumés par le locataire concerné et non par la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique ;

14. *Note* les efforts consentis par le Secrétaire général pour regrouper dans un seul appel d'offres les besoins en mobilier de bureau de la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique et ceux de la Commission économique pour l'Afrique afin de réaliser des économies d'échelle ;

15. *Accueille favorablement* les mesures prises par le Secrétaire général pour que le bâtiment de la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique soit conforme aux normes de construction et aux meilleures pratiques concernant les personnes handicapées et prie le Secrétaire général de faire le point des progrès accomplis dans son prochain rapport ;

16. *Encourage* le Secrétaire général à redoubler d'efforts pour tirer parti des savoirs, des technologies et des capacités locales et veiller, tout au long de l'exécution du projet, à ce que des matériaux d'origine et de fabrication locales soient utilisés et à ce qu'il soit fait appel à la main-d'œuvre et au savoir-faire disponibles localement ;

17. *Prie* le Secrétaire général de continuer à recenser les meilleures pratiques et les enseignements tirés d'autres grands projets de construction, notamment en ce qui concerne l'analyse de la valeur, la procédure d'appel d'offres en plusieurs étapes et l'utilisation de matériaux et savoirs locaux, et d'envisager de les appliquer au projet, le cas échéant, pour que les objectifs soient atteints sans dépassement du budget approuvé et dans les délais prévus ;

18. *Ouvre* des crédits de 10 902 400 dollars pour 2023, soit 556 500 dollars au chapitre 19 (Développement économique et social en Asie et dans le Pacifique) et 10 345 900 dollars au chapitre 33 (Travaux de construction, transformation et amélioration des locaux et gros travaux d'entretien) du projet de budget-programme pour 2023 ;

XII État d'avancement du remplacement des bâtiments A à J de l'Office des Nations Unies à Nairobi

Rappelant la section XIV de sa résolution 72/262 A, la section IX de sa résolution 73/279 A, la section XIII de sa résolution 74/263, la section XIV de sa résolution 75/253 A et la section XV de sa résolution 76/246 A,

Ayant examiné le rapport du Secrétaire général²⁵ et le rapport correspondant du Comité consultatif²⁶,

1. *Prend acte* du rapport du Secrétaire général ;
2. *Souscrit* aux conclusions et recommandations que le Comité consultatif a formulées dans son rapport ;
3. *Exprime* sa gratitude au Gouvernement kényan pour l'appui constant qu'il apporte à l'Office des Nations Unies à Nairobi et compte que le Secrétaire général continuera de collaborer avec lui pour assurer la réussite du projet ;
4. *Prie de nouveau* le Secrétaire général de continuer de s'employer activement à obtenir des contributions volontaires et des contributions en nature auprès des États Membres dans le strict respect des règles et règlements de l'Organisation, et de fournir des informations actualisées à ce sujet dans son prochain rapport sur l'état d'avancement du projet ;
5. *Insiste* sur le fait qu'un dispositif de gouvernance et de contrôle efficace, la transparence et le respect du principe de responsabilité doivent occuper une place centrale dans la gestion du projet pour que les objectifs soient atteints sans dépassement du budget approuvé et dans les délais prévus ;
6. *Prie* le Secrétaire général de continuer à recenser les meilleures pratiques et les enseignements tirés d'autres grands projets de construction, notamment en ce qui concerne l'analyse de la valeur, la procédure d'appel d'offres en plusieurs étapes et l'utilisation de matériaux et savoirs locaux, et d'envisager de les appliquer au projet, le cas échéant, pour que les objectifs soient atteints sans dépassement du budget approuvé et dans les délais prévus ;
7. *Souligne* que le Service de la politique de gestion mondiale des biens doit continuer de prendre une part active à la supervision du projet afin que le contrôle des projets d'équipement soit centralisé, notamment pour ce qui est de la gestion des risques et de la prise en compte des enseignements tirés de l'expérience ;
8. *Rappelle* le paragraphe 12 du rapport du Comité consultatif et prie le Secrétaire général de continuer de recenser toutes les synergies possibles entre le projet en question et le projet relatif aux installations de conférence de l'Office des Nations Unies à Nairobi, ainsi que de lui communiquer de plus amples renseignements à ce sujet dans son prochain rapport ;
9. *Encourage* le Secrétaire général à continuer de tout mettre en œuvre pour éviter tout retard dans l'exécution des travaux et à atténuer l'incidence que les retards peuvent avoir sur les coûts et les délais d'achèvement du projet ;
10. *Rappelle* le paragraphe 40 du rapport du Comité consultatif, réaffirme qu'il importe d'utiliser des matériaux d'origine et de fabrication locales et de faire appel à la main-d'œuvre et au savoir-faire disponibles localement, et attend avec

²⁵ A/77/349 et A/77/349/Corr.1.

²⁶ A/77/7/Add.14.

intérêt de recevoir des informations actualisées sur ce point dans les prochains rapports sur l'état d'avancement du projet ;

11. *Prie* le Secrétaire général de veiller à ce que toutes les activités contribuent à l'optimisation du rapport coût-efficacité et à la transparence et soient menées dans les limites des ressources existantes et conformément au cadre législatif de l'Organisation, notamment son règlement financier et ses règles de gestion financière, tout en continuant de lui en rendre pleinement compte ;

12. *Prie également* le Secrétaire général de tenir compte des mesures envisagées en ce qui concerne les gains d'efficacité énergétique liés aux énergies renouvelables, le traitement des eaux usées, la gestion des déchets solides et la gestion de l'eau dans la conception et la construction des bâtiments A à J de l'Office des Nations Unies à Nairobi, en s'inspirant des enseignements tirés d'autres projets de construction ;

13. *Prie en outre* le Secrétaire général de veiller à ce que le projet de remplacement des bâtiments A à J de l'Office des Nations Unies à Nairobi soit conforme aux normes et aux codes de construction applicables et aux meilleures pratiques concernant les personnes handicapées, et le prie de faire le point des progrès accomplis à cet égard dans son prochain rapport ;

14. *Félicite* le Secrétaire général d'avoir harmonisé la présentation des rapports sur l'état d'avancement des projets de construction de l'Organisation des Nations Unies, notamment en y faisant figurer un tableau actualisé des effectifs chargés de la gestion du projet, une comparaison des cinq principaux risques liés au projet et le calendrier du projet sous forme de diagramme de Gantt et de tableau, et le prie d'ajouter dans les futurs rapports sur l'état d'avancement du projet un tableau présentant l'évolution du plan de dépense du projet ;

15. *Approuve*, au titre du chapitre 29G [Administration (Nairobi)] du projet de budget-programme pour 2023, la réaffectation d'un emploi de temporaire d'ingénieur (administrateur recruté sur le plan national), qui deviendrait un emploi de fonctionnaire d'administration (administrateur recruté sur le plan national) ;

16. *Approuve également*, au titre du chapitre 34 (Sûreté et sécurité) du projet de budget-programme pour 2023, la reconduction d'un emploi de temporaire d'agent responsable de la sûreté et de la sécurité du projet (P-3) de janvier 2023 jusqu'à l'achèvement du projet ;

17. *Ouvre* des crédits de 13 196 200 dollars, soit : a) 1 214 800 dollars au chapitre 29G [Administration (Nairobi)] ; b) 11 748 100 dollars au chapitre 33 (Travaux de construction, transformation et amélioration des locaux et gros travaux d'entretien) ; c) 233 300 dollars au chapitre 34 (Sûreté et sécurité) du projet de budget-programme pour 2023 ;

XIII

Prévisions révisées découlant de la création du Bureau des Nations Unies pour la jeunesse

Ayant examiné le rapport du Secrétaire général²⁷ et le rapport correspondant du Comité consultatif²⁸,

1. *Prend acte* du rapport du Secrétaire général ;

²⁷ A/77/541 et A/77/541/Corr.1.

²⁸ A/77/605.

2. *Souscrit* aux conclusions et recommandations que le Comité consultatif a formulées dans son rapport ;

3. *Approuve*, pour 2023, l'ouverture de crédits supplémentaires d'un montant de 2 274 400 dollars à prélever sur le fonds de réserve, soit 2 214 100 dollars au chapitre premier (Politiques, direction et coordination d'ensemble), 33 100 dollars au chapitre 2 (Affaires de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social et gestion des conférences) et 27 200 dollars au chapitre 29B (Département de l'appui opérationnel) du projet de budget-programme pour 2023 ;

4. *Approuve également* la création de 16 postes [1 poste de Sous-Secrétaire général, 1 D-1, 2 P-5, 5 P-3, 6 P-2 et 1 poste d'agent des services généraux (Autres classes)] au Bureau des Nations Unies pour la jeunesse ;

5. *Approuve en outre* l'ouverture de crédits supplémentaires d'un montant de 185 800 dollars au chapitre 36 (Contributions du personnel) du projet de budget-programme pour 2023, à compenser par l'inscription du même montant au chapitre premier des recettes (Recettes provenant des contributions du personnel) ;

XIV

Prévisions révisées comme suite aux résolutions et décisions adoptées par le Conseil des droits de l'homme à ses quarante-neuvième, cinquantième et cinquante et unième sessions ordinaires et à ses trente-quatrième et trente-cinquième sessions extraordinaires en 2022

Ayant examiné les rapports du Secrétaire général²⁹ et le rapport correspondant du Comité consultatif³⁰,

1. *Prend acte* des rapports du Secrétaire général ;

2. *Souscrit*, sous réserve des dispositions de la présente résolution, aux conclusions et recommandations que le Comité consultatif a formulées dans son rapport ;

3. *Approuve* la création, avec effet au 1^{er} janvier 2023, de 17 postes au titre du chapitre 24 (Droits humains) et de 1 poste au titre du chapitre 28 (Communication globale) du projet de budget-programme pour 2023, dont les titulaires contribueront à l'exécution des activités prescrites par le Conseil des droits de l'homme dans sa résolution 51/30 du 7 octobre 2022³¹ et sa décision 51/101 du 6 octobre 2022³² ;

4. *Ouvre* des crédits supplémentaires d'un montant de 55 925 000 dollars, soit 3 735 600 dollars au chapitre 2 (Affaires de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social et gestion des conférences), 51 636 100 dollars au chapitre 24 (Droits humains), 455 700 dollars au chapitre 28 (Communication globale), 31 800 dollars au chapitre 29E [Administration (Genève)] et 65 800 dollars au chapitre 34 (Sûreté et sécurité) du projet de budget-programme pour 2023 ;

5. *Ouvre également* des crédits d'un montant de 6 773 900 dollars au chapitre 36 (Contributions du personnel) du projet de budget-programme pour 2023, à compenser par l'inscription du même montant au chapitre premier des recettes (Recettes provenant des contributions du personnel) ;

²⁹ A/77/579 et A/77/579/Add.1.

³⁰ A/77/7/Add.27.

³¹ Voir *Documents officiels de l'Assemblée générale, soixante-dix-septième session, Supplément n° 53A (A/77/53/Add.1)*, chap. III, sect. A.

³² *Ibid.*, sect. B.

XV**Centre du commerce international**

1. *Approuve* le montant de 20 457 600 dollars (c'est-à-dire la part de l'Organisation des Nations Unies équivalant à 50 pour cent de 37 936 500 francs suisses au taux de change de 0,9272 franc suisse pour 1 dollar) demandé au chapitre 13 (Centre du commerce international) du projet de budget-programme pour 2023 ;

XVI**Incidences sur le budget-programme des recommandations et décisions figurant dans le rapport de la Commission de la fonction publique internationale pour 2022**

Ayant examiné l'état présenté par le Secrétaire général en application de l'article 153 de son règlement intérieur³³ et le rapport correspondant du Comité consultatif³⁴,

1. *Rappelle* sa résolution 77/ __ du __ 2022 ;
2. *Prend acte* de l'état présenté par le Secrétaire général ;
3. *Souscrit* aux conclusions et recommandations que le Comité consultatif a formulées dans son rapport ;

XVII**Montant global du budget cofinancé du Corps commun d'inspection**

Approuve, pour le Corps commun d'inspection, pour 2023, un budget d'un montant global de 8 378 700 dollars ;

XVIII**Montant global du budget cofinancé de la Commission de la fonction publique internationale**

Approuve, pour la Commission de la fonction publique internationale, pour 2023, un budget d'un montant global de 12 244 500 dollars ;

XIX**Montant global du budget cofinancé du Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination**

Prend acte du budget du Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination, pour 2023, d'un montant global de 4 047 500 dollars ;

XX**Montant global du budget cofinancé du Département de la sûreté et de la sécurité**

Approuve, pour le Département de la sûreté et de la sécurité du Secrétariat, pour 2023, un budget d'un montant global de 165 190 900 dollars, se répartissant comme suit :

- a) dispositifs de sécurité sur le terrain : 149 055 100 dollars ;

³³ [A/C.5/77/4](#).

³⁴ [A/77/7/Add.11](#).

b) services de sûreté et de sécurité à l'Office des Nations Unies à Vienne : 16 135 800 dollars ;

XXI

Incidence des variations des taux de change et d'inflation

Ayant examiné le rapport du Secrétaire général sur les prévisions révisées compte tenu des variations des taux de change et d'inflation³⁵ et le rapport correspondant du Comité consultatif³⁶,

Prend note des prévisions révisées résultant de l'actualisation des coûts fondée sur les variations des taux de change et d'inflation ;

XXII

Fonds de réserve

1. *Rappelle* sa résolution [76/246 A](#), dans laquelle elle a fixé le montant du fonds de réserve pour 2023 à 0,75 pour cent du montant du budget-programme approuvé pour 2022, soit 24 219 700 dollars ;

2. *Note* que le solde du fonds de réserve s'établit à 1 624 500 dollars pour 2023, après imputation de dépenses chiffrées à 22 595 200 dollars ;

3. *Décide* que le fonds de réserve pour 2024 sera égal à 0,75 pour cent du montant du budget-programme approuvé pour 2023.

³⁵ [A/77/632](#).

³⁶ [A/77/7/Add.38](#).

Projet de résolution III Budget-programme de 2023

A Crédits ouverts pour 2023

L'Assemblée générale

Décide que, pour 2023 :

1. Des crédits d'un montant total de 3 390 501 900 dollars des États-Unis sont ouverts pour les objets suivants :

<i>Chapitre</i>	<i>Montant (dollars É.-U.)</i>
<i>Titre I. Politiques, direction et coordination d'ensemble</i>	
1 Politiques, direction et coordination d'ensemble	86 769 400
2 Affaires de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social et gestion des conférences	348 510 900
Total partiel	435 280 300
<i>Titre II. Affaires politiques</i>	
3 Affaires politiques	839 094 400
4 Désarmement	13 835 800
5 Opérations de maintien de la paix	52 878 300
6 Utilisations pacifiques de l'espace	4 757 800
Total partiel	910 566 300
<i>Titre III. Justice internationale et droit international</i>	
7 Cour internationale de Justice	29 110 900
8 Affaires juridiques	63 654 900
Total partiel	92 765 800
<i>Titre IV. Coopération internationale pour le développement</i>	
9 Affaires économiques et sociales	87 128 800
10 Pays les moins avancés, pays en développement sans littoral et petits États insulaires en développement	8 633 800
11 Appui des Nations Unies au Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique	8 695 200
12 Commerce et développement	79 372 300
13 Centre du commerce international	20 457 600
14 Environnement	21 033 600
15 Établissements humains	13 385 100
16 Contrôle international des drogues, prévention du crime et du terrorisme et justice pénale	23 110 500
17 ONU-Femmes	10 614 400
Total partiel	272 431 300
<i>Titre V. Coopération régionale pour le développement</i>	
18 Développement économique et social en Afrique	88 119 800
19 Développement économique et social en Asie et dans le Pacifique	55 138 700

<i>Chapitre</i>	<i>Montant (dollars É.-U.)</i>	
20	Développement économique en Europe	37 229 400
21	Développement économique et social en Amérique latine et dans les Caraïbes	58 741 200
22	Développement économique et social en Asie occidentale	48 931 500
23	Programme ordinaire de coopération technique	43 374 500
	Total partiel	331 535 100
	<i>Titre VI. Droits humains et affaires humanitaires</i>	
24	Droits humains	171 192 500
25	Réfugiés : protection internationale, solutions durables et assistance	44 633 900
26	Réfugiés de Palestine	39 704 000
27	Aide humanitaire	27 125 400
	Total partiel	282 655 800
	<i>Titre VII. Communication globale</i>	
28	Communication globale	101 767 600
	Total partiel	101 767 600
	<i>Titre VIII. Services communs d'appui</i>	
29A	Département des stratégies et politiques de gestion et de la conformité	60 885 200
29B	Département de l'appui opérationnel	96 878 000
29C	Bureau de l'informatique et des communications	53 425 900
29E	Administration (Genève)	77 685 700
29F	Administration (Vienne)	19 940 600
29G	Administration (Nairobi)	19 014 600
	Total partiel	327 830 000
	<i>Titre IX. Contrôle interne</i>	
30	Contrôle interne	22 134 600
	Total partiel	22 134 600
	<i>Titre X. Activités administratives financées en commun et dépenses spéciales</i>	
31	Activités administratives financées en commun	8 214 300
32	Dépenses spéciales	87 688 000
	Total partiel	95 902 300
	<i>Titre XI. Dépenses d'équipement</i>	
33	Travaux de construction, transformation et amélioration des locaux et gros travaux d'entretien	85 471 000
	Total partiel	85 471 000
	<i>Titre XII. Sûreté et sécurité</i>	
34	Sûreté et sécurité	126 882 500
	Total partiel	126 882 500

<i>Chapitre</i>		<i>Montant (dollars É.-U.)</i>
	<i>Titre XIII. Compte pour le développement</i>	
35	Compte pour le développement	16 491 300
	Total partiel	16 491 300
	<i>Titre XIV. Contributions du personnel</i>	
36	Contributions du personnel	288 788 000
	Total partiel	288 788 000
	Total	3 390 501 900

2. Outre les crédits ouverts au paragraphe 1 de la présente résolution, un crédit de 75 000 dollars, à financer par prélèvement sur le revenu accumulé du Fonds de dotation de la Bibliothèque, est ouvert pour 2023 aux fins de l'achat de livres, de périodiques, de cartes et de matériel de bibliothèque et du financement des autres dépenses de la Bibliothèque du Palais des Nations (Genève) conformes à l'objet du Fonds et aux dispositions qui le régissent.

B

Prévisions de recettes pour 2023

L'Assemblée générale

Décide que, pour 2023 :

1. Les prévisions de recettes d'un montant total de 321 419 000 dollars des États-Unis sont approuvées comme suit :

<i>Chapitre des recettes</i>		<i>Montant (dollars É.-U.)</i>
1	Recettes provenant des contributions du personnel	290 824 300
2	Recettes générales	30 197 000
3	Services destinés au public	397 700
	Total partiel	321 419 000

2. Les recettes provenant des contributions du personnel sont portées au crédit du Fonds de péréquation des impôts, conformément aux dispositions de sa résolution [973 \(X\)](#) du 15 décembre 1955 ;

3. Les dépenses directement imputables à l'Administration postale de l'Organisation des Nations Unies et les dépenses afférentes aux services destinés aux visiteurs, à la vente de produits statistiques, aux services de restauration et assimilés, à l'exploitation des garages, aux services de télévision et à la vente de publications qui ne sont pas couvertes par le crédit ouvert sont imputées sur les recettes provenant de ces services ou activités.

C Financement des crédits ouverts pour 2023

L'Assemblée générale

Décide que, pour 2023 :

1. Les crédits ouverts d'un montant total de 3 437 621 400 dollars des États-Unis, soit 3 390 501 900 dollars approuvés pour 2023 au paragraphe 1 de la résolution A ci-dessus et 47 119 500 dollars de crédits supplémentaires ouverts pour 2022, qu'elle a approuvés dans sa résolution [76/246 B](#) du 13 avril 2022, sa décision [76/564](#) du 23 mai 2022 et sa résolution [76/271](#) du 29 juin 2022, seront financés, conformément aux dispositions des articles 3.1 et 3.2 du Règlement financier et des règles de gestion financière de l'Organisation des Nations Unies¹, au moyen des montants suivants :

a) 30 594 700 dollars correspondant au montant des prévisions de recettes autres que celles provenant des contributions du personnel approuvées pour 2023 dans la résolution B ci-dessus ;

b) 195 116 800 dollars, comme indiqué dans le rapport sur l'exécution du budget-programme de 2022², approuvés dans la section I de sa résolution 77/___ du ___ décembre 2022 ;

c) 3 211 909 900 dollars correspondant aux contributions qui seront mises en recouvrement auprès des États Membres en application de sa résolution [76/238](#) du 24 décembre 2021, relative au barème des quotes-parts pour la répartition des dépenses de l'Organisation des Nations Unies.

2. Il sera déduit des contributions mises en recouvrement auprès des États Membres, conformément aux dispositions de la résolution [973 \(X\)](#) du 15 décembre 1955, leur part respective du montant total de 291 859 900 dollars qui sera inscrit au Fonds de péréquation des impôts et qui comprend 290 824 300 dollars se rapportant aux crédits ouverts pour 2023 et 1 035 600 dollars se rapportant aux crédits supplémentaires ouverts pour 2022 qu'elle a approuvés dans sa résolution [76/246 B](#), sa décision [76/564](#) et sa résolution [76/271](#).

¹ [ST/SGB/2013/4](#) et [ST/SGB/2013/4/Amend.1](#).

² [A/77/347](#).

Projet de résolution IV Dépenses imprévues et extraordinaires de l'exercice 2023

L'Assemblée générale

1. *Autorise* le Secrétaire général, agissant avec l'assentiment préalable du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires et conformément aux dispositions du Règlement financier et des règles de gestion financière de l'Organisation des Nations Unies¹ ainsi que du paragraphe 3 de la présente résolution, à contracter pendant l'exercice 2023 des engagements au titre des dépenses imprévues et extraordinaires à effectuer en cours d'exercice ou ultérieurement, étant entendu que l'assentiment du Comité consultatif ne sera pas nécessaire pour :

a) les engagements dont le Secrétaire général aura attesté qu'ils ont trait au maintien de la paix et de la sécurité, à concurrence de 8 millions de dollars des États-Unis ;

b) les engagements dont la Présidente de la Cour internationale de Justice aura attesté qu'ils ont trait :

i) aux dépenses entraînées par la désignation de juges ad hoc (Article 31 du Statut de la Cour internationale de Justice), à concurrence de 100 000 dollars au total ;

ii) aux dépenses résultant de la citation de témoins et de la désignation d'experts (Article 50 du Statut) ou de la désignation d'assesseurs (Article 30 du Statut), à concurrence de 25 000 dollars au total ;

iii) aux dépenses entraînées par le maintien en fonctions de juges non réélus jusqu'à ce qu'ils aient fini de connaître des affaires dont ils étaient saisis (paragraphe 3 de l'Article 13 du Statut), à concurrence de 20 000 dollars au total ;

iv) au paiement de la pension et des frais de voyage et de déménagement des juges qui prennent leur retraite et au paiement des frais de voyage et de déménagement ainsi que de l'indemnité d'installation de membres de la Cour (paragraphe 7 de l'Article 32 du Statut), à concurrence de 205 000 dollars au total ;

v) aux dépenses entraînées par les activités menées par la Cour ou ses chambres ailleurs qu'à La Haye (Article 22 du Statut), à concurrence de 12 500 dollars au total ;

c) les engagements dont le Secrétaire général aura attesté qu'ils sont nécessaires aux fins des mesures de sécurité visées au paragraphe 6 de la section XI de sa résolution [59/276](#) du 23 décembre 2004, à concurrence de 500 000 dollars au total pour l'exercice 2023 ;

2. *Décide* que le Secrétaire général fera rapport au Comité consultatif et à elle-même, à sa soixante-dix-neuvième session, sur tous les engagements contractés en vertu de la présente résolution et sur les circonstances qui les ont motivés, et lui présentera des demandes de crédits supplémentaires concernant ces engagements ;

3. *Décide également* que, pour l'exercice 2023, si le Secrétaire général doit, du fait d'une décision du Conseil de sécurité, contracter au titre du maintien de la paix et de la sécurité des engagements d'un montant supérieur à 10 millions de dollars, il lui soumettra la question ou, si elle a interrompu sa session ou n'est pas en session, convoquera une reprise de session ou une session extraordinaire pour qu'elle examine la question.

¹ [ST/SGB/2013/4](#) et [ST/SGB/2013/4/Amend.1](#).

Projet de résolution V Fonds de roulement pour 2023

L'Assemblée générale

Décide ce qui suit :

1. Le montant du Fonds de roulement pour 2023 est fixé à 250 millions de dollars des États-Unis ;
2. Les avances versées par les États Membres, d'un montant total de 150 millions de dollars, seront calculées au moyen du barème des quotes-parts qu'elle a adopté pour l'année 2023, et le montant restant, à savoir 100 millions de dollars, sera imputé sur les soldes inutilisés du budget ordinaire de 2021, à titre exceptionnel et sans créer de précédent, conformément à sa résolution 76/272 du 29 juin 2022 ;
3. Il sera déduit des montants ainsi calculés :
 - a) les crédits, d'un montant ajusté de 1 025 092 dollars, revenant aux États Membres en raison du virement d'excédents budgétaires au Fonds de roulement en 1959 et 1960 ;
 - b) les avances en espèces que les États Membres auront versées au Fonds de roulement pour l'année 2022 en application de sa résolution 76/249 du 24 décembre 2021 ;
4. Si le total des crédits revenant à un État Membre et des avances qu'il a versées au Fonds de roulement pour 2022 est supérieur au montant de l'avance qu'il doit verser en application du paragraphe 2 ci-dessus, l'excédent sera déduit du montant des contributions dues par cet État Membre pour l'année 2023 ;
5. Le Secrétaire général est autorisé à avancer, par prélèvement sur le Fonds de roulement :
 - a) les sommes qui seraient nécessaires pour financer les crédits ouverts en attendant le recouvrement des contributions, étant entendu que les sommes ainsi avancées devront être remboursées à mesure du recouvrement des contributions ;
 - b) les sommes qui seraient nécessaires pour financer les engagements de dépenses qu'elle a autorisés dans ses résolutions, en particulier la résolution 77/___ du ___ 2022, relative aux dépenses imprévues et extraordinaires de 2023, étant entendu que le Secrétaire général demandera dans le projet de budget les montants nécessaires au remboursement du Fonds de roulement ;
 - c) les sommes qui seraient nécessaires pour alimenter le fonds d'avances remboursables destiné à financer divers achats et opérations auto-amortissables, étant entendu que, jointes aux montants nets avancés pour le même objet, elles ne pourront dépasser 200 000 dollars mais que des avances dépassant ce montant pourront être versées avec l'assentiment préalable du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires ;
 - d) avec l'assentiment préalable du Comité consultatif, les sommes qui seraient nécessaires pour régler les primes d'assurance payables d'avance pour une période d'assurance allant au-delà de l'exercice au cours duquel le versement est effectué, étant entendu que pendant toute la durée de validité des polices, le Secrétaire général demandera dans le projet de budget de chaque exercice les crédits nécessaires au financement des primes dues au titre de l'exercice considéré ;
 - e) les sommes qui seraient nécessaires pour que les engagements courants du Fonds de péréquation des impôts puissent être réglés en attendant que celui-ci soit

crédité des sommes devant venir l'alimenter, étant entendu que les avances ainsi faites seront remboursées dès que le Fonds aura été crédité des sommes attendues ;

6. Au cas où la somme prévue au paragraphe 1 de la présente résolution ne suffirait pas à financer les besoins de trésorerie normalement couverts par le Fonds de roulement, le Secrétaire général est autorisé à utiliser pendant l'exercice 2023 des sommes qu'il prélèvera sur les fonds et comptes spéciaux commis à sa garde, aux conditions qu'elle a approuvées dans sa résolution [1341 \(XIII\)](#) du 13 décembre 1958, ou sur le produit d'emprunts qu'elle aura autorisés.

Annexe I

Récapitulatif des recommandations de la Cinquième Commission sur le projet de budget-programme pour 2023, avant et après actualisation des coûts, par chapitre

(En milliers de dollars des États-Unis)

	Avant actualisation des coûts			Actualisation des coûts ^a			Incidences de l'ajustement des taux de vacance de la Cinquième Commission		Total après actualisation des coûts	
	Propositions du Secrétaire général	Ajustements recommandés par le Comité consultatif	Ajustements recommandés par la Cinquième Commission	Total avant actualisation des coûts	Propositions du Secrétaire général	Ajustements recommandés par le Comité consultatif	Ajustements proposés par la Cinquième Commission ^b	Total de l'actualisation des coûts		Total après actualisation des coûts
	(1)	(2)	(3)	(4) = (1) + (2) + (3)	(5)	(6)	(7)	(8) = (5) + (6) + (7)	(9)	(10) = (4) + (8) + (9)
1. Politiques, direction et coordination d'ensemble										
Budget-programme	80 830,2	(884,9)	884,9	80 830,2	3 898,4	(48,8)	(47,1)	3 802,5	(268,2)	84 364,5
<i>Prévisions révisées et incidences sur le budget-programme</i>										
Incidences sur le budget-programme des recommandations et décisions figurant dans le rapport du Comité mixte de la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies (A/C.5/77/3)	(83,8)	–	–	(83,8)	–	–	–	–	–	(83,8)
Prévisions budgétaires révisées découlant de la création du Bureau des Nations Unies pour la jeunesse (A/77/541 et A/77/541/Corr.1)	2 248,6	(34,5)	–	2 214,1	165,2	(3,2)	–	162,0	–	2 376,1
Incidences sur le budget-programme : enquête sur les conditions et les circonstances de la mort tragique de Dag Hammarskjöld et des personnes qui l'accompagnaient (A/C.5/77/26)	103,8	–	–	103,8	8,8	–	–	8,8	–	112,6
Total partiel	83 098,8	(919,4)	884,9	83 064,3	4 072,4	(52,0)	(47,1)	3 973,3	(268,2)	86 769,4

	Avant actualisation des coûts			Actualisation des coûts ^a				Incidences de l'ajustement des taux de vacance		Total après actualisation des coûts
	Propositions du Secrétaire général	Ajustements recommandés par le Comité consultatif	Ajustements recommandés par la Cinquième Commission	Total avant actualisation des coûts	Propositions du Secrétaire général	Ajustements recommandés par le Comité consultatif	Ajustements proposés par la Cinquième Commission ^b	Total de l'actualisation des coûts	Total de l'ajustement des taux de vacance décidé par la Cinquième Commission	
		(1)	(2)			(3)	(6)			
2. Affaires de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social et gestion des conférences										
Budget-programme	343 036,7	(1 536,6)	–	341 500,1	4 993,3	(114,9)	(547,6)	4 330,8	(3 306,1)	342 524,8
<i>Prévisions révisées et incidences sur le budget-programme</i>										
Prévisions révisées comme suite aux résolutions et décisions adoptées par le Conseil des droits de l'homme à ses quarante-neuvième, cinquantième et cinquante et unième sessions ordinaires et à sa trente-quatrième session extraordinaire en 2022 (A/77/579)	2 377,6	1 358,0	–	3 735,6	195,9	112,0	–	307,9	–	4 043,5
Examen des questions de compétence au regard du régime commun des Nations Unies (A/77/222)	61,3	–	–	61,3	5,1	–	–	5,1	–	66,4
Prévisions budgétaires révisées découlant de la création du Bureau des Nations Unies pour la jeunesse (A/77/541 et A/77/541/Corr.1)	33,1	–	–	33,1	2,7	–	–	2,7	–	35,8
Incidences sur le budget-programme : les océans et le droit de la mer (A/C.5/77/25)	813,3	–	–	813,3	67,1	–	–	67,1	–	880,4
Incidences sur le budget-programme : crimes contre l'humanité (A/C.5/77/19)	159,5	–	–	159,5	13,1	–	–	13,1	–	172,6
Incidences sur le budget-programme : mesures de transparence et de confiance relatives aux activités spatiales (A/C.5/77/15)	64,3	–	–	64,3	5,4	–	–	5,4	–	69,7

	Avant actualisation des coûts			Actualisation des coûts ^a				Incidences de l'ajustement des taux de vacance		Total après actualisation des coûts
	Propositions du Secrétaire général	Ajustements recommandés par le Comité consultatif	Ajustements recommandés par la Cinquième Commission	Total avant actualisation des coûts	Propositions du Secrétaire général	Ajustements recommandés par le Comité consultatif	Ajustements proposés par la Cinquième Commission ^b	Total de l'actualisation des coûts	Total de l'ajustement des taux de vacance décidé par la Cinquième Commission	
		(1)	(2)			(3)	(6)			
	(1)	(2)	(3)	(4) = (1) + (2) + (3)	(5)	(6)	(7)	(8) = (5) + (6) + (7)	(9)	(10) = (4) + (8) + (9)
Incidences sur le budget-programme : suivi et application des Modalités d'action accélérées des petits États insulaires en développement (Orientations de Samoa) et de la Stratégie de Maurice pour la poursuite de la mise en œuvre du Programme d'action pour le développement durable des petits États insulaires en développement (A/C.5/77/23)	66,7	–	–	66,7	5,5	–	–	5,5	–	72,2
Incidences sur le budget-programme : problèmes découlant de l'accumulation de stocks de munitions classiques en surplus (A/C.5/77/13)	107,3	–	–	107,3	8,9	–	–	8,9	–	116,2
Incidences sur le budget-programme : nouvelles mesures concrètes de prévention d'une course aux armements dans l'espace (A/C.5/77/14)	323,5	–	–	323,5	26,7	–	–	26,7	–	350,2
Incidences sur le budget-programme : suivi de la deuxième Conférence des Nations Unies sur les pays en développement sans littoral (A/C.5/77/22 et A/C.5/77/22/Corr.1)	139,2	–	–	139,2	11,4	–	–	11,4	–	150,6
Incidences sur le budget-programme : promotion d'une coopération internationale inclusive et efficace en matière fiscale à l'Organisation des Nations Unies (A/C.5/77/21)	26,4	–	–	26,4	2,1	–	–	2,1	–	28,5
Total partiel	347 208,9	(178,6)	–	347 030,3	5 337,2	(2,9)	(547,6)	4 786,7	(3 306,1)	348 510,9

	Avant actualisation des coûts			Actualisation des coûts ^a				Incidences de l'ajustement des taux de vacance		Total après actualisation des coûts
	Propositions du Secrétaire général	Ajustements recommandés par le Comité consultatif	Ajustements recommandés par la Cinquième Commission	Total avant actualisation des coûts	Propositions du Secrétaire général	Ajustements recommandés par le Comité consultatif	Ajustements proposés par la Cinquième Commission ^b	Total de l'actualisation des coûts	Total de l'ajustement des taux de vacance décidé par la Cinquième Commission	
		(1)	(2)			(3)	(4) = (1) + (2) + (3)			
3. Affaires politiques										
Missions politiques spéciales										
Budget-programme	767 075,3	(5 755,7)	–	761 319,6	–	–	–	–	–	761 319,6
<i>Prévisions révisées et incidences sur le budget-programme</i>										
Prévisions révisées concernant les chapitres 3 (Affaires politiques) et 36 (Contributions du personnel) du projet de budget-programme pour 2023 : Bureau intégré des Nations Unies en Haïti										
(A/77/6 (Sect. 3)/Add.7 et A/77/6 (Sect. 3)/Add.7/Corr.1)	5 630,7	(21,0)	–	5 609,7	–	–	–	–	–	5 609,7
Projet de budget programme pour 2023 : groupe thématique II (équipes de surveillance des sanctions, groupes d'experts et autres entités et mécanismes) – Groupe d'experts sur Haïti										
(A/77/6 (Sect. 3)/Add.8)	1 405,7	–	–	1 405,7	–	–	–	–	–	1 405,7
Total partiel	774 111,7	(5 776,7)	–	768 335,0	–	–	–	–	–	768 335,0
3. Affaires politiques										
Autres										
Budget-programme	68 306,9	(2 116,9)	2 089,5	68 279,5	3 380,3	229,8	(372,2)	3 237,9	(758,0)	70 759,4
<i>Prévisions révisées et incidences sur le budget-programme</i>										
Examen de l'efficacité du fonctionnement administratif et financier de l'Organisation des Nations Unies : investir dans la prévention et la consolidation de la paix										
	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Total partiel	68 306,9	(2 116,9)	2 089,5	68 279,5	3 380,3	229,8	(372,2)	3 237,9	(758,0)	70 759,4

	Avant actualisation des coûts			Actualisation des coûts ^a				Incidences de l'ajustement des taux de vacance		Total après actualisation des coûts
	Propositions du Secrétaire général	Ajustements recommandés par le Comité consultatif	Ajustements recommandés par la Cinquième Commission	Total avant actualisation des coûts	Propositions du Secrétaire général	Ajustements recommandés par le Comité consultatif	Ajustements proposés par la Cinquième Commission ^b	Total de l'actualisation des coûts	Total de l'ajustement des taux de vacance décidé par la Cinquième Commission	
		(1)	(2)			(3)	(6)			
	(1)	(2)	(3)	(4) = (1) + (2) + (3)	(5)	(6)	(7)	(8) = (5) + (6) + (7)	(9)	(10) = (4) + (8) + (9)
4. Désarmement										
Budget-programme	12 706,2	(7,6)	–	12 698,6	1 001,5	(0,6)	(21,3)	979,6	(107,2)	13 571,0
<i>Prévisions révisées et incidences sur le budget-programme</i>										
Incidences sur le budget-programme : nouvelles mesures concrètes de prévention d'une course aux armements dans l'espace (A/C.5/77/14)	234,7	–	–	234,7	30,1	–	–	30,1	–	264,8
Total partiel	12 940,9	(7,6)	–	12 933,3	1 031,6	(0,6)	(21,3)	1 009,7	(107,2)	13 835,8
5. Opérations de maintien de la paix										
Budget-programme	54 731,8	(197,0)	–	54 534,8	(1 367,5)	(15,3)	(117,0)	(1 499,8)	(156,7)	52 878,3
Total partiel	54 731,8	(197,0)	–	54 534,8	(1 367,5)	(15,3)	(117,0)	(1 499,8)	(156,7)	52 878,3
6. Utilisations pacifiques de l'espace										
Budget-programme	4 484,0	(58,8)	–	4 425,2	389,2	(5,4)	(8,8)	375,0	(42,4)	4 757,8
Total partiel	4 484,0	(58,8)	–	4 425,2	389,2	(5,4)	(8,8)	375,0	(42,4)	4 757,8
7. Cour internationale de Justice										
Budget-programme	28 463,2	(15,8)	–	28 447,4	472,4	(0,8)	(46,7)	424,9	–	28 872,3
<i>Prévisions révisées et incidences sur le budget-programme</i>										
Incidences sur le budget-programme : pratiques israéliennes affectant les droits humains du peuple palestinien dans le Territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est (A/C.5/77/18)	233,9	(7,3)	–	226,6	12,4	(0,4)	–	12,0	–	238,6
Total partiel	28 697,1	(23,1)	–	28 674,0	484,8	(1,2)	(46,7)	436,9	–	29 110,9

	Avant actualisation des coûts			Actualisation des coûts ^a				Incidences de l'ajustement des taux de vacance		Total après actualisation des coûts
	Propositions du Secrétaire général	Ajustements recommandés par le Comité consultatif	Ajustements recommandés par la Cinquième Commission	Total avant actualisation des coûts	Propositions du Secrétaire général	Ajustements recommandés par le Comité consultatif	Ajustements proposés par la Cinquième Commission ^b	Total de l'actualisation des coûts	Total de l'ajustement des taux de vacance décidé par la Cinquième Commission	
		(1)	(2)			(3)	(6)			
	(1)	(2)	(3)	(4) = (1) + (2) + (3)	(5)	(6)	(7)	(8) = (5) + (6) + (7)	(9)	(10) = (4) + (8) + (9)
8. Affaires juridiques										
Budget-programme	58 807,7	(147,8)	137,9	58 797,8	2 720,4	(14,7)	(60,8)	2 644,9	(604,0)	60 838,7
<i>Prévisions révisées et incidences sur le budget-programme</i>										
Rapport sur l'utilisation de l'autorisation d'engagement de dépenses et demande de subvention pour le Tribunal spécial résiduel pour la Sierra Leone (A/77/352)	2 910,5	(145,5)	(2 765,0)	–	–	–	–	–	–	–
Rapport sur l'utilisation de l'autorisation d'engagement de dépenses et demande de subvention pour les Chambres extraordinaires au sein des tribunaux cambodgiens (A/77/513)	4 010,4	(601,4)	(3 409,0)	–	–	–	–	–	–	–
Rapport sur l'utilisation de la subvention de 2022 et demande de subvention pour le Tribunal spécial pour le Liban pour 2023 (A/77/548 et A/77/548/Corr.1)	2 968,0	–	–	2 968,0	–	–	–	–	–	2 968,0
Total partiel	68 696,6	(894,7)	(6 036,1)	61 765,8	2 720,4	(14,7)	(60,8)	2 644,9	(604,0)	63 806,7
9. Affaires économiques et sociales										
Budget-programme	85 814,1	(54,1)	–	85 760,0	2 188,3	(6,8)	(164,4)	2 017,1	(1 200,0)	86 577,1
<i>Prévisions révisées et incidences sur le budget-programme</i>										
Incidences sur le budget-programme : suivi et application des Modalités d'action accélérées des petits États insulaires en développement (Orientations de Samoa) et de la Stratégie de Maurice pour la poursuite de la mise en œuvre du Programme	142,6	(47,5)	47,5	142,6	12,1	(4,0)	4,0	12,1	–	154,7

	Avant actualisation des coûts			Actualisation des coûts ^a				Incidences de l'ajustement des taux de vacance		Total après actualisation des coûts
	Propositions du Secrétaire général	Ajustements recommandés par le Comité consultatif	Ajustements recommandés par la Cinquième Commission	Total avant actualisation des coûts	Propositions du Secrétaire général	Ajustements recommandés par le Comité consultatif	Ajustements proposés par la Cinquième Commission ^b	Total de l'actualisation des coûts	Total de l'ajustement des taux de vacance décidé par la Cinquième Commission	
		(1)	(2)			(3)	(6)			
d'action pour le développement durable des petits États insulaires en développement (A/C.5/77/23)										
Incidences sur le budget-programme : promotion d'une coopération internationale inclusive et efficace en matière fiscale à l'Organisation des Nations Unies (A/C.5/77/21)	365,9	–	–	365,9	31,1	–	–	31,1	–	397,0
Total partiel	86 322,6	(101,6)	47,5	86 268,5	2 231,5	(10,8)	(160,4)	2 060,3	(1 200,0)	87 128,8
10. Pays les moins avancés, pays en développement sans littoral et petits États insulaires en développement										
Budget-programme	7 469,9	–	–	7 469,9	571,0	–	(12,5)	558,5	(54,6)	7 973,8
<i>Prévisions révisées et incidences sur le budget-programme</i>										
Incidences sur le budget-programme : suivi et application des Modalités d'action accélérées des petits États insulaires en développement (Orientations de Samoa) et de la Stratégie de Maurice pour la poursuite de la mise en œuvre du Programme d'action pour le développement durable des petits États insulaires en développement (A/C.5/77/23)	177,6	(3,5)	3,5	177,6	15,8	(0,4)	0,4	15,8	–	193,4
Incidences sur le budget-programme : suivi de la deuxième Conférence des Nations Unies sur les pays en développement sans littoral (A/C.5/77/22 et A/C.5/77/22/Corr.1)	476,4	(47,5)	–	428,9	41,7	(4,0)	–	37,7	–	466,6
Total partiel	8 123,9	(51,0)	3,5	8 076,4	628,5	(4,4)	(12,1)	612,0	(54,6)	8 633,8

	Avant actualisation des coûts			Actualisation des coûts ^a				Incidences de l'ajustement des taux de vacance décidé par la Cinquième Commission		Total après actualisation des coûts
	Propositions du Secrétaire général	Ajustements recommandés par le Comité consultatif	Ajustements recommandés par la Cinquième Commission	Total avant actualisation des coûts	Propositions du Secrétaire général	Ajustements recommandés par le Comité consultatif	Ajustements proposés par la Cinquième Commission ^b	Total de l'actualisation des coûts	Total de l'ajustement des taux de vacance décidé par la Cinquième Commission	
		(1)	(2)			(3)	(4) = (1) + (2) + (3)			
11. Appui des Nations Unies au Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique										
Budget-programme	8 271,7	(20,4)	–	8 251,3	621,0	(2,7)	(13,8)	604,5	(160,6)	8 695,2
Total partiel	8 271,7	(20,4)	–	8 251,3	621,0	(2,7)	(13,8)	604,5	(160,6)	8 695,2
12. Commerce et développement										
Budget-programme	72 644,8	(121,9)	(52,1)	72 470,8	5 078,6	(10,7)	(146,5)	4 921,4	(340,8)	77 051,4
<i>Prévisions révisées et incidences sur le budget-programme</i>										
Prévisions révisées concernant les activités menées par les entités des Nations Unies pour atténuer l'insécurité alimentaire mondiale et ses conséquences humanitaires (A/77/576)	2 328,8	(191,4)	–	2 137,4	207,2	(18,8)	–	188,4	(4,9)	2 320,9
Total partiel	74 973,6	(313,3)	(52,1)	74 608,2	5 285,8	(29,5)	(146,5)	5 109,8	(345,7)	79 372,3
13. Centre du commerce international										
Budget-programme	20 174,9	–	–	20 174,9	282,7	–	–	282,7	–	20 457,6
Total partiel	20 174,9	–	–	20 174,9	282,7	–	–	282,7	–	20 457,6
14. Environnement										
Budget-programme	22 826,8	(16,6)	–	22 810,2	(1 287,1)	(1,7)	(37,0)	(1 325,8)	(450,8)	21 033,6
Total partiel	22 826,8	(16,6)	–	22 810,2	(1 287,1)	(1,7)	(37,0)	(1 325,8)	(450,8)	21 033,6
15. Établissements humains										
Budget-programme	14 095,3	(243,4)	220,9	14 072,8	(492,1)	(2,1)	(28,3)	(522,5)	(165,2)	13 385,1
Total partiel	14 095,3	(243,4)	220,9	14 072,8	(492,1)	(2,1)	(28,3)	(522,5)	(165,2)	13 385,1
16. Contrôle international des drogues, prévention du crime et du terrorisme et justice pénale										
Budget-programme	21 866,6	(11,7)	–	21 854,9	1 489,4	(0,9)	(46,5)	1 442,0	(186,4)	23 110,5
Total partiel	21 866,6	(11,7)	–	21 854,9	1 489,4	(0,9)	(46,5)	1 442,0	(186,4)	23 110,5

	Avant actualisation des coûts			Actualisation des coûts ^a				Incidences de l'ajustement des taux de vacance		Total après actualisation des coûts
	Propositions du Secrétaire général	Ajustements recommandés par le Comité consultatif	Ajustements recommandés par la Cinquième Commission	Total avant actualisation des coûts	Propositions du Secrétaire général	Ajustements recommandés par le Comité consultatif	Ajustements proposés par la Cinquième Commission ^b	Total de l'actualisation des coûts	Total de l'ajustement des taux de vacance décidé par la Cinquième Commission	
		(1)	(2)			(3)	(6)			
			(4) = (1) + (2) + (3)		(5)		(7) (8) = (5) + (6) + (7)		(9) (10) = (4) + (8) + (9)	
17. Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes)										
Budget-programme	9 957,6	(30,8)	30,8	9 957,6	703,4	(3,1)	(15,8)	684,5	(27,7)	10 614,4
Total partiel	9 957,6	(30,8)	30,8	9 957,6	703,4	(3,1)	(15,8)	684,5	(27,7)	10 614,4
18. Développement économique et social en Afrique										
Budget-programme	78 311,2	(128,8)	–	78 182,4	8 183,3	(12,3)	(185,9)	7 985,1	(1 148,6)	85 018,9
<i>Prévisions révisées et incidences sur le budget-programme</i>										
État d'avancement des travaux de rénovation de l'Africa Hall à la Commission économique pour l'Afrique à Addis-Abeba (A/77/339)										
	3 100,9	–	–	3 100,9	–	–	–	–	–	3 100,9
Total partiel	81 412,1	(128,8)	–	81 283,3	8 183,3	(12,3)	(185,9)	7 985,1	(1 148,6)	88 119,8
19. Développement économique et social en Asie et dans le Pacifique										
Budget-programme	54 312,3	(28,3)	–	54 284,0	893,7	(2,2)	(152,2)	739,3	(441,1)	54 582,2
<i>Prévisions révisées et incidences sur le budget-programme</i>										
Projet de mise aux normes parasismiques et de remplacement des équipements en fin de vie au siège de la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique, à Bangkok (A/77/330)										
	556,5	–	–	556,5	–	–	–	–	–	556,5
Total partiel	54 868,8	(28,3)	–	54 840,5	893,7	(2,2)	(152,2)	739,3	(441,1)	55 138,7
20. Développement économique en Europe										
Budget-programme	35 545,8	(12,0)	–	35 533,8	1 856,8	(1,4)	(73,0)	1 782,4	(86,8)	37 229,4
Total partiel	35 545,8	(12,0)	–	35 533,8	1 856,8	(1,4)	(73,0)	1 782,4	(86,8)	37 229,4

	Avant actualisation des coûts			Actualisation des coûts ^a				Incidences de l'ajustement des taux de vacance		Total après actualisation des coûts
	Propositions du Secrétaire général	Ajustements recommandés par le Comité consultatif	Ajustements recommandés par la Cinquième Commission	Total avant actualisation des coûts	Propositions du Secrétaire général	Ajustements recommandés par le Comité consultatif	Ajustements proposés par la Cinquième Commission ^b	Total de l'actualisation des coûts	décidé par la Cinquième Commission	
	(1)	(2)	(3)	(4) = (1) + (2) + (3)	(5)	(6)	(7)	(8) = (5) + (6) + (7)	(9)	(10) = (4) + (8) + (9)
21. Développement économique et social en Amérique latine et dans les Caraïbes										
Budget-programme	59 354,5	(20,9)	–	59 333,6	202,1	(1,7)	(173,3)	27,1	(644,3)	58 716,4
<i>Prévisions révisées et incidences sur le budget-programme</i>										
État d'avancement du projet de rénovation du bâtiment nord de la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes à Santiago (A/77/315)	24,8	–	–	24,8	–	–	–	–	–	24,8
Total partiel	59 379,3	(20,9)	–	59 358,4	202,1	(1,7)	(173,3)	27,1	(644,3)	58 741,2
22. Développement économique et social en Asie occidentale										
Budget-programme	44 105,9	–	–	44 105,9	5 521,3	–	(87,8)	5 433,5	(607,9)	48 931,5
Total partiel	44 105,9	–	–	44 105,9	5 521,3	–	(87,8)	5 433,5	(607,9)	48 931,5
23. Programme ordinaire de coopération technique										
Budget-programme	40 264,8	–	–	40 264,8	3 109,7	–	–	3 109,7	–	43 374,5
Total partiel	40 264,8	–	–	40 264,8	3 109,7	–	–	3 109,7	–	43 374,5
24. Droits humains										
Budget-programme	144 889,8	(30 587,8)	–	114 302,0	9 793,2	(2 709,5)	(167,4)	6 916,3	(1 071,8)	120 146,5
<i>Prévisions révisées et incidences sur le budget-programme</i>										
Prévisions révisées comme suite aux résolutions et décisions adoptées par le Conseil des droits de l'homme à ses quarante-neuvième, cinquantième et cinquante et unième sessions ordinaires et à sa trente-quatrième session extraordinaire en 2022 (A/77/579)	18 522,6	27 104,4	3 245,1	48 872,1	1 494,3	2 390,1	279,5	4 163,9	–	53 036,0

	Avant actualisation des coûts			Actualisation des coûts ^a			Incidences de l'ajustement des taux de vacance			
	Propositions du Secrétaire général	Ajustements recommandés par le Comité consultatif	Ajustements recommandés par la Cinquième Commission	Total avant actualisation des coûts	Propositions du Secrétaire général	Ajustements recommandés par le Comité consultatif	Ajustements proposés par la Cinquième Commission ^b	Total de l'actualisation des coûts	Total de l'ajustement des taux de vacance décidé par la Cinquième Commission	Total après actualisation des coûts
		(1)	(2)			(3)	(6)			
	(1)	(2)	(3)	(4) = (1) + (2) + (3)	(5)	(6)	(7)	(8) = (5) + (6) + (7)	(9)	(10) = (4) + (8) + (9)
Prévisions révisées comme suite aux résolutions et décisions adoptées par le Conseil des droits de l'homme à sa trente-cinquième session extraordinaire, en 2022 (A/77/579/Add.1)	2 764,0	(1 355,4)	1 355,4	2 764,0	239,8	(113,8)	113,8	239,8	–	3 003,8
Total partiel	166 176,4	(4 838,8)	4 600,5	165 938,1	11 527,3	(433,2)	225,9	11 320,0	(1 071,8)	176 186,3
25. Réfugiés : protection internationale, solutions durables et assistance										
Budget-programme	42 212,3	–	–	42 212,3	2 422,4	–	(0,8)	2 421,6	–	44 633,9
Total partiel	42 212,3	–	–	42 212,3	2 422,4	–	(0,8)	2 421,6	–	44 633,9
26. Réfugiés de Palestine										
Budget-programme	44 039,7	–	–	44 039,7	(3 098,9)	–	(68,2)	(3 167,1)	(1 168,6)	39 704,0
Total partiel	44 039,7	–	–	44 039,7	(3 098,9)	–	(68,2)	(3 167,1)	(1 168,6)	39 704,0
27. Aide humanitaire										
Budget-programme	18 544,1	(50,4)	–	18 493,7	749,2	(4,3)	(25,0)	719,9	(226,7)	18 986,9
<i>Prévisions révisées et incidences sur le budget-programme</i>										
Prévisions révisées concernant les activités menées par les entités des Nations Unies pour atténuer l'insécurité alimentaire mondiale et ses conséquences humanitaires (A/77/576)	7 898,7	(163,3)	–	7 735,4	466,9	(13,9)	–	453,0	(49,9)	8 138,5
Total partiel	26 442,8	(213,7)	–	26 229,1	1 216,1	(18,2)	(25,0)	1 172,9	(276,6)	27 125,4

	Avant actualisation des coûts			Actualisation des coûts ^a				Incidences de l'ajustement des taux de vacance		Total après actualisation des coûts
	Propositions du Secrétaire général	Ajustements recommandés par le Comité consultatif	Ajustements recommandés par la Cinquième Commission	Total avant actualisation des coûts	Propositions du Secrétaire général	Ajustements recommandés par le Comité consultatif	Ajustements proposés par la Cinquième Commission ^b	Total de l'actualisation des coûts	Total de l'ajustement des taux de vacance décidé par la Cinquième Commission	
		(1)	(2)			(3)	(4) = (1) + (2) + (3)			
28. Communication globale										
Budget-programme	100 999,6	(493,9)	17,7	100 523,4	1 775,4	(27,7)	(236,5)	1 511,2	(791,7)	101 242,9
<i>Prévisions révisées et incidences sur le budget-programme</i>										
Prévisions révisées comme suite aux résolutions et décisions adoptées par le Conseil des droits de l'homme à ses quarante-neuvième, cinquantième et cinquante et unième sessions ordinaires et à sa trente-quatrième session extraordinaire en 2022 (A/77/579)	455,7	(36,4)	36,4	455,7	31,0	(3,0)	3,0	31,0	–	486,7
Incidences sur le budget-programme : les océans et le droit de la mer (A/C.5/77/25)	51,9	(8,1)	–	43,8	4,3	(0,6)	–	3,7	–	47,5
Incidences sur le budget-programme : problèmes découlant de l'accumulation de stocks de munitions classiques en surplus (A/C.5/77/13)	3,0	(3,0)	–	–	0,2	(0,2)	–	–	–	–
Incidences sur le budget-programme : suivi de la deuxième Conférence des Nations Unies sur les pays en développement sans littoral (A/C.5/77/22 et A/C.5/77/22/Corr.1)	12,5	(1,9)	–	10,6	1,0	(0,2)	–	0,8	–	11,4
Incidences sur le budget-programme : crimes contre l'humanité (A/C.5/77/19)	20,1	(3,0)	–	17,1	1,6	(0,2)	–	1,4	–	18,5
Total partiel	101 542,8	(546,3)	54,1	101 050,6	1 813,5	(31,9)	(233,5)	1 548,1	(791,7)	101 807,0

	Avant actualisation des coûts			Actualisation des coûts ^a				Incidences de l'ajustement des taux de vacance		Total après actualisation des coûts
	Propositions du Secrétaire général	Ajustements recommandés par le Comité consultatif	Ajustements recommandés par la Cinquième Commission	Total avant actualisation des coûts	Propositions du Secrétaire général	Ajustements recommandés par le Comité consultatif	Ajustements proposés par la Cinquième Commission ^b	Total de l'actualisation des coûts	Total de l'ajustement des taux de vacance décidé par la Cinquième Commission	
		(1)	(2)			(3)	(6)			
	(1)	(2)	(3)	(4) = (1) + (2) + (3)	(5)	(6)	(7)	(8) = (5) + (6) + (7)	(9)	(10) = (4) + (8) + (9)
29A. Département des stratégies et politiques de gestion et de la conformité										
Budget-programme	58 250,0	(1 827,3)	98,5	56 521,2	4 848,4	(152,5)	(87,2)	4 608,7	(720,5)	60 409,4
<i>Prévisions révisées et incidences sur le budget-programme</i>										
Examen des questions de compétence au regard du régime commun des Nations Unies (A/77/222)	443,7	–	–	443,7	32,1	–	–	32,1	–	475,8
Total partiel	58 693,7	(1 827,3)	98,5	56 964,9	4 880,5	(152,5)	(87,2)	4 640,8	(720,5)	60 885,2
29B. Département de l'appui opérationnel										
Budget-programme	91 351,3	(1 330,7)	95,1	90 115,7	7 284,2	(154,8)	(122,5)	7 006,9	(278,3)	96 844,3
<i>Prévisions révisées et incidences sur le budget-programme</i>										
Prévisions budgétaires révisées découlant de la création du Bureau des Nations Unies pour la jeunesse (A/77/541 et A/77/541/Corr.1)	27,2	–	–	27,2	2,3	–	–	2,3	–	29,5
Incidences sur le budget-programme : les océans et le droit de la mer (A/C.5/77/25)	17,3	(13,4)	–	3,9	1,4	(1,1)	–	0,3	–	4,2
Total partiel	91 395,8	(1 344,1)	95,1	90 146,8	7 287,9	(155,9)	(122,5)	7 009,5	(278,3)	96 878,0
29C. Bureau de l'informatique et des communications										
Budget-programme	52 728,9	(1 108,2)	13,7	51 634,4	2 220,9	(96,9)	(56,4)	2 067,6	(361,8)	53 340,2
<i>Prévisions révisées et incidences sur le budget-programme</i>										
Incidences sur le budget-programme : les océans et le droit de la mer (A/C.5/77/25)	93,0	(14,0)	–	79,0	7,9	(1,2)	–	6,7	–	85,7
Plan d'équipement (A/77/519) ^c	6 662,7	(642,8)	(6 019,9)	–	534,0	0,3	(534,3)	–	–	–

	Avant actualisation des coûts			Actualisation des coûts ^a				Incidences de l'ajustement des taux de vacance		Total après actualisation des coûts
	Propositions du Secrétaire général	Ajustements recommandés par le Comité consultatif	Ajustements recommandés par la Cinquième Commission	Total avant actualisation des coûts	Propositions du Secrétaire général	Ajustements recommandés par le Comité consultatif	Ajustements proposés par la Cinquième Commission ^b	Total de l'actualisation des coûts	Total de l'ajustement des taux de vacance décidé par la Cinquième Commission	
		(1)	(2)			(3)	(4) = (1) + (2) + (3)			
Incidences sur le budget-programme : problèmes découlant de l'accumulation de stocks de munitions classiques en surplus (A/C.5/77/13)	8,3	(8,3)	–	–	0,7	(0,7)	–	–	–	–
Incidences sur le budget-programme : crimes contre l'humanité (A/C.5/77/19)	7,9	(7,9)	–	–	0,7	(0,7)	–	–	–	–
Total partiel	59 500,8	(1 781,2)	(6 006,2)	51 713,4	2 764,2	(99,2)	(590,7)	2 074,3	(361,8)	53 425,9
29E. Administration (Genève)										
Budget-programme	75 231,6	(94,9)	–	75 136,7	2 774,6	(6,2)	(112,3)	2 656,1	(128,8)	77 664,0
<i>Prévisions révisées et incidences sur le budget-programme</i>										
Prévisions révisées comme suite aux résolutions et décisions adoptées par le Conseil des droits de l'homme à ses quarante-neuvième, cinquantième et cinquante et unième sessions ordinaires et à sa trente-quatrième session extraordinaire en 2022 (A/77/579)										
	19,4	(7,0)	19,4	31,8	1,3	(0,5)	1,3	2,1	–	33,9
Incidences sur le budget-programme : nouvelles mesures concrètes de prévention d'une course aux armements dans l'espace (A/C.5/77/14)	10,7	(2,7)	–	8,0	0,7	(0,2)	–	0,5	–	8,5
Total partiel	75 261,7	(104,6)	19,4	75 176,5	2 776,6	(6,9)	(111,0)	2 658,7	(128,8)	77 706,4
29F. Administration (Vienne)										
Budget-programme	18 502,6	–	–	18 502,6	1 470,4	–	(32,4)	1 438,0	–	19 940,6
Total partiel	18 502,6	–	–	18 502,6	1 470,4	–	(32,4)	1 438,0	–	19 940,6

	Avant actualisation des coûts			Actualisation des coûts ^a				Incidences de l'ajustement des taux de vacance		Total après actualisation des coûts
	Propositions du Secrétaire général	Ajustements recommandés par le Comité consultatif	Ajustements recommandés par la Cinquième Commission	Total avant actualisation des coûts	Propositions du Secrétaire général	Ajustements recommandés par le Comité consultatif	Ajustements proposés par la Cinquième Commission ^b	Total de l'actualisation des coûts	décidé par la Cinquième Commission	
		(1)	(2)			(3)	(4) = (1) + (2) + (3)			
29G. Administration (Nairobi)										
Budget-programme	16 657,2	–	–	16 657,2	(862,6)	–	(37,6)	(900,2)	(255,6)	15 501,4
<i>Prévisions révisées et incidences sur le budget-programme</i>										
État d'avancement du remplacement des bâtiments A à J de l'Office des Nations Unies à Nairobi (A/77/349 et A/77/349/Corr.1)	1 214,8	–	–	1 214,8	–	–	–	–	–	1 214,8
Mesures visant à remédier à la détérioration et aux capacités limitées des installations de conférence de l'Office des Nations Unies à Nairobi (A/77/367 et A/77/367/Corr.1)	2 363,3	(91,6)	26,7	2 298,4	–	–	–	–	–	2 298,4
Total partiel	20 235,3	(91,6)	26,7	20 170,4	(862,6)	–	(37,6)	(900,2)	(255,6)	19 014,6
30. Contrôle interne										
Budget-programme	21 356,1	(4,9)	–	21 351,2	1 245,5	(0,7)	(39,4)	1 205,4	(422,0)	22 134,6
Total partiel	21 356,1	(4,9)	–	21 351,2	1 245,5	(0,7)	(39,4)	1 205,4	(422,0)	22 134,6
31. Activités administratives financées en commun										
Budget-programme	7 936,3	–	–	7 936,3	278,0	–	–	278,0	–	8 214,3
Total partiel	7 936,3	–	–	7 936,3	278,0	–	–	278,0	–	8 214,3
32. Dépenses spéciales										
Budget-programme	84 811,4	(1 000,0)	–	83 811,4	3 920,7	(44,1)	–	3 876,6	–	87 688,0
Total partiel	84 811,4	(1 000,0)	–	83 811,4	3 920,7	(44,1)	–	3 876,6	–	87 688,0

	Avant actualisation des coûts			Actualisation des coûts ^a				Incidences de l'ajustement des taux de vacance		Total après actualisation des coûts
	Propositions du Secrétaire général	Ajustements recommandés par le Comité consultatif	Ajustements recommandés par la Cinquième Commission	Total avant actualisation des coûts	Propositions du Secrétaire général	Ajustements recommandés par le Comité consultatif	Ajustements proposés par la Cinquième Commission ^b	Total de l'actualisation des coûts	Total de l'ajustement des taux de vacance décidé par la Cinquième Commission	
		(1)	(2)			(3)	(6)			
	(1)	(2)	(3)	(4) = (1) + (2) + (3)	(5)	(6)	(7)	(8) = (5) + (6) + (7)	(9)	(10) = (4) + (8) + (9)
33. Travaux de construction, transformation et amélioration des locaux et gros travaux d'entretien										
Budget-programme	29 727,0	(2 030,9)	–	27 696,1	2 187,1	(170,2)	(–)	2 016,9	–	29 713,0
<i>Prévisions révisées et incidences sur le budget-programme</i>										
Projet de mise aux normes parasismiques et de remplacement des équipements en fin de vie au siège de la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique, à Bangkok (A/77/330)										
	10 345,9	–	–	10 345,9	–	–	–	–	–	10 345,9
État d'avancement du remplacement des bâtiments A à J de l'Office des Nations Unies à Nairobi (A/77/349 et A/77/349/Corr.1)										
	11 748,1	–	–	11 748,1	–	–	–	–	–	11 748,1
État d'avancement du projet de rénovation du bâtiment nord de la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes à Santiago (A/77/315)										
	615,6	–	–	615,6	–	–	–	–	–	615,6
État d'avancement des travaux de rénovation de l'Africa Hall à la Commission économique pour l'Afrique à Addis-Abeba (A/77/339)										
	2 811,2	–	–	2 811,2	–	–	–	–	–	2 811,2
Neuvième rapport d'étape annuel sur le plan stratégique patrimonial de l'Office des Nations Unies à Genève (A/77/492)										
	–	–	26 347,9	26 347,9	–	–	–	–	–	26 347,9
Mesures visant à remédier à la détérioration et aux capacités limitées des installations de conférence de l'Office des Nations Unies à Nairobi (A/77/367 et A/77/367/Corr.1)										
	3 889,3	–	–	3 889,3	–	–	–	–	–	3 889,3

	Avant actualisation des coûts			Actualisation des coûts ^a				Incidences de l'ajustement des taux de vacance		Total après actualisation des coûts
	Propositions du Secrétaire général	Ajustements recommandés par le Comité consultatif	Ajustements recommandés par la Cinquième Commission	Total avant actualisation des coûts	Propositions du Secrétaire général	Ajustements recommandés par le Comité consultatif	Ajustements proposés par la Cinquième Commission ^b	Total de l'actualisation des coûts	Total de l'ajustement des taux de vacance décidé par la Cinquième Commission	
		(1)	(2)			(3)	(6)			
	(1)	(2)	(3)	(4) = (1) + (2) + (3)	(5)	(6)	(7)	(8) = (5) + (6) + (7)	(9)	(10) = (4) + (8) + (9)
Plan d'équipement (A/77/519) ^c	5 488,0	(2 744,0)	(2 744,0)	–	466,5	(233,3)	(233,2)	–	–	–
Total partiel	64 625,1	(4 774,9)	23 603,9	83 454,1	2 653,6	(403,5)	(233,2)	2 016,9	–	85 471,0
34. Sûreté et sécurité										
Budget-programme	124 540,4	(1 407,5)	338,2	123 471,1	3 409,9	(94,8)	(361,8)	2 953,3	(129,3)	126 295,1
<i>Prévisions révisées et incidences sur le budget-programme</i>										
État d'avancement du remplacement des bâtiments A à J de l'Office des Nations Unies à Nairobi (A/77/349 et A/77/349/Corr.1)										
	233,3	–	–	233,3	–	–	–	–	–	233,3
État d'avancement des travaux de rénovation de l'Africa Hall à la Commission économique pour l'Afrique à Addis-Abeba (A/77/339)										
	331,9	–	–	331,9	–	–	–	–	–	331,9
Prévisions révisées comme suite aux résolutions et décisions adoptées par le Conseil des droits de l'homme à ses quarante-neuvième, cinquantième et cinquante et unième sessions ordinaires et à sa trente-quatrième session extraordinaire en 2022 (A/77/579)										
	65,8	(65,8)	65,8	65,8	4,4	(4,4)	4,4	4,4	–	70,2
Incidences sur le budget-programme : les océans et le droit de la mer (A/C.5/77/25)										
	23,2	(2,3)	–	20,9	1,5	(0,2)	–	1,3	–	22,2
Total partiel	125 194,6	(1 475,6)	404,0	124 123,0	3 415,8	(99,4)	(357,4)	2 959,0	(129,3)	126 952,7
35. Compte pour le développement										
Budget-programme	15 199,4	–	–	15 199,4	1 291,9	–	–	1 291,9	–	16 491,3
Total partiel	15 199,4	–	–	15 199,4	1 291,9	–	–	1 291,9	–	16 491,3

	Avant actualisation des coûts			Actualisation des coûts ^a			Incidences de l'ajustement des taux de vacance		Total après actualisation des coûts	
	Propositions du Secrétaire général	Ajustements recommandés par le Comité consultatif	Ajustements recommandés par la Cinquième Commission	Total avant actualisation des coûts	Propositions du Secrétaire général	Ajustements recommandés par le Comité consultatif	Ajustements proposés par la Cinquième Commission ^b	Total de l'actualisation des coûts		Incidence décidée par la Cinquième Commission
	(1)	(2)	(3)	(4) = (1) + (2) + (3)	(5)	(6)	(7)	(8) = (5) + (6) + (7)	(9)	(10) = (4) + (8) + (9)
36. Contributions du personnel										
Budget-programme	283 622,9	(5 211,9)	484,1	278 895,1	3 636,4	(290,3)	(64,4)	3 281,7	(1 853,7)	280 323,1
<i>Prévisions révisées et incidences sur le budget-programme</i>										
Prévisions révisées comme suite aux résolutions et décisions adoptées par le Conseil des droits de l'homme à ses quarante-neuvième, cinquantième et cinquante et unième sessions ordinaires et à sa trente-quatrième session extraordinaire en 2022 (A/77/579)	2 731,9	3 410,1	292,1	6 434,1	204,3	274,1	23,5	501,9	–	6 936,0
Examen des questions de compétence au regard du régime commun des Nations Unies (A/77/222)	61,3	–	–	61,3	(8,0)	–	–	(8,0)	–	53,3
Prévisions budgétaires révisées découlant de la création du Bureau des Nations Unies pour la jeunesse (A/77/541 et A/77/541/Corr.1)	188,9	(3,1)	–	185,8	3,9	(0,1)	–	3,8	–	189,6
Prévisions révisées concernant les activités menées par les entités des Nations Unies pour atténuer l'insécurité alimentaire mondiale et ses conséquences humanitaires (A/77/576)	712,0	(18,8)	–	693,2	(19,4)	(1,7)	–	(21,1)	(6,8)	665,3
Incidences sur le budget-programme : les océans et le droit de la mer (A/C.5/77/25)	132,6	(0,3)	–	132,3	10,7	–	–	10,7	–	143,0

	Avant actualisation des coûts			Actualisation des coûts ^a			Incidences de l'ajustement des taux de vacance		Total après actualisation des coûts	
	Propositions du Secrétaire général	Ajustements recommandés par le Comité consultatif	Ajustements recommandés par la Cinquième Commission	Total avant actualisation des coûts	Propositions du Secrétaire général	Ajustements recommandés par le Comité consultatif	Ajustements proposés par la Cinquième Commission ^b	Total de l'actualisation des coûts		Total après actualisation des coûts
		(1)	(2)			(3)	(4) = (1) + (2) + (3)			
Prévisions révisées concernant les chapitres 3 (Affaires politiques) et 36 (Contributions du personnel) du projet de budget-programme pour 2023 : Bureau intégré des Nations Unies en Haïti (A/77/6 (Sect. 3)/Add.7 et A/77/6 (Sect. 3)/Add.7/Corr.1)	299,9	–	–	299,9	–	–	–	–	–	299,9
Plan d'équipement (A/77/519) ^c	100,4	(36,0)	(64,4)	–	(5,5)	13,9	(8,4)	–	–	–
Incidences sur le budget-programme : crimes contre l'humanité (A/C.5/77/19)	26,5	–	–	26,5	2,2	–	–	2,2	–	28,7
Incidences sur le budget-programme : mesures de transparence et de confiance relatives aux activités spatiales (A/C.5/77/15)	9,6	–	–	9,6	0,8	–	–	0,8	–	10,4
Incidences sur le budget-programme : problèmes découlant de l'accumulation de stocks de munitions classiques en surplus (A/C.5/77/13)	16,1	–	–	16,1	1,3	–	–	1,3	–	17,4
Incidences sur le budget-programme : nouvelles mesures concrètes de prévention d'une course aux armements dans l'espace (A/C.5/77/14)	50,0	(0,4)	–	49,6	4,0	–	–	4,0	–	53,6
Projet de budget programme pour 2023 : groupe thématique II (équipes de surveillance des sanctions, groupes d'experts et autres entités et mécanismes) – Groupe d'experts sur Haïti (A/77/6 (Sect. 3)/Add.8)	34,1	–	–	34,1	–	–	–	–	–	34,1

	Avant actualisation des coûts			Actualisation des coûts ^a				Incidences de l'ajustement des taux de vacance		Total après actualisation des coûts
	Propositions du Secrétaire général	Ajustements recommandés par le Comité consultatif	Ajustements recommandés par la Cinquième Commission	Total avant actualisation des coûts	Propositions du Secrétaire général	Ajustements recommandés par le Comité consultatif	Ajustements proposés par la Cinquième Commission ^b	Total de l'actualisation des coûts	Total de l'ajustement des taux de vacance décidé par la Cinquième Commission	
		(1)	(2)			(3)	(4) = (1) + (2) + (3)			
Incidences sur le budget-programme : suivi et application des Modalités d'action accélérées des petits États insulaires en développement (Orientations de Samoa) et de la Stratégie de Maurice pour la poursuite de la mise en œuvre du Programme d'action pour le développement durable des petits États insulaires en développement (A/C.5/77/23)	52,8	(7,1)	7,1	52,8	4,2	(0,6)	0,6	4,2	–	57,0
Incidences sur le budget-programme : promotion d'une coopération internationale inclusive et efficace en matière fiscale à l'Organisation des Nations Unies (A/C.5/77/21)	40,4	–	–	40,4	3,3	–	–	3,3	–	43,7
Incidences sur le budget-programme : suivi de la deuxième Conférence des Nations Unies sur les pays en développement sans littoral (A/C.5/77/22 et A/C.5/77/22/Corr.1)	75,1	(7,1)	–	68,0	6,0	(0,6)	–	5,4	–	73,4
Prévisions révisées comme suite aux résolutions et décisions adoptées par le Conseil des droits de l'homme à sa trente-cinquième session extraordinaire, en 2022 (A/77/579/Add.1)	339,8	(198,9)	198,9	339,8	27,3	(16,0)	16,0	27,3	–	367,1

	Avant actualisation des coûts				Actualisation des coûts ^a			Incidences de l'ajustement des taux de vacance		
	Propositions du Secrétaire général	Ajustements recommandés par le Comité consultatif	Ajustements recommandés par la Cinquième Commission	Total avant actualisation des coûts	Propositions du Secrétaire général	Ajustements recommandés par le Comité consultatif	Ajustements proposés par la Cinquième Commission ^b	Total de l'actualisation des coûts	Total de l'ajustement des taux de vacance décidé par la Cinquième Commission	Total après actualisation des coûts
		(1)	(2)			(3)	(4) = (1) + (2) + (3)			
Incidences sur le budget-programme : pratiques israéliennes affectant les droits humains du peuple palestinien dans le Territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est (A/C.5/77/18)	21,2	–	–	21,2	1,7	–	–	1,7	–	22,9
Total partiel	288 515,5	(2 073,5)	917,8	287 359,8	3 873,2	(21,3)	(32,7)	3 819,2	(1 860,5)	289 318,5
Total	3 336 108,7	(31 228,1)	21 002,7	3 325 883,3	94 154,5	(1 401,9)	(4 099,8)	88 652,8	(18 227,8)	3 396 308,3

^a Compte tenu de l'ajustement apporté aux taux de vacance de postes indiqué dans le document A/77/632.

^b Après déduction, dans tous les chapitres du budget, des dépenses communes de personnel dont il a été rendu compte dans l'état des incidences sur le budget-programme des recommandations et décisions figurant dans le rapport de la Commission de la fonction publique internationale pour 2022 (A/C.5/77/4) et sur lesquelles l'Assemblée générale s'est prononcée.

^c L'examen de ce rapport a été reporté à la première partie de la reprise de la soixante-dix-septième session.

Annexe II

Montants approuvés des dépenses à imputer sur le fonds de réserve pour 2023, par rapport

(En milliers de dollars des États-Unis)

Rapport	Montants approuvés ^a
Montant approuvé du fonds de réserve pour 2023	24 219,7
a) Projets de construction	
État d'avancement du projet de rénovation du bâtiment nord de la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes à Santiago (A/77/315)	640,4
État d'avancement des travaux de rénovation de l'Africa Hall à la Commission économique pour l'Afrique à Addis-Abeba (A/77/339)	6 244,0
Total partiel (a)	6 884,4
b) Prévisions révisées et états des incidences sur le budget-programme	
Prévisions budgétaires révisées découlant de la création du Bureau des Nations Unies pour la jeunesse (A/77/541 et A/77/541/Corr.1)	2 274,4
Prévisions révisées concernant les activités menées par les entités des Nations Unies pour atténuer l'insécurité alimentaire mondiale et ses conséquences humanitaires (A/77/576)	9 872,8
Incidences sur le budget-programme : problèmes découlant de l'accumulation de stocks de munitions classiques en surplus (A/C.5/77/13)	107,3
Incidences sur le budget-programme : nouvelles mesures concrètes de prévention d'une course aux armements dans l'espace (A/C.5/77/14)	566,2
Incidences sur le budget-programme : mesures de transparence et de confiance relatives aux activités spatiales (A/C.5/77/15)	64,3
Incidences sur le budget-programme : pratiques israéliennes affectant les droits humains du peuple palestinien dans le Territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est (A/C.5/77/18)	226,6
Incidences sur le budget-programme : crimes contre l'humanité (A/C.5/77/19)	176,6
Incidences sur le budget-programme : promotion d'une coopération internationale inclusive et efficace en matière fiscale à l'Organisation des Nations Unies (A/C.5/77/21)	392,3
Incidences sur le budget-programme : suivi de la deuxième Conférence des Nations Unies sur les pays en développement sans littoral (A/C.5/77/22 et A/C.5/77/22/Corr.1)	578,7
Incidences sur le budget-programme : suivi et application des Modalités d'action accélérées des petits États insulaires en développement (Orientations de Samoa) et de la Stratégie de Maurice pour la poursuite de la mise en œuvre du Programme d'action pour le développement durable des petits États insulaires en développement (A/C.5/77/23)	386,9
Incidences sur le budget-programme : les océans et le droit de la mer (A/C.5/77/25)	960,9
Incidences sur le budget-programme : enquête sur les conditions et les circonstances de la mort tragique de Dag Hammarskjöld et des personnes qui l'accompagnaient (A/C.5/77/26)	103,8
Total partiel (b)	15 710,8
Total des montants approuvés	22 595,2
Solde disponible	1 624,5

^a Déduction faite des contributions du personnel.